



ASSEMBLÉE DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

-----  
*Commission permanente de 2024*  
-----

Papeete, le 2 mai 2024

N° 2024-2/PV

## **PROCÈS-VERBAL**

Séance du : jeudi 22 février 2024 à 9 heures 28 minutes

PRÉSIDENTE de M. Oscar, Manutahi Temaru  
président de la commission permanente de l'assemblée de la Polynésie française

oOo

### **S O M M A I R E**

<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE .....</b>	<b>3</b>
<b>APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>4</b>
<b>EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES .....</b>	<b>4</b>
– Rapport n° 5-2024 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'État indépendant de Papouasie-Nouvelle-Guinée relatif à la coopération en matière de défense et au statut des forces.....	5
– Rapport n° 3-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes annuels de l'exercice 2022 de l'établissement public Office des postes et télécommunications et affectation de son résultat .....	11
– Rapport n° 4-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2022 du groupe public Office des postes et télécommunications .....	11
– Rapport n° 118-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Collège de Tipaerui et affectation de son résultat .....	21
– Rapport n° 119-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2021 du lycée professionnel de Mahina et affectation de son résultat .....	21
– Rapport n° 121-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du collège teriitua a teriierooiterai de paea et affectation de son résultat.....	21
– Rapport n° 130-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du collège maco tevene et affectation de son résultat .....	21
– Rapport n° 120-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Collège de Hakahau - Ua Pou et affectation de son résultat .....	37
– Rapport n° 122-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2021 du lycée d'uturoa - raiatea et affectation de son résultat .....	37
– Rapport n° 123-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du collège de rangiroa et affectation de son résultat .....	38
– Rapport n° 128-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2021 du collège de mataura - tubuai et affectation de son résultat .....	38

- Rapport n° 98-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes administratifs de l'exercice 2022 du budget principal du Centre hospitalier de la Polynésie française et de ses budgets annexes du Département de psychiatrie, du Centre de transfusion sanguine, du Service d'aide médicale urgente (SAMU / CESU), de l'Hôtel des familles, de l'École de Sages-Femmes et de l'Unité de consultations et de soins ambulatoires (UCSA) et affectation de leur résultat ..... 51
  - Rapport n° 6-2024 relatif à un projet de délibération portant modification de la délibération n° 2021-121 APF du 25 novembre 2021 relative à la dématérialisation dans le cadre du transport maritime intérieur en Polynésie française..... 61
- CLÔTURE DE LA SÉANCE ..... 67**

*Les rapports peuvent être consultés sur le site Internet de l'assemblée de la Polynésie française à l'adresse [www.assemblee.pf](http://www.assemblee.pf)*

*Les interventions en langues polynésiennes ont fait l'objet d'une traduction surlignée en gris.*

oOo

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

**Le président :** *Mesdames et Messieurs du gouvernement, chers ministres, recevez mes chaleureuses salutations pour notre rencontre en cette nouvelle matinée, ainsi qu'à vos techniciens qui vous accompagnent. Chers élus du peuple, à nous ainsi qu'à nos collaborateurs, recevez mes chaleureuses salutations.*

*Je voudrais, en nos noms à tous, adresser mes salutations à Madame la secrétaire générale de l'assemblée du pays, ainsi qu'à toutes celles et tous ceux réunis ici présent pour la séance de la commission permanente de ce matin, mais aussi à notre population qui nous suit. En nos noms à tous, l'on remercie sincèrement notre pasteur pour notre prière de ce matin, recevez donc mes chaleureuses salutations.*

Mesdames et Messieurs, **bonjour**. Je déclare donc la séance de la commission permanente ouverte.

Je demande à Madame la secrétaire générale de faire lecture de la lettre de convocation de cette séance.

**M<sup>me</sup> Jeanne Santini :** Monsieur le président, cette séance a été convoquée par lettre datée du 15 février 2024.

— Lecture en est donnée —

**Le président :** Je demande à Madame la secrétaire générale de faire lecture de la lettre de convocation de cette séance.

**M<sup>me</sup> Jeanne Santini :** Monsieur le président, donc j'ai fait la lecture. Maintenant, je vais faire l'appel des représentants :

M.	Oscar, Manutahi	Temaru	présent
M.	Edwin	Shiro-Abe Peu	présent
M <sup>me</sup>	Jeanne	Vaianui	présente
M.	Tafai, Mitema	Tapati	présent
M <sup>me</sup>	Pauline	Niva	présente
M <sup>me</sup>	Béatrice	Flores-Le Gayic	présente
M.	Heinui	Le Caill	présent
M.	Ruben	Teremate	présent
M <sup>me</sup>	Maïte	Hauata Ah-Min	présente
M <sup>me</sup>	Frangélica	Bourgeois-Tarahu	présente
M <sup>me</sup>	Maurea	Maamaatuaiahutapu	absente
M <sup>me</sup>	Teumere	Atger-Hoi	présente
M.	Vincent	Maono	présent
M <sup>me</sup>	Rachelle	Flores	présente
M.	Mike	Cowan	présent
M <sup>me</sup>	Joëlle	Frebault	présente
M <sup>me</sup>	Yseult	Butcher-Ferry	absente
M.	Simplicio	Lissant	absent
M <sup>me</sup>	Pascale	Haiti	présente
M.	Tahuhu	Maraeura	présent
M <sup>me</sup>	Tepuaraurii	Teriitahi	présente

Assistent à titre consultatif :

M <sup>me</sup> Thilda	Garbutt-Harehoe	présente
M. Cliff	Loussan	présent
M. Tevaipaea	Hoiore	présent
M <sup>me</sup> Odette	Homai	présente
M. Allen	Salmon	présent
M <sup>me</sup> Elise	Vanaa	présente

Siègent au banc du gouvernement : Monsieur le Président de la Polynésie française Moetai Brotherson, Madame et Messieurs les ministres, Vannina Crolas, Ronny Teriipaia, Cédric Mercadal, et Jordy Chan.

### **PROCURATIONS**

**Le président** : Le quorum étant atteint, nous pouvons donc délibérer.

Je demande à Madame la secrétaire générale de lire les procurations déposées.

**M<sup>me</sup> Jeanne Santini** : Monsieur le président, nous avons reçu les procurations de :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
Jeudi 22 février 2024		
N° 1399 – 8 h 9	Maurea Maamaatuaiahutapu	Heinui Le Caill
N° 1400 – 9 h 17	Yseult Butcher-Ferry	Joëlle Frebault
N° 1401 – 9 h 17	Simplicio Lissant	Pascale Haiti
<b>PROCURATIONS ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :</b>		
N° 1402 – 11 h 23	Joëlle Frebault	Tepuaraarii Teriitahi
N° 1403 – 12 h 12	Béatrice Flores-Le Gayic	Jeanne Vaianui
N° 1404 – 12 h 12	Frangélica Bourgeois-Tarahu	Maite Hauata Ah-Min
N° 1405 – 12 h 54	Oscar, Manutahi Temaru	Vincent Maono

### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Le président** : Je demande à Madame la secrétaire générale de donner lecture du projet d'ordre du jour et de son complément.

**M<sup>me</sup> Jeanne Santini** : Monsieur le président, voici l'ordre du jour proposé pour cette commission :

- I) *Approbation de l'ordre du jour ;*
- II) *Examen des rapports et des projets de délibération ;*
- III) *Clôture de la séance.*

**Le président** : Nous passons au vote. Qui est pour ?... À l'unanimité. **Merci**. L'ordre du jour complété est approuvé.

### **EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES**

**Le président** : Nous passons à l'examen des rapports, des avis et des projets de délibération.

RAPPORT N° 5-2024 RELATIF À L'AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR LE PROJET DE LOI AUTORISANT L'APPROBATION DE L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DE PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE RELATIF À LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE DÉFENSE ET AU STATUT DES FORCES

Présenté par M<sup>me</sup> et M. les représentants Hinamoëura Morgant-Cross et Allen Salmon

**Le président :** Dossier n° 1 : rapport n° 5-2024 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'État indépendant de Papouasie-Nouvelle-Guinée relatif à la coopération en matière de défense et au statut des forces.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet. Madame la ministre.

**M<sup>me</sup> Vannina Crolas :** *Monsieur le président de la commission permanente, Madame la secrétaire générale, Mesdames et Messieurs les élus du peuple polynésien, bonjour à toutes et à tous en cette nouvelle matinée. Veuillez recevoir nos excuses... Ah ! Monsieur le Président est arrivé. Je lui cède donc... Monsieur le Président est en charge de ce dossier.*

**M. Moetai Brotherson :** *Mes salutations à toutes et à tous. Veuillez m'excuser, j'ai été quelque peu retardé au CÉSEC pour une affaire.*

Monsieur le président de la commission permanente, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs du public, *bonjour.*

Vous êtes saisis ce matin d'un projet de loi qui a été présenté et débattu en commission des institutions le 6 février dernier, laquelle commission a rendu un avis favorable à l'unanimité. Nous avons également rendu un avis favorable concernant ce projet de texte.

De manière générale, la France passe des accords de défense et de statut des forces avec plusieurs pays dans le monde, démontrant les capacités de coopération existantes entre l'armée française et les différentes armées des pays concernés par ces accords. Celui que nous étudions aujourd'hui reprend la forme classique en la matière.

L'assemblée de Polynésie a toujours émis un avis favorable à ces accords de coopération dans la mesure où leur mise en œuvre se déroulait sur des théâtres d'opération très éloignés du *pays* et que leurs incidences sur les compétences de notre pays étaient inexistantes.

La particularité du présent accord réside dans le fait qu'il est passé entre la France et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, un pays qui se situe dans notre environnement régional, dans le Pacifique. Or, dans le Pacifique, ce sont les forces armées de Nouvelle-Calédonie qui portent essentiellement cette coopération avec les forces armées de Papouasie-Nouvelle-Guinée, et non la Polynésie française.

Cependant, dans le cadre des exercices Marara, qui ont lieu tous les deux ans entre les forces armées françaises et certaines forces armées du Pacifique et du monde (Nouvelle-Zélande, Australie, États-Unis d'Amérique) en Polynésie française, les militaires papous peuvent être invités à se joindre à l'exercice. Mais ils n'importent pas de matériels ayant vocation à bénéficier d'exonération de droits et taxes. Ainsi, les compétences de la Polynésie française en matière douanière et fiscale ne sont pas empiétées.

Les probabilités que ces dispositions fiscales et douanières aient vocation à s'appliquer en Polynésie française sont faibles, avec en toute hypothèse une incidence toute aussi faible sur les finances du Pays.

Étant très attaché aux valeurs de démocratie et de défense des droits de l'homme, nous ne pouvons que féliciter l'abolition de la peine de mort en Papouasie-Nouvelle-Guinée qui a permis de reprendre les négociations sur cet accord de coopération qui était suspendu depuis 2013.

La France, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et la Polynésie française collaborent également au sein de diverses instances régionales. Ainsi, lors du dernier sommet des ministres de la défense du Pacifique Sud (dont font partie la France, la Papouasie, l'Australie, le Chili, Fidji, la Nouvelle-Zélande et Tonga) qui s'est déroulé à Nouméa en décembre 2023, ayant dû décliner l'invitation physique, j'ai cependant partagé un message sur la lutte contre la pêche illégale, les luttes contre les changements climatiques et aussi des opérations humanitaires suite à des catastrophes naturelles qui sont au cœur de nos coopérations multilatérales dans notre région Pacifique.

Sur l'économie générale de ce projet de loi, je rappelle donc que nous partageons l'avis favorable unanime rendu par la commission des institutions de votre assemblée.

*Merci bien. Que l'amour règne.*

**Le président :** Je demande au rapporteur, Monsieur Allen Salmon, de faire une présentation du rapport. Monsieur le conseiller.

**M. Allen Salmon :** *Merci, Monsieur le président.*

*Monsieur le Président du Pays, Mesdames et Messieurs les ministres ici présents, ainsi qu'à tous vos techniciens qui vous accompagnent, bonjour. À vous Monsieur le président Oscar Temaru, ainsi qu'à tous les membres de cette commission permanente, merci pour cette rencontre en cette matinée.*

L'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'État indépendant de Papouasie-Nouvelle-Guinée relatif à la coopération en matière de défense et au statut des forces a été signé à Port-Moresby, le 31 octobre 2022.

Cet accord a pour objet de régir le statut des forces françaises en Papouasie-Nouvelle-Guinée et, inversement, celui des forces papouasiennes en France. La coopération en matière de défense avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée est conduite par les forces armées en Nouvelle-Calédonie.

En termes d'architecture générale et de stipulations, cet accord est conforme aux accords de même nature conclus entre la France et ses partenaires.

Il fixe l'ensemble des modalités de la coopération entre les parties concernées et a notamment pour objectif de renforcer la coopération entre les forces armées en donnant un cadre juridique fiable, exhaustif et moderne aux activités menées.

Si la Polynésie française est concernée au titre de ses compétences en matière douanière et fiscale, il est cependant peu probable que ces dispositions aient à s'appliquer en Polynésie française avec, en toute hypothèse, une très faible incidence sur les finances du Pays.

Il convient de signaler en outre que l'assemblée avait rendu un avis favorable sur plusieurs projets de loi autorisant l'approbation d'accords similaires avec la Guinée, la Nouvelle-Zélande et le Mali en 2015, le Nigéria en 2017, Maurice et le Qatar en 2021.

Au regard de ces éléments, la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, réunie le 6 février 2024, propose donc à l'assemblée de la Polynésie française d'émettre un avis favorable au projet de loi présenté.

**Le président :** *Avant de passer à la suite, Monsieur le Président, chers membres du gouvernement, chers élus du peuple, j'ai demandé ce matin à ce que l'on apporte le drapeau de nos frères de Kanaky ici. Je demande à ce qu'il soit apporté ici pour témoigner de notre profonde tristesse et peine vis-à-vis de ce qui se passe actuellement en Nouvelle-Calédonie et pour dire à l'État français de ramener à César ce qui appartient à César. C'est au XVIII<sup>e</sup> siècle qu'ils ont parcouru le monde en passant par l'Afrique,*

*l'Asie, partout, et même ici également, ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie, pour s'accaparer des territoires. C'est cela la vérité : pour s'accaparer des terres ! Et ce fut le cas aussi ici, chez nous. Ce sont des pillards. Ramenez les terres du peuple kanak entre les mains du peuple kanak. C'est ce que demande ce peuple, c'est leur souhait. Par conséquent, je demande à ce que l'on apporte ce drapeau ici, pour leur apporter notre soutien dans cette lutte que nous partageons.*

*Merci bien.*

Parmi les membres de la commission permanente, s'il y a des gens qui souhaitent intervenir, vous avez un temps de parole de 10 minutes. Nous allons continuer comme cela.

*La parole est à vous. Teumere, bonjour.*

**M<sup>me</sup> Teumere Atger-Hoi :** *Bonjour, Monsieur le président-fondateur,* Madame la secrétaire générale. *Bonjour,* Monsieur le Président de la Polynésie française. Madame la ministre, Monsieur le ministre, les collaborateurs, mes chers collègues élus à l'assemblée, Mesdames, Messieurs de la presse qui sont sortis momentanément, *bonjour et merci pour cette rencontre matinale.*

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour discuter du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération en matière de défense entre le Gouvernement de la République et celui de l'État indépendant de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Ce projet de loi s'inscrit dans la lignée des accords précédemment approuvés avec la Nouvelle-Zélande, la Guinée, le Mali, le Nigéria, et plus récemment avec Maurice et le Qatar, témoignant ainsi de notre engagement commun à renforcer la sécurité et la stabilité internationales.

Nous avons pris du temps pour finaliser cet accord, étant donné que des négociations avaient déjà eu lieu en 2013 à la demande des autorités papouasiennes. Cependant, nous avons jugé essentiel d'attendre l'abolition de la peine de mort sur leur territoire, le 20 janvier 2022, afin de garantir un cadre juridique protecteur pour nos forces déployées.

En instaurant un cadre solide et adapté, nous facilitons la mobilité, le soutien logistique des effectifs mobilisés. En outre, cette coopération repose sur des principes de réciprocité, respectant ainsi pleinement la souveraineté de cet État indépendant et de notre territoire.

L'importance de cet accord réside également dans sa capacité à promouvoir une collaboration plus étroite dans des domaines clés tels que la formation militaire, le maintien de la paix et l'assistance humanitaire, renforçant ainsi notre capacité collective à faire face aux défis divers.

Bien que l'accord soit principalement conçu pour réguler le statut des forces françaises et papouasiennes sur les territoires respectifs, en facilitant leur déploiement et en offrant un cadre juridique sécurisé pour le personnel déployé, il a également une portée sur l'ensemble du territoire français, y compris les collectivités territoriales d'Outre-mer telles que la Polynésie française.

En effet, en l'absence de stipulation spécifique sur le champ d'application territorial, l'accord s'applique sur tout le territoire français, ce qui signifie que les dispositions relatives, par exemple, aux exonérations à l'importation de certains biens ou aux marchandises nécessaires aux missions des unités mobilisées, s'appliquent également en Polynésie française.

Je tiens à souligner le rôle crucial de la Polynésie française dans ce contexte, notamment en raison de ses compétences douanières et fiscales, qui contribueront à garantir l'efficacité de cet accord.

En application de ces stipulations douanières et fiscales, nous serons ainsi amenés à envisager des exonérations pour l'importation de matériels destinés exclusivement à l'usage des forces, de même que pour les effets et mobiliers personnels dans certaines conditions.

Néanmoins, il convient de noter que ces mesures auront probablement une très faible incidence sur les finances du Pays.

Ainsi, malgré les changements spécifiques apportés au traitement douanier et fiscal pour le soutien des activités de défense, ces modifications ne devraient pas avoir un impact significatif sur l'économie ou les recettes publiques de la Polynésie française.

Par conséquent, l'engagement de la Polynésie française dans cet accord se traduit par une collaboration en matière de défense plus fluide et régulier, tout en maintenant un impact financier minimal.

Je vous invite donc à approuver ce projet de loi, convaincu que cet accord représente une avancée majeure pour notre défense commune et pour la sécurité dans le Pacifique Sud.

Je vous remercie pour votre attention.

*Merci bien.*

**Le président :** *Merci.* Y en a-t-il qui veulent intervenir ? Oui, Madame Tepuaraurii, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi :** *Merci, Monsieur le président de la commission permanente et président-fondateur. Monsieur le Président du Pays, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants élus de l'assemblée, les collaborateurs, Madame la secrétaire générale, ainsi qu'aux internautes qui nous suivent, recevez mes chaleureuses salutations en cette nouvelle matinée.*

Comme les précédents intervenants, Monsieur le président, le rapporteur et notre intervenante précédente viennent de le dire, effectivement cet avis qui nous est demandé est un avis donc qui a été rendu favorable pendant la commission des institutions. Évidemment, nous suivrons cet avis également puisque, comme il a été rappelé, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, même si nous n'avons pas de lien direct avec elle et qu'il n'y a pas d'échanges commerciaux avérés réellement, a quand même une place importante dans la zone indopacifique puisque c'est quand même le troisième plus grand État insulaire du monde avec 462 840 km<sup>2</sup>.

On sait quelle importance la France donne à l'axe indopacifique ; on sait aussi que la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'est pas courtisée que par la France, mais aussi par les États-Unis qui — comme cela a été rappelé en commission —, a une gigantesque base avancée pour ses troupes avec six ports et aéroports. Donc, il y a un large déploiement militaire dans cette zone.

Effectivement, nous ne sommes pas en contact directement, mais quand même, il est vrai que pour la paix — cela vient d'être dit —, c'est important de pouvoir compter sur une bonne coopération. C'est vrai quand même que cette convention a mis plus de 10 ans à être rédigée mais bon, réjouissons-nous qu'enfin ce soit fait et qu'il y ait donc 20 articles aujourd'hui qui nous soient proposés. Et donc, évidemment ces articles portent sur les conditions d'entrée et de séjour du personnel qui serait susceptible d'être accueilli pour une période donnée avec la réciprocité qui s'impose dans l'un des deux pays signataires, y compris la Polynésie. Donc, nous devons veiller effectivement aux conséquences qui peuvent résulter sur les dispositions fiscales et douanières, mais le Président l'a bien précisé, elles sont très, très faibles, voire quasi inexistantes. Mais bon, effectivement, il y a les exercices Marara qui peuvent parfois ouvrir une petite brèche, mais bon, voilà, toute petite.

Et donc, pour toutes ces raisons, évidemment on ne peut que soutenir cet avis favorable qui a été rendu par la commission.

*Merci.*

**Le président :** *Merci.* Y a-t-il d'autres interventions ?... *Oui, Monsieur le pasteur, la parole est à vous.*

**M. Tafai, Mitema Tapati :** *Bonjour à tous. Monsieur le président, Monsieur le Président du gouvernement polynésien, chers ministres, bonjour. Mes salutations pour notre rencontre en cette matinée. J'adresse aussi mes chaleureuses salutations au peuple calédonien-kanak qui lutte pour son indépendance et sa légitimité en tant que peuple sur la terre (NDT, le « Caillou ») que leur ont légué leurs ancêtres.*

*Je n'ai pas d'avis sur les décisions prises par la commission législative. Le seul point qui me laisse quelque peu perplexe, pour nous qui examinons cet avis ce matin, c'est qu'il s'agit ici d'un accord entre deux états indépendants : le Gouvernement de la république française, d'une part, et le Gouvernement indépendant de Papouasie Nouvelle-Guinée, d'autre part. Et nous voici, un groupe de personnes qui, soi-dit en passant, vit sous un régime colonial — le Polynésien emploie l'expression de « mangeur de sciure de bois » et il y a bel et bien un insecte qui se nourrit de sciure de bois pourri... — et c'est à nous de délibérer et à qui l'on demande de donner un avis sur un accord entre ces deux grandes nations ! C'est ce point que je voudrais... Néanmoins, je les remercie quand même de l'intérêt qu'il nous porte et de prendre en compte notre avis. Si l'on figurait dans cet accord, à passer, avec le Gouvernement de la Papouasie Nouvelle-Guinée, là, son niveau aurait été différent, tout comme son sens, son impact, sa valeur, sa qualité. Nous serions alors maîtres de notre zone maritime, de notre territoire, ... mais ce n'est hélas pas le cas. À mon avis, nous soumettrons probablement notre avis aujourd'hui et, ensuite, ce sera fini, l'accord sera passé entre ces deux états indépendants qui nous gouvernent.*

*C'est tout ce que j'avais à dire. Merci.*

**Le président :** *Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?*

*Je suis un peu confus au vu des interventions que nous venons d'entendre sur cet accord avec la Papouasie Nouvelle-Guinée, elle qui a été menée vers l'indépendance par Monsieur Michael Somare depuis 1975 et ce jusqu'à aujourd'hui. On dit et l'on se vante du fait — et c'est ce que j'ai retenu — qu'il n'y ait plus la peine de mort dans notre pays et en France. Pourtant, ils savent que même s'il n'y a plus la peine de mort, notre peuple continue à mourir des radiations de la bombe nucléaire dans notre pays depuis je ne sais combien d'années maintenant. Et le pire, ce sont les dépenses astronomiques liées aux soins apportés à notre population ! C'est eux qui sont à l'origine du problème, mais c'est à nous d'assumer les dépenses ! Voici une suggestion, Monsieur le Président du Pays : laissons-les donc assumer toutes les dépenses !*

*Que s'est-il passé, lors des années précédentes, et quand le Covid est arrivé et nous a contaminé ? Qui a provoqué cette catastrophe ? C'est eux ! Je l'avais signalé au secrétaire général du haut-commissaire, qui m'avait rappelé que la santé était une compétence du Pays (NDT, gouvernement de la Polynésie française) ». Je lui ai répondu : « Effectivement, mais la protection d'une population, c'est de la compétence d'un État. Or, nous ne sommes pas un État. Nous sommes une collectivité d'État. Ces dépenses, c'est vous qui devriez les assumer ! »*

*Ils sont venus me parler de la population de Faa'a en me disant qu'il n'y avait plus de place à Toahotu du fait que tout était plein et qu'il fallait se rapprocher des confessions religieuses pour placer les habitants de Faa'a dans les maisons de réunion. Je leur ai répondu que « ni les pasteurs ni les diacres n'ont fait d'études de médecine pour prendre soin des patients. S'il n'y a plus de place là-bas, je placerais mes administrés à l'hôtel Beachcomber, mais c'est vous qui réglerez ». On se trompe sur ce point : c'est nous qui assumons ces dépenses, et ce sont des milliards et des milliards ! Ils doivent nous rembourser la dette qu'ils ont à la CPS, mais aussi celle-là.*

*Voilà, c'est la réflexion que je me fais.*

*A-t-on fini avec les interventions, ou voulez-vous rajouter quelque chose ?*

*Nous passons au vote.*

Je demande au gouvernement de répondre aux interventions des orateurs.

**M. Moetai Brotherson :** Je ne vais pas vraiment faire de réponse puisqu'on a une belle unanimité sur ce dossier.

Simplement faire une remarque sur ces avis qu'on nous demande sur des accords finalement bilatéraux entre la France et un certain nombre d'États. Parfois, l'on nous demande notre avis alors que les accords sont déjà signés ou sont sur le point d'être signés.

Ensuite, la remarque a été faite notamment par Mitema, *a priori* ce sont des accords passés entre la France et ces pays. Mais, je pense qu'il faut se projeter un peu plus loin parce que ces pays, le jour où nous serons indépendants, il faudra que nous réfléchissions à nos relations avec ces pays.

Aujourd'hui, c'est vrai que nos échanges commerciaux et nos échanges généraux avec la Papouasie Nouvelle-Guinée sont assez limités. Il ne tient qu'à nous de les développer. J'ai visité ce pays en accompagnant le président Macron l'an dernier. J'ai depuis tissé des liens très forts avec Monsieur Marape qui est le Premier ministre de PNG que j'ai revu au forum du Pacifique.

La Papouasie Nouvelle-Guinée est un pays riche, très fascinant, parce que, quand vous posez par exemple la question au Premier ministre « quelle est la population de la Papouasie Nouvelle-Guinée ? », il vous répond : « Entre 8 et 17 millions. » Entre 8 et 17 millions. Pourquoi ? Parce que 60 % du territoire est encore inaccessible. Forcément, vous ne pouvez pas faire un décompte (*Rire.*) exact et facile de la population. C'est aussi un pays très, très riche : ils ont à peu près tous les minerais dont vous pouvez rêver, ils ont Total qui est en train de construire sa deuxième plus importante installation de gaz dans le monde. Et donc, c'est un pays qui a un très, très fort potentiel et, en tout cas, son actuel gouvernement est dans un état d'esprit que je trouve intéressant. L'état d'esprit qui les anime est de dire : nous sommes un peu, de par notre superficie, de par les ressources dont nous disposons, nous sommes un peu aujourd'hui les grands frères de la région. Et dans beaucoup, beaucoup de domaines, ils sont demandeurs de plus de coopération et de pouvoir nous assister.

J'évoquais le sujet avec un peu d'ironie peut-être, mais lors d'une réunion que nous avons eue autour des Jeux olympiques, parce que l'on parlait après des Jeux du Pacifique, puisque très clairement le premier ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée nous propose de nous aider à financer les Jeux du Pacifique, certaines infrastructures. Je ne parle pas de prêt, je parle de financement. Donc la question en retour qu'on pose à l'État, c'est de dire « les Jeux du Pacifique qui vont accueillir tous les pays du Pacifique dans une collectivité territoriale encore française aujourd'hui, l'État peut-il décentement se permettre d'accepter que ce soit la Papouasie-Nouvelle-Guinée qui vienne les financer ? » Et donc, cela pose la question de la participation de l'État au financement de ces Jeux.

Et donc, vous voyez, je pense qu'il faut, à chaque fois qu'on examine ces accords — nous en tout cas, ceux qui sont pour l'indépendance —, il faut se projeter au-delà du carcan actuel qui est le nôtre, au-delà du cadre statutaire et constitutionnel qui est le nôtre et nous dire « quand nous serons indépendants, quel type de relation nous voulons avoir avec ces pays ? »

Voilà, c'est la seule remarque que je voulais faire. *Merci.*

**Le président :** *Merci bien, Monsieur le Président.*

Nous passons à l'examen de l'avis. La discussion est ouverte.

*Y a-t-il des interventions ? Nous passons au vote.* Qui est pour ? À l'unanimité. *Merci.*

L'avis est donc adopté.

RAPPORT N° 3-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2022 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC OFFICE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

RAPPORT N° 4-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2022 DU GROUPE PUBLIC OFFICE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Présentés par M<sup>me</sup> la représentante Béatrice Flores-Le Gayic

**Procédure d'examen simplifiée**

**Le président :** Nous passons au deuxième dossier, rapport n°3-2024, relatif au projet de délibération portant approbation des comptes annuels de l'exercice 2022 de l'établissement public Office des postes et télécommunications et affectation de son résultat, et au troisième rapport n°4-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2022 du groupe public Office des postes et télécommunications. Ils sont groupés.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale des projets. *Madame la ministre.*

**M<sup>me</sup> Vannina Crolas :** *Merci, Monsieur le président-fondateur.*

Tout d'abord, j'ai le plaisir de vous présenter la nouvelle PDG de l'OPT, qui est donc en fonction depuis le 1<sup>er</sup> février de cette année, Hina Delva. *(Applaudissements dans la salle.)*

Elle aura vraiment besoin de courage parce que, là, les comptes que je vais vous présenter sont toujours très inquiétants. Donc, comme il l'a été décidé en commission, on va adopter les deux délibérations en un. Donc on a, d'une part, les comptes annuels de la Holding OPT qui ont été adoptés par le conseil d'administration de l'OPT le 21 juillet 2023, et les comptes consolidés du groupe, qui sont les plus intéressants et qui, eux, ont été adoptés le 27 octobre 2023.

Le groupe OPT termine l'année 2022 — on n'était pas encore là, c'était avant — avec un déficit de 2,38 milliards F CFP. Je pense que l'OPT a continué sa descente, mais je pense que là, il a atteint le fond et ne peut que rebondir. Enfin en tous cas, c'est ce que l'on espère.

Notre rapporteur va, dans son exposé des motifs, détailler l'ensemble des raisons qui ont conduit l'OPT à cette situation. Il y a des explications. Maintenant, nous avons également engagé un plan de — engagé, pas encore, mais réfléchi — à un plan de rétablissement des équilibres financiers du groupe. Ce plan est entre les mains de notre nouvelle PDG, de toute l'équipe du groupe OPT pour que, justement, on puisse bien le consolider pour vraiment permettre à l'OPT de rebondir et de revoler de ses propres ailes.

Je laisse la parole à notre rapporteur.

**Le président :** Je demande à Madame la rapporteure, Madame Béatrice Flores-Le Gayic, de faire une présentation des rapports.

Madame.

**M<sup>me</sup> Béatrice Flores-Le Gayic :** *Merci, Monsieur le président. Chers ministres, ainsi qu'à vos techniciens, bonjour. Que tous ceux et celles ici présents soient enveloppés de l'amour du Père, du Fils et du Saint-Esprit.*

Par lettres n<sup>os</sup> 79 et 80/PR du 8 janvier 2024, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française deux projets de délibération portant approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice 2022 de l'OPT.

L'année 2022 a été marquée par le démarrage de la SAS Marara Paiement, chargée d'exploiter l'activité des services financiers, et le versement d'une subvention d'équilibre au titre de cet exercice, d'un montant de 477 millions F CFP, dont 300 millions F CFP de dividendes reçus de la filiale Tahiti Nui Télécom.

S'agissant du câble domestique Natitua Sud, le calendrier actualisé a prévu une production des équipements du système à partir de mars 2022 pour une livraison sur sites en octobre-novembre de la même année, et une installation des équipements en station en novembre 2022. Quant au câble sous-marin Chili-Tahiti, les échanges se sont poursuivis en 2022 avec le partenaire stratégique du gouvernement chilien pour la constitution du dossier d'appel d'offres. Par ailleurs, suite à une étude technique réalisée pour évaluer la viabilité de l'extension de l'exploitation du câble Honotua au-delà de sa durée de vie contractuelle de 25 ans, celle-ci a été prolongée de 10 ans.

Aussi, dans le cadre de la loi du pays du 27 décembre 2021 portant simplification et performance du système fiscal en faveur de la solidarité et de l'emploi, et plus particulièrement ses dispositions relatives au régime d'intégration fiscale aux groupes de société, le groupe OPT a formulé une demande de formation d'un tel groupe fiscal, notifiée par les services fiscaux en septembre 2022. Le groupe fiscal est formé pour trois exercices à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, jusqu'au 31 décembre 2024.

S'agissant de l'Établissement public OPT, les produits de l'exercice s'élèvent à 5,760 milliards F CFP répartis en 3,356 milliards F CFP de produits d'exploitation, 1,929 milliards F CFP en produits financiers et 475 millions F CFP pour les produits exceptionnels.

Les charges atteignent 5,760 milliards F CFP répartis en 3,552 milliards F CFP de charges d'exploitation, 1,933 milliard F CFP en charges financières, 272 millions F CFP pour les charges exceptionnelles et 4 millions F CFP d'impôts sur les bénéfices.

Le résultat de l'établissement public OPT s'établit par conséquent à 0 F CFP.

S'agissant du Groupe Public OPT, les produits de l'exercice s'élèvent à 26,690 milliards F CFP répartis en 24,861 milliards F CFP de produits d'exploitation, 115,445 millions F CFP en produits financiers et 1,713 milliard F CFP pour les produits exceptionnels.

Les charges atteignent 28,807 milliards F CFP répartis en 27,474 milliards F CFP de charges d'exploitation, 135,622 millions F CFP en charges financières, 1,167 milliard F CFP pour les charges exceptionnelles et près de 30 millions F CFP d'impôts sur les bénéfices.

Considérant la quote-part des entreprises mises en équivalence et les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition, le résultat net consolidé du groupe public OPT est déficitaire de 2,038 milliards F CFP (contre -319,201 millions de francs en 2021).

Les deux présents projets de délibération ont fait l'objet d'une discussion commune lors de leur examen en commission le 19 janvier 2024.

Il est utile de noter que le déficit du groupe OPT résulte principalement des conséquences de la crise du Covid-19, des actions de formation du personnel mis en suspens durant la période de crise sanitaire, de la reprise des activités normales du groupe et de l'environnement concurrentiel existant sur le marché de la téléphonie mobile.

Au niveau des filiales du groupe, il est observé une diminution de la marge commerciale pour la revente des terminaux et des produits informatiques de Tahiti Nui Télécoms, en raison du maintien du prix de vente malgré le contexte inflationniste et l'augmentation du coût du fret.

Au regard des résultats globaux, l'OPT a engagé en 2023 l'élaboration d'un « Plan de rétablissement des équilibres financiers » (PREF) sur cinq ans, avec un double objectif : une réduction des charges et

une augmentation des produits. À terme, il est prévu une réduction des subventions octroyées par le pays.

Enfin, les recrutements futurs au sein de l'OPT devront respecter le principe d'égalité d'accès à l'emploi. Des procédures d'appels à candidature seront mises en place et un comité de recrutement interne assurera le traitement objectif et équitable des candidatures.

*Merci bien. Que l'amour règne.*

**Le président :** *Y-a-t-il des interventions ?*

Madame Frangélica Bourgeois.

**M<sup>me</sup> Frangélica Bourgeois-Tarahu :** *Monsieur le président de la commission permanente, Monsieur le maire et président-fondateur, chers ministres ainsi que vos techniciens, Mesdames et Messieurs les élus, chers amis de la presse et chers internautes qui nous suit, par la grâce du Seigneur, recevez mes salutations en cette nouvelle matinée.*

Nous sommes réunis pour examiner les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2022 de l'Office des postes et télécommunications et de son groupe, à savoir l'Épic OPT, la SAS ONATi, la SAS Fare Rata, la SAS Vini Distribution, la SAS Tahiti Nui Telecom, la SAS Pacific Cash Services. Rappelons que l'OPT est un établissement public, à caractère industriel et commercial, créé par la délibération n° 85-1023 AT du 8 mars 1985 modifiée. Ce groupe public a pour mission d'assurer l'exploitation du service postal, des services financiers, des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication.

L'exercice de l'année 2022 a été exceptionnel pour l'OPT, avec des résultats financiers qui attestent de notre résilience et de notre capacité à s'adapter dans un environnement en constante évolution. « Des difficultés comme autant de challenges » que ce groupe a su relever durant de nombreuses années.

Les comptes de l'exercice 2022 du groupe OPT, que nous examinons aujourd'hui, révèlent bien plus que de simples chiffres. Ils témoignent de sa capacité à naviguer dans des eaux tumultueuses, à innover face à l'adversité et à maintenir un cap ferme vers la prospérité économique et le progrès technologique.

L'année 2022 a été marquée par des défis significatifs : des fluctuations économiques mondiales, des avancées technologiques rapides et des attentes sociétales en constante évolution. Face à cela, l'OPT n'a pas seulement résisté ; elle a prospéré.

Le chiffre d'affaires de 2022 de l'OPT s'élève à 1 374 346 546 F CFP, avec des produits d'exploitation atteignant 3 300 000 000 F CFP. Les charges d'exploitation s'élèvent quant à elles à 3 500 000 000 F CFP, incluant des charges de personnel significatives d'un montant de + 947 000 000 F CFP. Le résultat d'exploitation affiche un total à -195 000 000 F CFP. Néanmoins, le résultat financier se positionnant à -3 800 000 F CFP, avec un impôt sur les bénéfices à - 4 000 000 F CFP et un résultat exceptionnel chiffré à plus de 203 000 000 F CFP a permis de ramener un bénéfice à un parfait équilibre « 0 F CFP ».

Ces chiffres sont le reflet d'une gestion prudente et d'une vision stratégique audacieuse dont a fait preuve Monsieur Jean-François Martin, président directeur-général du groupe OPT. Ce dernier nous a fait l'honneur d'expliquer les moyens nécessaires mis en place et les orientations prises sur une période allant jusqu'à 2028 de rééquilibrage des comptes. Des explications claires ont été apportées à la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat du 19 janvier 2024 en collaboration avec notre *ministre*, Madame Vannina Crolas, que je remercie au passage.

Par ailleurs, je tiens à vous faire part de la demande particulière de Monsieur Jean-François Martin à savoir, en qualité de représentants que nous sommes, de soutenir l'opérateur historique « le groupe OPT » exerçant des missions d'intérêt général à destination de la population et surtout celle des îles. Et aussi, de mesurer systématiquement les avantages et inconvénients lorsque nous serons saisis d'un texte relatif à l'ouverture de la concurrence à d'autres opérateurs.

Le discours était centré également sur les mesures prises concernant la réduction des dépenses notamment en matière de charges de personnel avec les départs volontaires à la retraite du personnel non remplacé. Cette stratégie vise à la réduction des coûts.

Je salue les efforts effectués par le groupe OPT avec, comme fait marquant de l'année 2022, l'obtention de l'agrément délivré le 8 février 2023 par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) à la SAS Marara paiement dont les premiers actes ont été effectués le 2 septembre 2022. De ce fait, les activités postales sont désormais séparées des services financiers.

Aussi, nous observons une nette avancée avec le déploiement du câble domestique Natitua Sud reliant l'île de Tahiti aux îles de Rurutu et Tubuai, le câble sous-marin Chili-Tahiti, la formation du régime d'intégration fiscale du groupe OPT, la dénonciation des accords collectifs et des engagements unilatéraux. Autant de points déterminants les diverses actions de développement des services mises à disposition de la population.

De ce fait, le pays n'a pas hésité à subventionner les filiales du groupe OPT dans le cadre des projets stratégiques du plan de relance aux déploiements des infrastructures du numérique, et aussi pour garantir sa pérennité financière dans l'optique du maintien des activités postales.

Concernant le groupe consolidé, nous observons le fonds de roulement net global de +22 800 000 000 F CFP, avec des produits d'exploitation de +26 700 000 000 F CFP. Les charges d'exploitation se sont élevées à +28 800 000 000 F CFP.

Malgré des défis, le groupe a enregistré un résultat net après impôt de -2 038 000 000 F CFP, soulignant les défis auxquels nous avons dû faire face.

Ces chiffres, bien qu'impressionnants, ne doivent pas nous faire perdre de vue leur mission première : servir notre population avec dévouement et innovation.

Monsieur Jean-François Martin n'a pas manqué de nous rassurer en relatant les valeurs du groupe OPT restant engagé dans la mission de fournir des services de qualité, tout en assurant la durabilité financière de l'organisation de leurs filiales. Des tableaux optimistes ont été présentés jusqu'en 2028.

À cet effet, ce dernier a rappelé qu'il s'agissait de sa dernière commission en notre compagnie et qu'il laissait désormais sa place à Madame Hina Delva, la nouvelle présidente-directrice générale du Groupe OPT, nommée par arrêté n° 46 CM du 18 janvier 2024.

Nous souhaitons un avenir prospère et durable pour l'OPT et son groupe, un avenir bâti sur les fondations solides des réalisations de 2022 qui portera ses fruits prochainement.

Aujourd'hui, je vous invite à approuver ces comptes et nous devons continuer à apporter notre soutien dans la subvention du groupe OPT dans les infrastructures, dans les nouvelles technologies et, surtout, dans leurs ressources humaines, car ce sont elles qui font la force de la qualité de service de cette organisation omniprésente dans notre quotidien à tous.

Ensemble, tournons-nous vers l'avenir. Un avenir où l'OPT continue de jouer un rôle clé dans le développement économique, technologique, social et surtout une entité primordiale dans nos îles en pleine expansion. Un avenir où nous restons à la pointe de l'innovation, tout en étant profondément enracinés dans nos engagements envers la communauté et l'environnement.

Offrons la possibilité à nos îliens de rester dans leurs îles en étant toujours connectés ! Ensemble, façonnons notre avenir.

Je vous remercie pour votre engagement continu et pour votre confiance apportée au groupe OPT opérateur historique auquel j'apporte mon soutien.

*Merci de votre attention. Que l'amour règne. Mes salutations !*

**Le président :** *Merci bien.*

Les membres de la commission permanente, vous avez un temps de 10 minutes d'intervention.

Qui souhaite intervenir ? *Voulez-vous intervenir ?*

Madame Frebault, *bonjour ! Comment allez-vous ?*

**M<sup>me</sup> Joëlle Frebault :** *onjour, Monsieur le président ! Mesdames et Messieurs les ministres, à toutes et à tous, mes salutations en cette nouvelle matinée.*

Nous sommes saisis des comptes annuels et des comptes consolidés de l'OPT pour l'exercice 2022, le décalage dans le temps étant dû à l'obligation de certification de ces comptes.

Ces comptes sont les derniers à avoir été présentés par Jean-François Martin en tant que PDG du groupe, aujourd'hui à la retraite et remplacé par Hinatea Delva, dont nous saluons l'arrivée en lui souhaitant bon courage, car la tâche n'est pas aisée.

Le résultat financier du groupe fait apparaître un résultat négatif d'un peu plus de 2 milliards, conformément aux prévisions qui avaient été établies, avec une aggravation du déficit cumulé depuis la Covid.

Comme le gouvernement précédent s'y était engagé, le groupe OPT fait l'objet d'un accompagnement financier du Pays qui l'aide à se moderniser et à accompagner sa mutation.

C'est ainsi que les rapports qui nous sont présentés retracent les subventions qui ont été délivrées dans le cadre du plan de relance de la Polynésie française pour le déploiement des infrastructures numériques, et, notamment, pour améliorer la connectivité des archipels, soit grâce au câble Natitua et son prolongement vers les Australes avec Natitua Sud, mis en service cette année, soit par les travaux sur les faisceaux hertziens, ou encore par un renforcement des capacités satellitaires pour les îles qui ne sont pas raccordées au câble.

Par ailleurs, dans la perspective de l'épreuve des Jeux Olympiques, une subvention d'investissement a été attribuée à ONATi pour réaliser la boucle de l'île de Tahiti depuis Tautira jusqu'à Teahupoo.

Au titre de cette année 2022, ce sont des investissements importants qui ont été réalisés grâce à l'aide du Pays pour que toute la Polynésie bénéficie d'une communication numérique performante.

Pour ce qui concerne la téléphonie mobile, ONATi a dû faire face à une concurrence très agressive au niveau des tarifs proposés aux usagers qui ne correspondent plus à la réalité du marché. Ainsi, ONATi, avec une perte de plus de 400 millions sur le mobile en 2022, n'est plus en capacité d'amortir les déficits des autres branches de l'OPT, notamment la branche bancaire et postale, comme cela pouvait se faire jusqu'en 2019.

Le groupe a réagi en mettant un terme, avant l'échéance prévue, au mandat du directeur général d'ONATi, mais également en augmentant les tarifs des secteurs bancaire et postal.

Il conviendra toutefois de revoir en profondeur le code des Postes pour clarifier les obligations de chacun. On voit régulièrement que les opérateurs concurrents ne cessent d'attaquer ONATi devant les tribunaux.

Désormais, le Pays se doit de légiférer sur les zones peu denses où seul ONATi est présent et de considérer un mécanisme de financement au profit de l'opérateur qui est seul présent, dès lors qu'il s'agit d'une mission d'intérêt général. Madame la ministre, pouvez-vous nous éclairer sur ce que vous comptez faire dans ce domaine ?

Comme cela a été rappelé en commission, l'avenir de l'OPT est déjà tout tracé au travers d'une feuille de route rédigée par l'équipe de l'ancien PDG, approuvée par le conseil d'administration.

Lors de cette commission, *Madame la ministre* a donc estimé qu'il y avait de « l'espoir pour l'avenir », mais que cela dépendait aussi « des décisions politiques qui seraient prises », notamment avec l'arrivée de *Google* en Polynésie, tel que l'a annoncé le Président du Pays.

Cette arrivée n'est pas vraiment une surprise, puisque *Google* a affiché depuis 2019 son plan de déploiement de câbles sous-marin dans tous les océans, afin de ne plus être dépendants des opérateurs locaux, comme ONATi.

Si l'arrivée de nouveaux câbles sous-marin en Polynésie est en soi une bonne nouvelle, car ils permettront de sécuriser notre desserte qui a montré encore ses limites avec l'incident sur le câble Honotua au début du mois, il peut également faire craindre pour l'avenir de l'Office.

En effet, le moteur de recherche de *Google* draine aujourd'hui l'essentiel du trafic Internet et lui permet de placer ses propres solutions comme *You Tube* ou *Google Play*. *Google* est un géant mondial peu connu pour être philanthrope, et il y a donc, à notre sens, un vrai risque de captation du trafic opéré jusqu'à présent par l'OPT et donc des ressources financières qui y sont liées.

Si nous avons bien compris les discussions entamées par le précédent gouvernement avec le Chili dès 2019 et poursuivie par l'actuelle ministre pour la réalisation d'un câble reliant l'Amérique du Sud à Tahiti, avec des bretelles sur Mangareva et Moruroa, semble aujourd'hui ne plus être d'actualité puisque *Google* s'est positionné sur cette route avec son câble Humbolt qui reliera le Chili à l'Australie *via* la Polynésie.

Contrairement aux annonces tonitruantes, nous devons donc rester extrêmement prudents face au déploiement de *Google* qui ne semble être l'affaire que d'une seule personne aujourd'hui, donc notre Président de la Polynésie.

Madame la ministre, pouvez-vous nous dire si un chef de projet et une équipe dédiée ont été désignés pour gérer les relations avec *Google*, sachant que tout accord qui pourrait être signé avec cette multinationale devra comporter des garanties et même des contreparties pour éviter la mainmise sur nos télécommunications à l'international, mais également sur notre tissu économique ?

À cet égard, l'exemple de Canal+, qui a pris la suite d'ONATi pour la distribution des programmes TV en Polynésie, est assez illustrative de l'attitude des grands groupes internationaux, comme celui de Monsieur Bolloré. Leur volonté n'est pas d'aider au développement du tissu économique local, mais bien de prendre des positions stratégiques pour occuper le terrain.

Certes, dans cette opération ONATi va faire des économies, mais pas les Polynésiens qui paient leur bouquet presque deux fois plus cher qu'en métropole. A-t-on négocié avec Canal + un partenariat pour le développement de notre filière audiovisuelle ?

Aussi, Madame la ministre, pouvez-vous nous dire où en sont les négociations entre la Polynésie française et *Google*, et surtout sur quoi elles portent ?

Pour l'heure, nous n'avons qu'un seul son de cloche, c'est celui de notre Président qui nous vante les mérites de *Google*, mais qui n'a jamais rien dit sur l'état réel des discussions qu'il a pu avoir, notamment à Paris avec Monsieur Benoît Tabaka, le secrétaire général en charge des relations institutionnelles, qui n'a donc aucun pouvoir de négociation.

Je vous remercie.

**Le président :** *Merci.*

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Madame Tepuaraurii, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi :** Merci, Monsieur le président.

Une petite intervention brève. Tout simplement pour me réjouir de l'intervention faite par ma collègue Frangélica Bourgeois qui est très positive et qui vient en fait un petit peu quelque part apaiser. À un moment donné, il y avait quand même une diabolisation autour de l'OPT, tout le monde criait au loup, etc., et là on voit bien effectivement qu'on a pris les choses à bras-le-corps et qu'on se tourne vers l'avenir.

Mais surtout profiter de ce temps de parole qui m'est donné pour remercier Jean-François Martin pour le travail effectué effectivement pendant qu'il était directeur général, et féliciter Madame Delva. Je vais dire le prénom en entier parce que ce n'est pas Hinatea. C'est vrai, autant pour nous dans l'intervention il y a une petite erreur, mais c'est bien Hinatevahinetureiariki. Et donc voilà, féliciter Madame Delva pour sa nomination, et tous nos encouragements à l'OPT parce que c'est vrai que ce n'est pas simple.

On se réjouit beaucoup de la concurrence, mais c'est vrai qu'il y a quelques années, quelqu'un me montrait que parfois cette concurrence, eh bien elle peut, pas porter préjudice, mais venir en fait altérer le service public. Parce qu'avant, quand l'OPT était tout seul et qu'il pouvait pratiquer tous les tarifs qu'il voulait, cela permettait aussi de financer — et ça été dit dans l'intervention de Frangélica — et d'assurer le service public jusqu'à nos petites îles : lorsqu'on va à Rapa effectivement et que le seul endroit où on peut aller retirer de l'argent, c'est à la Poste ! Voilà, au fin fond de la Polynésie, on peut bénéficier des services rendus par la Poste et tout cela a un prix. Et, effectivement, cela pouvait être compensés par d'autres produits, mais aujourd'hui ils doivent être concurrentiels parce qu'il y a une concurrence. Cela diminue forcément les rentrées et rend donc plus difficile l'équilibre financier, et on le comprend bien et je pense que c'est dans ce sens que depuis toutes ces années, on a toujours aussi soutenu tant qu'on pouvait l'OPT, déjà, pour sa mission de service public.

Mais voilà, je sais que Madame la ministre a pris les choses à bras-le-corps et qu'elle va prendre avec la direction des décisions fortes pour pouvoir continuer justement à faire fonctionner ce service public et qu'il puisse servir justement les habitants de nos îles les plus éloignées et participer justement à l'épanouissement de chaque île.

Voilà, *merci.*

**Le président :** Merci. D'autres interventions ?... Oui, Madame Elise Vanaa.

**M<sup>me</sup> Elise Vanaa :** *Merci, Monsieur le président et père fondateur. À toutes et à tous ici présents merci bien ; et merci à notre collègue Tapati pour avoir fait notre prière afin d'apaiser nos cœurs.*

*Merci à notre collègue Tepuaraurii, et cela prouve, quelque part, que moi ainsi que ma collègue Béa, qui sommes tous deux au sein du Conseil d'administration de l'OPT, nous ne sommes pas venus pointer du doigt les actions qui avaient été faites. Merci pour le travail qui a été réalisé. Par contre, il y a encore*

*beaucoup à faire pour faciliter le quotidien de notre population et notamment de nos administrés des îles, en termes d'accès à Internet, aux soins, à l'éducation, etc.*

*Par ailleurs, je n'aurai qu'une demande à adresser à notre collègue et ministre. Nous avons décidé de créer un comité de recrutement avec Monsieur Jean-François Martin et on devait en parler lors de notre précédente séance mais on a mis cela en suspens. Que l'on poursuive le travail initié et prévu concernant ce comité interne qui serait chargé du recrutement de celles et ceux qui souhaiteraient entrer à l'OPT. C'est tout ce que j'avais à dire à notre ministre Vannina. Voilà, à mon sens, si l'on fait aboutir ce projet, nous serons satisfaits.*

*Enfin, nos remerciements à notre cher collègue Jean-François pour le travail qu'il a réalisé.*

*Merci.*

**Le président :** *Merci bien.*

*Oui, Tapati.*

**M. Tafai, Mitema Tapati :** *Merci pour ces nombreux échanges.*

*Je viens d'entendre qu'il y avait deux ans de retard et que ces 2 milliards dataient justement d'il y a deux ans. Et aujourd'hui, le déficit est-il le même ou a-t-il évolué ? Parce qu'en étudiant ceux de 2023, l'année prochaine, il ne faudrait pas qu'il y ait encore un déficit. Ce que veulent les gens, c'est avoir — s'il y en a un — (NDT, les chiffres du) le déficit actuel à jour. Ce qui m'étonne, c'est que dans le statut des sociétés et celui propre aux associations, il est dit : « Votre comptabilité devrait être à jour ». Avec ces deux ans de décalage, cela est à jour ?! Quelle est la situation de notre Office aujourd'hui ? Deux ans de retard, ça fait long. Voilà ma question.*

**Le président :** *Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?*

La discussion générale est maintenant close.

J'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs. Madame la ministre.

**M<sup>me</sup> Vannina Crolas :** *Merci pour vos interventions et votre soutien envers notre Office, malgré ce déficit énorme. Il faut effectivement être conscient que nous sommes confrontés à un sérieux problème : 2 milliards de déficit, ce n'est pas rien ! Donc, on ne peut pas continuer à dire que tout va bien parce que c'est 2 milliards de déficit.*

*La question de notre élu Mitema portait sur « pourquoi y-a-t-il un décalage de deux ans ? En réalité, il n'est que d'un an puisque nous venons d'entamer l'année 2024. Les comptes financiers de l'OPT pour l'année 2021 ont été présentés il y a deux ans. Voilà, on est en train d'avancer, on raccourcit les délais.*

L'OPT est un groupe où il y a plusieurs filiales et c'est pour cela que c'est un peu lent. Mais, on s'est engagé à ce que les comptes d'une année soient adoptés l'année suivante, et non pas deux ans, mais l'année suivante. Bon, il y a un travail d'abord d'établissement des comptes de chaque filiale, et ensuite de consolidation de l'ensemble des comptes. C'est cela qui prend du temps et qui demande aussi l'intervention de nos experts comptables et de nos commissaires aux comptes. Voilà. C'est la raison pour laquelle cela prend un peu de temps pour présenter les comptes de l'OPT.

Ensuite, pour en revenir aux questions de nos amis du Tapura. En ce qui concerne la légifération des zones peu denses, c'est vrai que l'OPT est le seul opérateur qui intervient dans les archipels éloignés, là où ce n'est pas rentable et, effectivement, l'OPT perd pratiquement tous les contentieux de ses concurrents. Là, nous avons besoin d'avoir la vérité des coûts : combien cela coûte exactement à l'OPT d'intervenir dans tous les services dont elle a la délégation de service public et dans tous les secteurs

non rentables, toutes les zones non rentables. On est toujours en cours d'établissement de ces coûts, pour ensuite identifier quelle est la part que le Pays doit porter et doit financer pour ce service public qui est rendu par notre opérateur historique effectivement, comme l'a dit notre représentante Frangélica, l'opérateur historique du pays. Donc, on est en train de décortiquer tous les contentieux qu'il y a eu et aussi les comptes pour qu'on puisse établir ces coûts.

Au niveau du plan de rétablissement des équilibres financiers et également du comité de recrutement, cela a été présenté en conseil d'administration mais cela n'a pas été adopté en conseil d'administration. C'est le nouveau conseil d'administration avec la nouvelle PDG qui doivent justement analyser ce plan et éventuellement apporter des amendements pour qu'avec la nouvelle équipe, on puisse s'engager sur un plan plus — comment dire ? — adapté aux enjeux du groupe.

Alors, juste peut-être apporter une correction, Canal+ n'a pas engendré un surcoût au niveau des abonnements de l'OPT. Pour ce qui concerne TNS, cela n'a pas apporté de surcoût, au contraire. En fonction des abonnements, cela devrait nous coûter moins cher. Et là, c'est un accord de partenariat entre l'OPT et Canal+. Cela n'a pas été imposé, c'était un accord de partenariat entre Canal+ et... En fonction des abonnements, cela devrait coûter moins cher à nos familles.

Ensuite, en ce qui concerne *Google*, je veux juste rassurer qu'il y a bien une équipe autour de Président, avec des membres de l'OPT, qui pilote ce projet. La consigne de notre Président, c'est que, dans — comment dire ? — cette arrivée d'un opérateur, d'un monstre en fait du numérique, l'OPT puisse trouver pleinement sa place. Et donc, c'est dans ces conditions-là que les discussions sont entamées avec *Google*, et les discussions avancent très bien. Encore plus depuis que Hina est là. Le projet initial qui avait été, pas conclu, mais engagé avec le Chili a changé parce que le Chili lui-même a opté pour *Google*. C'était au préalable un projet public-privé qui est devenu finalement uniquement privé, avec donc *Google* qui va financer l'ensemble de ces nouveaux câbles qui vont arriver chez nous. Et donc aujourd'hui, il me semble, qu'avec l'OPT, on s'est mis d'accord sur des zones d'atterrage des câbles. On est en discussion avec *Google* pour la mise à disposition des terrains pour l'atterrage des câbles et pour également installer le *data center* que *Google* devrait installer sur deux zones : à Papenoo et une partie à Taravao. Mais là, c'est encore en discussion, et l'OPT est pleinement impliqué dans ce projet.

Une précision aussi, c'est vrai que *Google* n'est pas du tout intéressé par le marché local. Pour lui, ce sont ses câbles. Dans ces câbles, il y a une partie qui est réservée pour ses besoins propres et il y a une partie qui va être mise à disposition de l'OPT. Et là, on a déjà des discussions bien avancées sur ce sujet et grâce à cette partie qui va être mise à disposition de notre opérateur, les capacités d'accès à internet, les débits seront complètement multipliés par 10 peut-être. Cela n'a rien à voir en tout cas avec les capacités actuelles de Honotua et de Manatua.

Voilà, merci.

**Le président :** *Merci Madame la ministre. Cela fait 30 ans maintenant...* Oui, Madame...

**M<sup>me</sup> Pascale Haiti :** *Merci, Monsieur le président.* Bonjour à tous.

Madame la ministre, ma question se pose sur la question de *Google*. Je suppose que vous avez des grandes lignes de négociation, des points bien précis, pour la Polynésie sachant que c'est vraiment une très grosse boîte qui vient vers nous. Ils sont généreux puisque vous dites qu'ils cèdent une partie à la Polynésie française. Va-t-on mettre une licence ? Qui dit licence dit bien sûr paiement pour faire fructifier un peu la boîte. Les *data center* seront-ils gérés par *Google*, ou *Google* et l'OPT ? Je suppose que vous avez une idée puisque ce sont des systèmes qui existent déjà dans d'autres pays et dont nous allons bénéficier. Comment allez-vous éviter — je veux dire —... Espérons qu'il n'y ait pas un coût, que la population ne va pas supporter un coût supplémentaire. Je suis un peu curieuse de savoir comment cela va marcher.

Et lorsque vous aurez — comment dirais-je ? — un plan, l'assemblée sera-t-elle conviée à ce plan de développement de *Google* et l'OPT ? Sera-t-on informés ou on nous imposera des..., on nous dira « eh bien ce sera comme ça, point final ». On aimerait bien savoir comment va-t-on marcher avec une grosse boîte comme ça.

Merci.

**Le président :** Merci. Y a d'autres interventions ? *Y a-t-il d'autres interventions ?*

*Je vais m'exprimer maintenant.* Il y a quelques décennies, nous avons tous entendu parler de la mondialisation. *Il y a quelques décennies, nous entendions parler d'un processus reconnu dans le monde et qui tend vers l'uniformisation de la politique, du développement économique à l'échelle internationale. Lorsque je regarde notre fonctionnement au sein de ce monde, c'est : nous et la France, la France et nous. On parle de la planète Terre là. L'on se doit de tendre vers cela, vers de nouveaux systèmes au sein de ce monde.* Qu'est-ce qu'on peut amener ? Comment va-t-on ... ?

Je vais vous dire une chose : en 2009-2010, au forum de Samoa, on a beaucoup parlé de Honotua... Honotua, et l'on sait ce que cela nous a coûté, 13 à 14 milliards. La Banque mondiale était prête à financer cet investissement, mais il fallait qu'on accepte que ce câble aille aussi un peu partout : à Niue, Rarotoa et... Et l'État est intervenu avec nos champions de l'OPT de l'époque pour dire « *Nous avons de l'argent*, on n'a pas besoin de ça », et on a mis de l'argent là-dedans : 14 milliards ! C'est ça, il y a tout ça qu'il faut...

*Google* est mondial : il y a *Google* en France, en Europe, partout dans le monde ! Il n'y a pas à adopter une attitude de... Nous sommes dans la mondialisation, qu'on le veuille ou non ! On a *Nissan*, on a *Toyota*... Voilà, c'est ça la mondialisation.

Il nous faut faire venir des experts internationaux. Pas des experts *de France, ah non, car ils exerceront la politique pour leur propre pays.* *Oui*, des experts internationaux, on n'en n'a pas ici. Mais, c'est bien, le gouvernement va aller à Singapour — à Singapour, y en a ! — voir un peu comment eux, un tout petit État, comment ils se sont sortis de... Ils ont été abandonnés. Avec la discipline et l'éducation, aujourd'hui c'est un pays parmi les premières puissances économiques planétaires. Nous aussi, nous avons ce qu'il faut pour être une puissance économique mondiale mais il faut décider, il faut choisir. *Madame la ministre, il ne faut pas se contenter d'analyser ; il faut trouver le moyen de revoir complètement la gestion de notre Office des postes, et pas que d'ailleurs, de tous nos services. Lorsqu'on les examine, il y a un déficit par ci, un déficit par-là, déficit, déficit, déficit... Ce n'est pas étonnant qu'il y ait un déficit ?! Certains employés reçoivent des salaires de 2 millions par mois, voire 5 millions et demi ! Pourquoi ? Pourquoi ? Non, c'est tout cela qu'il faut changer. Ai ia ia ia ia ia ! Voilà.*

*Le gouvernement du pays a peut-être une intervention à faire...* sinon la discussion est close.

Oui, *Madame la ministre.*

**M<sup>me</sup> Vannina Crolas :** Juste rassurer Madame Pascale Haiti-Flosse, évidemment, c'est un projet d'ampleur qui concerne tout notre pays, donc forcément le projet va être présenté aux représentants de l'assemblée. On comprend votre inquiétude, nous aussi on est inquiets devant ce monstre qui arrive, mais les discussions avancent vraiment bien. Nous cherchons vraiment l'intérêt de notre pays dans ce projet, qu'on en sort gagnant-gagnant. Bien sûr *Google* a ses propres intérêts puisqu'il met des milliards, plus d'une centaine de milliards dans ce projet, mais, on veut en tirer parti pour notre peuple, pour notre pays. Y a même Tapatu qui a peur qu'on vende notre pays à *Google* et ça, effectivement on y prend garde en fait !

*Voilà. Merci, Monsieur le président. J'ai bien pris note du fait de revoir au mieux la gestion de nos services. Merci.*

**Le président :** *Merci, Madame la ministre. Soyons courageux !*

Nous passons à l'examen de la première délibération, et je vous propose d'appliquer la procédure d'examen simplifiée pour ces deux rapports. Êtes-vous d'accord ?... Oui, à l'unanimité. *Merci, bien.*

En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération : qui sont pour ?... Unanimité. *Merci.*

L'ensemble de la première délibération est donc adopté. *Merci, bien.*

Nous passons à l'examen de la deuxième délibération. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération : ceux qui sont pour ? Même vote. *Merci, bien, à l'unanimité.*

L'ensemble de la deuxième délibération est donc adopté. *Merci, bien.*

RAPPORT N° 118-2023 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2020 DU COLLÈGE DE TIPAERUI ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M. le représentant Tevaipaea Hoiore

RAPPORT N° 119-2023 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2021 DU LYCÉE PROFESSIONNEL DE MAHINA ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M. le représentant Ruben Teremate

RAPPORT N° 121-2023 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2020 DU COLLÈGE TERITUA A TERIIEROOITERAI DE PAEA ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M. le représentant Allen Salmon

RAPPORT N° 130-2023 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2020 DU COLLÈGE MACO TEVANE ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M. le représentant Heinui Le Caill

**Le président :** On passe au quatrième rapport : rapport n° 118-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Collège de Tipaerui et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet. *Monsieur le ministre*

**M. Ronny Teriipaia :** *Veuillez recevoir mes salutations pour cette nouvelle journée.*

Alors, juste un petit mot d'introduction. Nous sommes conviés ici pour approuver le compte financier de huit établissements scolaires et secondaires, dont cinq de 2020 et trois de 2021.

On continue d'épurer les comptes financiers de 2020 et de 2021. Nous sommes en 2024 et je vous annonce que nous allons avoir le plaisir de nous revoir pour examiner encore 105 comptes financiers à approuver, dont quatre de 2020, 31 de 2021 et 35 de 2022 et 35 de 2023). C'est ahurissant, je ne comprends pas ! (*Applaudissements sur les bancs du Tavini huiraatira.*) Je me demande ce que l'ancienne ministre a fait, franchement ! Et c'est nous qui faisons tout le travail maintenant, c'est inadmissible !

*Merci.*

**Le président :** J'invite le rapporteur Tevaipaea Hoiore à faire une présentation du rapport. Hoiore, *la parole est à toi.*

**M. Tevaipaea Hoiore :** *Monsieur le président de la commission permanente, Madame la secrétaire générale, Monsieur le ministre, bonjour. Chers élus de cette commission, chers amis de la presse, ainsi qu'à toutes celles et ceux qui nous suivent, bonjour.*

Monsieur le président de la commission, Mesdames et Messieurs les représentants,

Par lettre n° 7843/PR du 3 novembre 2023, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Collège de Tipaerui et affectation de son résultat.

À la rentrée 2020, le Collège de Tipaerui disposait de 28 postes dédiés aux personnels non enseignants et de 61 postes pour les enseignants, pour un total de 89 postes, soit 10 postes de plus qu'en 2019.

Les effectifs scolaires, qui se sont élevés à 933 élèves (dont 11 bénéficiant du dispositif ULIS), se stabilisent au-dessus de la barre des 900 élèves, avec une moyenne de 27,4 élèves par classe.

À l'entrée en 6<sup>e</sup>, 65 % des élèves ont un niveau satisfaisant en français et 64 % en mathématiques, ce qui est supérieure à la moyenne territoriale.

Sur la réussite au DNB, la série générale enregistre une augmentation de 3,5 points, s'établissant ainsi à 96,2 % de réussite. Quant à la série professionnelle, la réussite est de 100%, comme l'année précédente. Il est toutefois à noter que, du fait de la crise liée à la Covid-19, ce diplôme a été délivré suite à l'examen du contrôle continu, les épreuves ponctuelles ayant été annulées.

S'agissant des moyens financiers de fonctionnement de l'établissement, les subventions s'élèvent à 45,4 millions de F CFP et représentent 62,7 % de ces moyens. Les ressources propres du collège, d'un montant de 19,1 millions de F CFP, représentent quant à elles plus du quart de ses moyens financiers.

En section d'investissement, si aucune recette n'est enregistrée, les dépenses s'élèvent à 622 873 F CFP, rendant le résultat de la section déficitaire du même montant.

En section de fonctionnement, les recettes atteignent 72 436 527 F CFP et les dépenses s'établissent à 64 207 630 F CFP, pour un résultat de fonctionnement excédentaire de 8 228 897 F CFP.

Le fonds de roulement s'établit à 26 852 625 F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire. Il augmente de 9,5 millions par rapport à l'exercice précédent. Par conséquent, le nombre de jours en fonds de roulement augmente également et passe de 80 jours en 2019 à 157 jours en 2020.

Le présent projet de délibération a été examiné en commission le 4 décembre 2023 et a suscité des échanges ayant permis à la commission d'aborder les points suivants :

- l'établissement a de nombreux projets, qu'il développe en bon partenariat avec l'APE ;
- en matière de sécurité, la grande accessibilité des bâtiments génère de nombreuses intrusions, voire des vols. Des investissements relatifs à l'installation de caméras de surveillance seront étudiés prochainement ;
- l'établissement notifie la perte d'un poste de support administratif (un poste de secrétaire) qui a pour conséquence de créer une difficulté supplémentaire pour répondre au mieux aux besoins des élèves ;
- les élèves accueillis au sein du collège de Tipaerui viennent des trois écoles du secteur. La problématique relative à la violence est à soulever, avec des cas d'intimidations et de harcèlements.

L'établissement reste vigilant sur les faiblesses des élèves et assure un suivi psychologique quand cela est nécessaire.

Le présent projet de texte a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

*Je vous remercie de votre attention et que l'amour règne.*

**Le président :** *Merci.*

*Y a-t-il d'autres interventions ?*

Monsieur Heinui Le Caill, vous avez la parole.

**M. Heinui Le Caill :** *Monsieur le président*, Madame la ministre, Monsieur le ministre, membres des cabinets, Madame la PDG du groupe OPT, chers collègues représentantes, représentants, agents de Tetunae, TNTV, public et internautes, *bonjour* !

Président, là nous allons étudier huit rapports portant sur les comptes financiers de nos établissements du secondaire. De notre côté, je propose que l'on fasse deux interventions : une intervention générale pour les quatre rapports concernant les établissements du secondaire de Tahiti, et une deuxième intervention pour les quatre rapports concernant les établissements du secondaire des archipels.

Voilà, donc à la fin du quatrième rapport concernant l'un des établissements de Tahiti, on fera donc l'intervention pour l'ensemble de nos établissements de Tahiti parce qu'ils ont des points en commun, mais quelques points également à relever ; et la même chose pour ceux des archipels. Et, nos rapporteurs ont quand même bien développé et bien détaillé la situation de ces établissements.

Voilà, c'est une proposition que je soumets, si mes collègues sont d'accord.

**Le président :** *Merci.*

Y a-t-il d'autres interventions ? *Y a-t-il d'autres interventions ?*

**M<sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi :** *Monsieur le président, il n'y a aucun problème. Nous acceptons la proposition émanant du président de la commission de l'éducation. Nous ne voyons aucune objection à ce que l'on regroupe, ainsi nous n'interviendrons qu'une fois pour faire connaître nos avis. Il n'y a aucun problème. Nous attendrons donc que les rapporteurs aient terminé leurs présentations, pour que l'on puisse régir ensuite sur les comptes financiers des établissements scolaires de Tahiti, d'une part, et sur ceux des établissements scolaires des îles, d'autre part.*

**Le président :** *Merci bien.*

*Avant de donner mon avis, je tenais vraiment à vous remercier, Madame Tepuaraurii, pour le soutien que vous avez apporté à notre population de Faa'a qui a été en difficulté. Pour votre aide, voilà, je voulais vous faire part de ma plus grande gratitude.*

Il y a un deuxième rapporteur ? Oui, Monsieur Ruben, vous avez la parole.

**M. Ruben Teremate :** *Merci, Monsieur le président-fondateur.* Président de la commission permanente, *bonjour*. Messieurs et Madame les ministres, *bonjour* et toutes les personnes derrière vous. Chers collègues représentants, *bonjour*. Maître Cross, *bonjour* ; et tous les agents de Tetunae, *bonjour*.

Je vais vous faire une présentation synthétique pour la séance concernant le rapport relatif au projet de délibération portant approbation du compte financier 2021 du Lycée professionnel de Mahina et affectation de son résultat

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 7844/PR du 3 novembre 2023, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier 2021 du Lycée professionnel de Mahina et affectation de son résultat.

En 2021, le Lycée professionnel de Mahina disposait, comme en 2020, de 116 postes répartis en 42 postes pour le personnel non enseignant et 74 postes pour le personnel enseignant.

Au niveau des effectifs scolaires, ceux-ci s'établissent à 655 élèves contre 630 élèves l'année précédente, soit une augmentation de 25 élèves (+4 %).

Malgré un taux d'absentéisme élevé de 20,58 % en 2021 — près de 15 % en temps normal — dû principalement à la situation sanitaire de l'époque, le taux de décrochage annuel s'établit à environ 14 % résultant de l'impact de la pandémie mais également au changement de régime des élèves de Moorea devenant demi-pensionnaire.

S'agissant des taux de réussite de l'établissement, les résultats du Bac Pro et du CAP (toutes filières confondues) accusent une diminution respective de 2,67 % et 21,9 % contrairement à la filière BTS qui enregistre un taux de réussite de 100 %.

Enfin, pour l'exercice 2021, les subventions représentaient près de 70 % des moyens financiers de l'établissement et les ressources propres, près de 18 %. Quant à la participation de la CPS et les autres ressources, elles ont augmenté respectivement de +12 % et +21,9 %.

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à près de 19,5 millions de francs et les dépenses à près de 23,4 millions de francs soit un résultat déficitaire net de 3 872 917 F CFP.

En section de fonctionnement, les recettes atteignent près de 117,4 millions de francs et les dépenses s'établissent à près de 113,5 millions de francs ; soit un résultat de fonctionnement excédentaire net de 3 873 267 F CFP.

Le fonds de roulement de près de 19,5 millions de francs en 2020 augmente de 5,14 % passant ainsi à 20 487 852 francs à la clôture de l'exercice budgétaire 2021, représentant 67 jours de fonctionnement.

L'examen en commission du présent projet de délibération le 4 décembre 2023 a suscité des échanges qui ont ainsi permis à la commission d'aborder principalement : l'infogérance informatique mise en œuvre dans l'établissement et financée par une subvention du pays ; les formations dispensées par l'établissement et la volonté du lycée d'orienter également son offre de formations vers les personnes en situation d'emploi ; les difficultés rencontrées par l'établissement en matière de gestion du personnel et d'entretien des bâtiments.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

*Merci.*

**Le président :** *Merci.*

Deuxième rapporteur.

**M. Allen Salmon :** *Oui, merci, Monsieur le président.*

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants,

Par lettre n° 7842/PR du 3 novembre 2023, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du collège Teriitua a Teriierooiterai de Paea et affectation de son résultat.

À la rentrée 2020, le collège de Paea disposait de 26 postes pour les personnels non enseignants et de 47 postes d'enseignants, soit un total de 73 postes — et il faut compter deux postes de plus par rapport à l'année précédente. Dans les faits, l'établissement souffre d'un déficit de personnels de surveillance et de cantine.

Les effectifs ont augmenté par rapport à 2019 avec une augmentation de 11 élèves pour un total de 698 élèves. L'établissement enregistre 54 % d'élèves boursiers.

À l'entrée en 6ème, 36 % des élèves ont un niveau satisfaisant en français et 29 % uniquement en mathématiques, ce qui est inférieur à la moyenne territoriale.

S'agissant du taux de réussite au DNB en série générale et technologique, il augmente de plus de 17 points par rapport à la session de 2019 et s'établit à 90,1 %. En série professionnelle, le taux de réussite au DNB atteint 95,2 %. Toutefois, ces résultats sont à nuancer par le fait qu'aucune épreuve orale ou écrite ne s'est tenue à cause de la crise sanitaire.

Concernant l'orientation post-3ème, 53 % des élèves s'orientent vers une 2<sup>nd</sup>e générale et technologique et 45 % vers un baccalauréat professionnel.

Au niveau du compte financier de l'établissement, les subventions s'élèvent à 42,784 millions F CFP et représentent plus de la moitié des moyens financiers de fonctionnement du collège. Ses ressources propres, s'établissant à 17,512 millions F CFP, représentent le quart de ces moyens financiers.

En section d'investissement, les recettes atteignent 5,506 millions F CFP et les dépenses s'établissent à 8,424 millions F CFP, pour un résultat d'investissement déficitaire à hauteur de 2,918 millions F CFP. Un truck a notamment été acquis en vue des sorties sportives et pédagogiques.

En section de fonctionnement, les recettes atteignent 63,636 millions F CFP et les dépenses s'établissent à 58,996 millions F CFP, soit un résultat de fonctionnement excédentaire de 4,640 millions F CFP.

Le fonds de roulement s'établit à 22,985 millions F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire et augmente de 1,773 millions F CFP par rapport à l'exercice précédent. Par conséquent, le nombre de jours en fonds de roulement augmente également et passe de 134 jours en 2019 à 144 jours en 2020.

Le présent projet de délibération a été examiné en commission le 4 décembre 2023 et a suscité des échanges ayant permis à la commission d'aborder les points suivants :

- le besoin de rénover le bâti existant, notamment la cantine scolaire, et de procéder au désamiantage des lieux — il faut savoir qu'au collège de Paea on est obligé de faire plusieurs roulements par manque de place ;
- l'intégration du collège de Paea dans une programmation pluriannuelle permettant d'envisager la restructuration du collège sur 8-10 ans ;
- la présence de violence dans le collège et en dehors du collège, apaisée en partie par l'APE au cours de la pause méridienne, qui a mis en place des actions ;

– la possibilité de placer le collège de Paea en REP+ du fait du fort pourcentage de CSP défavorisées chez les élèves.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

*Merci.*

**Le président :** *Merci bien.*

Monsieur Heinui Le Caill, rapporteur.

**M. Heinui Le Caill :** Rapport relatif au projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Collège Maco Tevane et affectation de son résultat.

À la rentrée 2020, les moyens humains du collège Maco Tevane étaient en légère hausse par rapport à 2019 avec 31 postes pour les personnels non enseignants et 33 postes pour les personnels enseignants, soit un total de 64 postes.

Les effectifs scolaires sont, quant à eux, passés de 332 élèves à la rentrée 2019 à 384 élèves à la rentrée 2020, soit une augmentation de 62 élèves principalement due à la prise en charge par l'établissement, depuis la rentrée 2020, de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), aujourd'hui renommé en « mission pour la persévérance scolaire » (MPS).

S'agissant des résultats scolaires, l'évaluation à l'entrée en 6<sup>e</sup> a mis en évidence chez les élèves des difficultés en français (82 %) et en mathématiques (79 %). Quant aux taux de réussite du DNB, les résultats de la session 2020 sont en augmentation par rapport à 2019, avec 89,2 % de réussite en série générale et 96,8 % de réussite en série professionnelle.

Au niveau du compte financier de l'établissement, les subventions s'élèvent à plus de 74,532 millions F CFP et représentent plus des quatre cinquièmes (4/5) des moyens financiers de fonctionnement du collège. Ses ressources propres, s'établissant à 9,486 millions F CFP, représentent un dixième de ces moyens financiers.

En section d'investissement, les recettes s'établissent à 7,037 millions F CFP et les dépenses à 8,313 millions F CFP, portant le résultat de la section déficitaire de 1,275 million F CFP.

En section de fonctionnement, les recettes atteignent 81,511 millions F CFP et les dépenses s'établissent à 82,258 millions F CFP, d'où un résultat de fonctionnement déficitaire de plus de 747 000 F CFP.

Le fonds de roulement s'établit à 10,999 millions F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire et diminue de 818 000 F CFP par rapport à l'exercice précédent. Le nombre de jours en fonds de roulement diminue, passant de 73 jours en 2019 à 49 jours en 2020.

L'examen du présent projet de délibération en commission le 5 décembre 2023 a suscité des échanges qui ont principalement porté sur les points suivants :

- la diminution du fonds de roulement en 2020, qui s'explique principalement par l'intégration de la MPS au sein du collège et le versement tardif de sa subvention de fonctionnement ;
- la bonne entente entre élèves et avec l'équipe pédagogique, qui participe au bon climat scolaire ;
- la reconnaissance en REP +, qui permettrait de contenir l'augmentation des effectifs scolaires et d'équilibrer les divisions, c'est-à-dire les classes, et le personnel ;
- les projets pédagogiques envisagés, notamment pour maintenir un lien avec les familles ;

- l'orientation post collège, étant précisé qu'en 2020 tous les élèves ont obtenu une affectation après la 3<sup>e</sup> ;
- et le projet de construction d'un internat supplémentaire, actuellement en réflexion.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

**Le président :** *Merci. Merci bien.*

*Y a-t-il des interventions ?* Y en a-t-il qui veulent intervenir ?

Vous avez la parole. Oui, Heinui Le Caill.

**M. Heinui Le Caill :** *Merci, Monsieur le président.*

Nous terminons donc d'approuver les rapports d'exécution budgétaire des établissements scolaires du 2<sup>nd</sup> degré de Tahiti — et je vais les rappeler — : les rapports d'exécution budgétaire de l'année 2020 pour les collèges Teriitua a Teriierooiterai de Paea, de Louise Carlson de Tipaerui ; ainsi que les rapports d'exécution budgétaire de l'année 2021 pour le collège de Maco Tevane de Taunoa et le Lycée professionnel de Mahina.

Bon, chers collègues — ce n'est pas une surprise — de la même manière que pour les bilans financiers des établissements du secondaire que nous avons analysés l'année dernière, ces rapports d'exécution budgétaire viennent illustrer une situation inacceptable, comme l'a dit le ministre, de trois à quatre ans, situation qui ne correspond donc en aucun cas à la réalité actuelle des établissements. Et notre souhait d'analyser les bilans financiers de l'année N-1 va être exaucé. Et pour ce faire, nous souhaitons bon courage au pôle d'aide et de conseil aux établissements de la DGEE qui est chargé de finaliser ces bilans financiers et aux membres de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports parce qu'on va cravacher !

Je ne m'étendrai pas sur ces bilans financiers qui ont été parfaitement présentés par nos rapporteurs, mais plutôt sur les besoins présents dans nos établissements de *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)*.

Comme évoqué à plusieurs reprises lors de nos interventions, la très grande majorité de nos établissements du second degré est confrontée à la problématique de la vétusté du bâti. Avec des structures très anciennes, les édifices ne sont plus adaptés au nombre important d'élèves. Nombre d'élèves qui dépasse largement la capacité d'accueil d'origine de certains établissements.

C'est le cas du collège de Paea, 40 ans d'âge, où, comme l'a dit le rapporteur, les travaux de désamiantage sont constamment reportés en raison de leur coût prohibitif. De plus, la balustrade du deuxième étage s'est encore détachée récemment et la cantine, initialement prévue pour recevoir 120 élèves, se révèle inadéquate lorsqu'il y a 640 demi-pensionnaires inscrits. Les élèves doivent donc manger à la va-vite.

En outre, nous nous rappelons encore du mur qui s'est effondré au collège de Maco Tevane en 2018, qui avait blessé deux élèves, dont l'un était victime d'une fracture ouverte à la jambe.

Et donc, évitons d'autres accidents et entreprenons enfin de vrais travaux dans nos établissements !

Il est indéniable que réaliser des travaux tout en ayant des élèves présents dans les établissements est un vrai défi. Cependant, nous avons mis en avant l'exemple de l'école 2+2 de Punaauia qui a réussi à utiliser des préfabriqués modulables comme salles de classe pendant la période de rénovation de l'établissement.

D'ailleurs, la commande de modulaires qui serviront comme salles de classe temporaires pour les élèves semble avoir été intégrée dans le budget de l'année 2024, si je ne me trompe pas. Le collège de Paea devrait donc bénéficier de ces premiers modulaires en fin d'année 2024 pour assurer sa rénovation. Utiliser des modulaires est une bonne idée, mais suffiront-ils pour reloger ou plutôt reclasser le si grand nombre d'élèves de nos collèges et lycées de Tahiti, et des collèges et lycées vétustes.

Par ailleurs, les représentants des établissements scolaires et des associations de parents d'élèves ont relevé un point important lors de la commission de l'éducation du 5 décembre dernier : les établissements ont le sentiment de devoir constamment faire des demandes, de quémander pour que des travaux soient réalisés, alors que cela devrait se faire automatiquement tous les cinq ans ou tous les 10 ans au moins. Nous savons néanmoins que le ministre de l'éducation a élaboré un plan Marshall, un plan de programmation pluriannuelle qui débutera dès l'année 2024.

Monsieur le ministre, pourrions-nous obtenir davantage de détails sur ce plan ? Un calendrier des travaux futurs nous sera-t-il communiqué ?

Au cours de cette commission, nous avons également identifié une problématique significative : les établissements sont confrontés à divers problèmes liés à leurs effectifs en personnel. Par exemple, au collège de Paea, on dénombre seulement huit agents, dont deux qui sont chargés de la préparation des repas pour 640 demi-pensionnaires inscrits. Les effectifs actuels ne permettent pas au collège de tourner de manière adéquate, que ce soit en termes de fonctionnement, d'entretien ou de surveillance.

De plus, il est fréquent d'observer de nombreux ajustements de poste. À titre d'exemple, au Lycée professionnel de Mahina, 7 postes sur 15 font l'objet d'aménagements, ce qui a une incidence significative sur les plannings de travail, car les agents sont affectés à des tâches différentes de celles pour lesquelles ils ont été initialement embauchés.

En ce qui concerne les absences, il peut arriver qu'une partie du personnel présente plusieurs arrêts de travail à la suite et de manière différée, amenant ainsi l'établissement à vouloir les remplacer.

Néanmoins, les procédures de remplacement sont tellement longues qu'on arrive à un délai de trois semaines minimums pour le remplacement d'un personnel du pays, alors que pour un personnel de l'État, ce délai est réduit à une semaine — enfin, paraît-il ! Entre-temps, il y a donc de forte chance que l'agent soit de retour, mais comme il s'agit d'arrêts de travail différés, il repart ensuite. Pourtant, il me semble que nous disposons des ressources nécessaires pour procéder au remplacement, que ce soit par le biais de volontaires ou de contractuels. Et c'est une véritable difficulté.

Toutefois, nous sommes aussi informés que le ministère de l'éducation travaille actuellement en collaboration avec le ministère de la fonction publique et les services du Président pour simplifier les procédures et réduire ces délais. J'encourage donc nos *ministres* à poursuivre leur travail de collaboration car il n'est pas normal que le remplacement prenne autant de temps pour nos agents du pays. Pour le bien de nos enfants, cette lenteur n'est plus tolérable.

En ce qui concerne les ressources de l'État, et en particulier les effectifs de l'Éducation nationale française, nous nous rendons compte que l'affectation des crédits pour certains postes n'est pas optimisée. En effet, les établissements se retrouvent souvent avec des excédents de crédits qu'ils ne peuvent réaffecter pour recruter d'autres ressources humaines là où cela est nécessaire, entraînant ainsi la perte de ces reliquats. Il serait opportun d'avoir la possibilité de rééquilibrer et de redistribuer ces crédits inutilisés pour d'autres postes. Lors du récent dialogue de gestion avec le ministère de l'Éducation nationale française, le ministre s'est montré favorable à cette réaffectation.

*Monsieur le ministre*, avons-nous des nouvelles du vice-rectorat à ce sujet ? Cette mesure pourrait être bénéfique pour compenser les déficits liés au manque de personnel.

Au collège de Maco Tevane de Taunoa, la partie de l'établissement attribué anciennement à la MLDS, dit MPS aujourd'hui, serait bientôt réaménagée en internat. Question : ce nouvel internat va-t-il voir le jour et va-t-il accueillir une partie des élèves internes en sureffectif du Lycée Paul Gauguin à la rentrée scolaire d'août 2024 ?

Permettez-moi enfin de terminer mon intervention en évoquant le dispositif de réseau d'éducation prioritaire, le REP+. Selon moi, les collèges de Maco Tevane et de Paea devraient véritablement être reconnus en tant que REP+.

Nous avons déjà souligné que les critères fixés par le ministère de l'Éducation nationale française pour l'attribution des REP+ ne correspondaient pas à notre réalité locale, avec des indicateurs qui demeurent avant tout conditionnés par le nombre important d'élèves boursiers inscrits dans l'établissement.

Or, jusqu'à présent, nous remarquons que notre population défavorisée continue de rester en marge du système éducatif et des procédures administratives. Ils n'entament ainsi aucune démarche pour effectuer leur dossier de demande de bourse, en raison de la confusion et du manque de compréhension, ce qui les exclut du taux de bénéficiaires de bourses, compromettant ainsi la fiabilité des indicateurs. Placer ce critère en tête de liste semble ainsi représenter une évaluation subjective.

En outre, à notre échelle, taille de l'Europe, nous sommes soumis à des contraintes qui sont différentes de la France. Ainsi, les critères devraient davantage tenir compte de l'éloignement géographique (qui est souvent lié aux taux d'échec scolaire), de la misère sociale, du quartier dans lequel nous sommes issus, des îles et atolls environnants, etc.

En France, la carte actuelle des réseaux d'éducation prioritaire date de 2015, et elle se base sur des données de 2011. Cependant, il est prévu que la carte des REP+ soit réactualisée en fin d'année 2024 afin de l'adapter aux évolutions des publics. Dans ce contexte, pourquoi le ministère de l'Éducation nationale française ne profiterait-il pas de cette opportunité pour réviser les critères d'attribution et les ajuster aux réalités spécifiques des colonies françaises d'outre-mer ? Je pense que cette adaptation est désormais plus que fondamentale afin de se rapprocher au plus près de la réalité de notre *pays*, et nous continuerons à le mettre en avant afin de parvenir à une évaluation plus objective et équitable.

C'est au bénéfice de ces commentaires, que j'invite tous mes collègues élus composant notre assemblée à poursuivre l'adoption favorable des comptes financiers de nos établissements scolaires du 2<sup>nd</sup> degré.

*Merci et que l'amour règne.*

**Le président :** *Merci.*

Oui, Madame Tepuaurii, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Tepuaurii Teriitahi :** Oui, Monsieur le président, merci.

Avant que je ne parle des comptes financiers des collèges de Tahiti, je voudrais quand même rebondir sur le coup de gueule de notre ministre. Moi aussi, c'est vrai que cela me choque de voir qu'à, aujourd'hui, on est en 2024 et on analyse encore les comptes financiers de 2020. C'est la réflexion que je me suis faite, mais quand même, la question que je me pose, c'est : qui fait les comptes financiers ? Moi, je veux bien que l'on fasse un coup de gueule, mais c'est quand même un peu injuste de faire un coup de gueule contre la ministre ainsi, parce que ce n'est pas la ministre qui fait les comptes financiers, et de la même façon que ce n'est pas le ministre d'aujourd'hui qui les fait.

Le président de la commission de l'éducation l'a abordé, cela a été dit pendant la commission de l'éducation. La DGEE a fait amende honorable. Ils ont reconnu effectivement que c'était aussi une part de responsabilité de leur part. Alors je ne dis pas qu'il faut faire un coup de gueule sur eux, mais voilà, à un moment donné, aller jusqu'à dire « qu'est-ce que la ministre a foutu pendant tout ce temps-là ? »

enfin bon... C'est un petit peu dur, je trouve, mais je suis d'accord qu'en 2024, on devrait pouvoir espérer avoir les comptes financiers de 2023. Et, j'attends effectivement ce moment-là parce que, mine de rien, on attend d'avoir des séances, on attend d'avoir des CP ; et ce qui meublent principalement les CP, ce sont les comptes financiers des établissements scolaires. Or, force est de constater que s'il faut comparer aux précédentes années, on n'a pas plus de commission permanente qu'avant. Donc je n'ai pas l'impression qu'il y ait une accélération. Je la souhaite comme vous pour que l'on ait effectivement une photographie qui soit réelle par rapport à l'existant, mais c'était simplement, voilà, quand même pour tenter de remettre un petit peu l'église au milieu du village.

Ensuite, je reviens sur les dossiers tels qu'ils ont été présentés, il est vrai qu'à chaque fois que j'ai lu les différents rapports, les mots qui reviennent souvent des comptes-rendus des commissions sont la vétusté, la sécurité ou plutôt l'insécurité... On le voit bien.

La « vétusté », on en parle pour le collège de Paea, le rapporteur l'a bien dit et notre président de commission vient aussi d'en parler, des travaux doivent être réalisés. Le collège de Paea a 40 ans d'existence, on essaye de faire des travaux et, bon, certaines choses ont été faites, mais effectivement, on ne peut pas non plus interrompre l'enseignement, donc, c'est le difficile équilibre. On essaye de s'inspirer de ce qui a pu être réussi ailleurs, mais bon, voilà, on sait très bien que c'est compliqué. Ceci dit, c'est effectivement une nécessité si on veut continuer à donner un bon enseignement à nos élèves.

L'« insécurité », on la retrouve, effectivement, et on le voit dans le collège de Paea. Ils sont venus nous dire aussi que c'était compliqué. L'environnement extérieur et même à l'intérieur de l'établissement, ils essaient de mettre en place des rythmes décalés dans la cour de récréation, par exemple, ils l'ont dit, pour ne pas mélanger les petits avec les grands. De la même façon, on voit au LEP de Mahina, là aussi, il y a eu un grand cri d'alarme qui a été fait par rapport justement à l'insécurité, à la drogue. On le sait très bien, là, c'est vraiment quelque chose qui envahit aujourd'hui nos collèges et qui frappe avec insistance la porte de nos collèges.

Et ce qu'il y a en face de toute cette vétusté et de cette insécurité contre lesquelles on doit lutter et pour lesquelles on doit donner des moyens bien sûr à nos établissements... Alors, on l'a bien compris, c'est compliqué. Pourquoi ? Parce qu'il y a effectivement plein d'établissements, cela coûte cher. L'argent, là, on le voit, des articles sont en train de sortir, on est en train de couper le budget national avec une coupe sur le ministère de l'Éducation nationale qui, j'espère, ne va pas se répercuter chez nous également, ce qui serait problématique pour nous.

Mais, c'est vrai que s'il faut trouver quand même une note positive, et c'est ce que je retiens de tous ces entretiens qu'on a eus avec les représentants des différents collèges, ce sont les résultats. Parce que, malgré toutes ces conditions difficiles, ils arrivent quand même. Et quand je dis « ils », c'est le corps enseignant, ce sont tous ceux qui s'investissent pour essayer de donner le maximum de chance ; ce sont les dispositifs qui sont mis en place. Heinui parlait de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) qui, aujourd'hui, est devenue la mission pour la persévérance scolaire (MPS). Tous ces dispositifs qui font que l'on essaye de trouver les moyens. Le classement REP+ qu'on réclame, etc., ce sont des moyens qu'on essaye de mettre en place pour justement arriver à cette réussite. Et c'est ça qui fait plaisir, c'est que, finalement, malgré tout ça, on voit bien que la réussite est là et qu'elle est quand même en augmentation. Elle pourrait être en chute, eh non ! On arrive quand même à avoir de bons résultats. Et donc, si l'on arrive à résoudre cette vétusté, cette insécurité, etc., on n'aura que des résultats encore meilleurs et c'est ce que l'on veut.

Effectivement, même si la photographie 2020 n'est pas celle d'aujourd'hui, il faut aussi parfois avouer que cela ne s'est pas beaucoup amélioré depuis quand même, mais je l'espère et c'est un vœu qu'on partage tous. Je pense qu'on va tous aller dans le sens de donner le maximum de moyens et le maximum de chance pour nos enfants, parce que ce sont nos enfants qui en bénéficient et qui sont les adultes de demain, et donc qu'ils pourront bénéficier d'une bonne éducation, d'un travail, etc., avec tout ce qui va avec.

Et donc, évidemment on approuve tous les comptes financiers qui nous sont présentés.

Et j'espère aussi voir, pendant votre mandature, les comptes financiers de l'année N-1. Je serai la première à vous féliciter, Monsieur le ministre. J'ai déjà dit cette phrase aussi au ministre de l'économie pour certains autres sujets. C'est vrai que, autant des fois on rouspète, on défend notre bout de pain, mais s'il faut vous dire merci au moment venu où on arrivera à avoir les comptes financiers N-1, eh bien, je serai la première à vous féliciter.

Merci beaucoup.

**Le président :** *Merci.* Y-a-t-il d'autres interventions ?

*Oui, la parole est à toi Tapati.*

**M. Tafai, Mitema Tapati :** *Oui, merci.*

*Malgré le chemin que nous avons parcouru depuis, nous abordons toujours la question de l'éducation selon une seule vision. On analyse l'éducation soit selon la vision « de Polynésie », soit selon la vision française, et l'on a complètement écarté la vision polynésienne en pensant que celle-ci n'apporterait rien de bien en termes d'enseignement au Polynésien.*

*Je vais prendre deux termes :*

*Éduquer, c'est ce que nous faisons pour que l'enfant acquière le savoir, l'intelligence et la vie. L'idéal serait que l'éducation mène l'Homme vers le savoir, puis le savoir vers l'intelligence, et l'intelligence vers la vie. Autrement dit, la finalité de l'éducation, c'est la vie. Avec ce que l'on continue de faire, la finalité de l'éducation, c'est le travail ou bien l'armée pour nos enfants, s'ils réussissent. Dans le cas contraire, ils se retrouvent au bord de la route à compter les voitures, et c'est ce qui arrive à la plupart de nos enfants. Par contre, la finalité de l'éducation, selon la vision polynésienne, c'est la vie, c'est-à-dire qu'il puisse vivre de lui-même.*

*Le terme suivant est « élève ». Nous examinons actuellement les comptes financiers, c'est-à-dire les sommes consacrées aux enseignants, aux établissements, enfin, à l'ensemble du monde éducatif. On est bien conscient que sur l'ensemble de nos enfants scolarisés, il y en a très peu qui réussissent, et beaucoup sont en échec scolaire. Ce serait bien que l'on puisse mener une enquête à ce sujet : pourquoi sont-ils en échec scolaire ? Pourquoi une grande partie de nos enfants ne parviennent-ils pas à atteindre les objectifs que l'on attend d'eux ? Ne serait-ce pas dû au sens que l'on donne au mot enfant, l'enfant qui va à l'école ; alors que le Polynésien désignerait cet enfant d'« apprenti », semblable à « un nouveau feu », une braise. Honnêtement, si l'on veut que ce feu brûle ardemment et de manière continue, il faut l'alimenter en combustibles jusqu'à ce qu'il gagne en puissance. Quel combustible utilisé pour entretenir et alimenter ce « nouveau feu » afin qu'il brille ardemment ? Certains combustibles éteignent le feu et d'autres produisent tellement de fumée qu'il est impossible de cuire un repas. Nous allons donc nous interroger aujourd'hui sur le type de combustibles que l'on utilisera dorénavant. Le 'aito (NDT, bois de fer de l'espèce *Casuarina equisetifolia* subsp. *Equisetifolia*) est particulier, n'est-ce pas ?*

*C'est un point qui mérite d'être examiné : « quel type de combustibles (NDT, d'enseignements) pouvons-nous donner à notre feu (NDT, élève) pour qu'il brille ardemment ? Autrement dit, quel type d'éducatifs ? L'enseignement actuelle convient-il à l'enfant Polynésien ? À la fin de leur scolarité, les enfants ne savent ni nager ni ramer et ce sont ceux de l'extérieur qui viennent, à présent, enseigner au Polynésien à nager et à ramer ! Il convient de revoir cela.*

*Enfin, comme cela a été soulevé précédemment, il convient, Monsieur le ministre, que vous nous transmettiez dans les prochains jours, les comptes financiers de l'exercice 2020. Il n'y a pas d'autre institution pour approuver ces comptes, n'est-ce pas ? Les actions qu'attendent le peuple de nous sont nombreuses et urgentes durant ce mandat.*

*Je vous remercie.*

**Le président :** *Merci.*

*Ceci n'est qu'un sujet de discussion. Monsieur le ministre, ces derniers jours, on a entendu à la radio qu'on allait diminuer le nombre d'heures d'enseignement de nos enfants et, selon un médecin spécialiste français, cela permettra au cerveau de l'enfant de se reposer un peu. En entendant cela, je me suis dit : ce que je sais, c'est que lorsqu'une personne décède, celle-ci n'a pas encore utilisé la moitié des cellules qu'elle possède dans son cerveau, sachant qu'il y en a des millions. Elle n'a pas encore utilisé la moitié. Lorsque j'ai entendu ce médecin spécialiste, je me suis dit : « Au fait, si vous avez l'occasion de ramener cette personne dans son pays, faites-le ! » Je ne partage pas cet avis. Il ne faut pas diminuer mais augmenter davantage encore les heures d'enseignement destinées à nos enfants.*

*Je ne sais pas si vous avez vu le gouvernement en mission à Singapour. À Singapour, on dit que ce sont les numéro 1 dans le domaine à l'échelle mondiale. Les enfants vont à l'école le matin, l'après-midi, le soir... Ils y vont tout le temps, encore et encore. Et c'est ce que j'ai pu observer également en Chine : les enfants n'arrêtent jamais d'aller à l'école.*

*L'apprentissage tardif de la lecture chez nos enfants est actuellement une problématique dans notre pays. L'apprentissage de la lecture et de la parole ne sont pas si différents. Lire est une fonction neurologique comme n'importe quelle fonction neurologique. La mère n'attend pas que son enfant sache parler pour communiquer avec lui. Elle communique avec lui et l'éduque durant toute sa grossesse et, lorsqu'il vient au monde, elle poursuit cela, alors même qu'il ne sait pas encore parler. Même pour la lecture, il faut l'enseigner à deux ans. Ainsi, on pourra enseigner à nos enfants trois, cinq voire six langues. C'est ce système éducatif qu'il faut essayer d'étudier pour voir de quelle manière on peut faire évoluer le nôtre au sein du pays. C'est grâce à cela que ces pays ont évolué aujourd'hui.*

*Dans l'Histoire de ce pays... Cela tombe bien, puisque notre gouvernement va se déplacer à Singapour, vous devez également vous y rendre, Monsieur le ministre, afin de prendre connaissance du système... J'ai vu que dans une salle de classe, il y avait 50 enfants et je m'étais dit « ah, il y a énormément d'enfants dans une école ». Ils m'ont alors précisé qu'ils étaient un tout petit pays (NDT, en termes de superficie) et qu'ils n'allaient plus construire d'écoles. Pour une salle de classe, il y a cinq enseignants. C'est le nombre d'enseignants que l'on a augmenté : il n'y a pas un mais cinq enseignants. On indique même la position de chaque enfant de ce pays. Il en va de même en Chine et dans d'autres pays. Si l'on reste dans ce système français, on n'avancera pas. Il faut revoir. Ce qui est étonnant tout de même, c'est qu'ils s'immiscent également dans tout ce qui a trait à l'enseignement du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés avec leur méthode, alors que c'est un domaine qui relève de notre compétence. Il faut changer, changer ! Je sais que ce n'est pas évident ! Pas du tout ! Ce n'est pas facile. Il faut que la population comprenne qu'il y a d'autres systèmes si nous le voulons.*

*Hier soir, on disait à la radio que les enfants qui volaient à Papeete étaient de Faa'a, de Punaauia et de Moorea. Je me suis dit : « ah bon, les enfants de Papeete ne volent pas ! Ceux de Pirae et Arue ne volent pas, il n'y a que ceux de Faa'a ». S'ils pouvaient dire que les voleurs n'étaient que des enfants de Faa'a, ils le diraient. Oui, ai ia ia ia ia, l'éducation, l'éducation, l'éducation ! C'est ce que disait Nelson Mandela : « Si nous voulons changer la vie d'un peuple, la meilleure arme est l'Éducation ». Par contre, il ne s'agit pas de n'importe quelle éducation. Il faut arrêter d'enseigner à nos enfants : « Allons enfants de la patrie... », enfin, voyons ! Oui, oui. « Aux armes citoyens », c'est cela l'éducation ? On ferait mieux d'enseigner à nos enfants à comment pêcher le poisson au fusil, comme l'a affirmé Tapati, et à comment ramer sur une pirogue... Il y a tellement d'enseignements à tirer ici, chez nous.*

*Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le ministre. Je sais que vous partagez le même avis. Bon courage. Vous devez renvoyer le médecin, qui vous a confié que le cerveau de l'enfant était fortement mobilisé, en France ; il ne sait pas de quoi il parle.*

*La parole est à vous, Monsieur le ministre.*

**M. Ronny Teriipaia :** *Merci bien. Eh, bien ! Il y a énormément de questions, d'interrogations.* Ce n'est pas grave, je vais essayer de vous répondre.

Juste pour rappeler à tous que le chef du système éducatif en tout cas en Polynésie, c'est le ou la ministre. Et donc moi, quand j'ai pris mes fonctions, j'ai constaté qu'il y avait un retard énorme dans les comptes financiers. Donc, j'ai tout de suite donné les instructions aux chefs d'établissement de me rendre absolument les comptes financiers là au mois de juin, et j'exige ! Quand on est un chef, on donne des instructions. C'est pour cela que je ne comprends pas !

En tout cas merci. C'est vrai que tout ce qui a déjà été mis en place, notamment en termes de MPS ou MLDS, c'est fait pour lutter contre le décrochage scolaire et effectivement on voit qu'il y a des réussites. Mais, il faut que vous sachiez aussi qu'il y a 1 800 décrocheurs en Polynésie. Voilà les chiffres qu'on a exactement. Donc, si certains chiffres vous sont arrivés en disant qu'il y avait 400 et quelques, c'est complètement faux ! Y en a 1 800 qui ont été recensés. On a travaillé là-dessus et on a les chiffres de l'inspection du secondaire, notamment de la part de l'inspecteur qui s'occupe de tout ce qui est décrochage scolaire. On en a 1 800. Il y a beaucoup de faux semblants, il ne faut pas croire tout ce qu'on raconte. La réalité, c'est qu'il y a 1 800 et donc on essaye de mettre en place des dispositifs pour lutter contre ce fameux décrochage scolaire dont on parle.

Ensuite, je vais en venir au collège de Paea. C'est vrai que l'environnement ne favorise pas l'enthousiasme des élèves. C'est vrai, j'ai enseigné là-bas pendant plus de quatre ans, donc je sais exactement comment cela se passe. Pour lutter contre les violences, on a essayé de rajouter un surveillant. On travaille avec le ministère de la jeunesse et des sports pour la mise en place d'un regroupement d'élèves encadrés pendant les heures de pause par des spécialistes et animateurs, avec un séjour encadré à l'extérieur du collège. Il faut travailler l'estime de soi, il faut travailler sur le lien avec la terre, son histoire et sa culture pour essayer de recadrer tout ça.

C'est vrai aussi qu'il nous faut travailler sur les langues et la formation des professeurs, c'est important, notamment dans cet objectif de renforcer l'enseignement des langues polynésiennes. C'est vrai qu'il y a beaucoup de professeurs qui sont en insécurité linguistique et on a besoin de leur donner et leur fournir tous les outils nécessaires, aussi bien au 1<sup>er</sup> degré qu'au 2<sup>d</sup> degré.

On insiste aussi sur la coéducation, c'est important. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'il faut rappeler aussi le rôle des parents dans l'éducation de leur enfant. Et c'est la raison pour laquelle on va lancer là un projet éducatif territorial. On va commencer par l'évaluation de toute la charte de l'éducation qui a été mise en place et notamment la réforme, la révision de 2017, pour faire en sorte d'essayer de mettre en place un système qui répond plus aux attentes et qui est plus adapté à la réalité polynésienne de nos élèves, notamment par la révision du calendrier scolaire puisque je vous annonce qu'il y aura des travaux qui vont être faits sur le calendrier scolaire. On va s'inspirer de ce qui se fait en Nouvelle-Calédonie — pas copier la Nouvelle-Calédonie, il faut s'inspirer de ça — pour essayer d'adapter le plus possible le climat au rythme chronobiologique de nos enfants, parce que c'est eux la priorité avant tout.

Concernant la vétusté des établissements, c'est vrai qu'un plan Marshall va être lancé. Donc oui, le calendrier vous sera communiqué.

Au niveau de l'effectif des personnels, une étude sur la nouvelle répartition des agents à l'échelle du territoire va être lancée. Il faut savoir aussi que le personnel non-enseignant est vieillissant et donc forcément il y a beaucoup d'absences. Ensuite, il y a du retard au niveau du recrutement et tout cela est dû à la procédure administrative qui est mise en place et qui existe depuis des années. Donc, on essaye de réformer la procédure, de faire en sorte que les contrats soient terminés à temps pour qu'on puisse vite recruter le personnel qu'il faut. Le remplacement est trop lent par moment et donc on essaye en interministérialité de faire en sorte de réduire les temps des procédures.

Concernant le dialogue de gestion 2024, il y a un maintien des postes au niveau du secondaire. Par contre, il y a une baisse de postes dans le 1<sup>er</sup> degré où il y a 15 postes en moins. Parce qu'en fait, on augmente les postes hors de la classe, c'est-à-dire au niveau des CPE, des assistants sociaux et des infirmières. On en manque cruellement et tout ce personnel-là contribue à lutter aussi contre le décrochage scolaire. Et donc, forcément, il faut à un moment donné rééquilibrer. D'une manière globale, il y a moins de postes qui sont en lien avec les effectifs qui sont en baisse aussi. Il faut le savoir — et je suppose que vous le savez —, on fait moins d'enfants, donc forcément on baisse les effectifs. Au niveau du 1<sup>er</sup> degré, c'est vrai qu'on est en surconsommation de postes. On a réussi à maintenir les postes justement grâce à la mise en place de certains dispositifs comme le cycle 3 à l'école, la co-intervention en classe de CP au niveau des établissements REP, des écoles REP.

Pour ce qui est du REP, il faut savoir — et je suppose que vous le savez pertinemment — que depuis 2008, selon un rapport qui a été établi, toute la Polynésie fait partie d'une zone ZEP. On appelait cela à l'époque « zone ZEP ». C'est une question de budget tout simplement, il ne faut pas se leurrer. On aura beau nous dire qu'on a cette possibilité de changer la répartition des établissements selon le REP, mais toute la Polynésie est en REP. Donc, on essaye de faire en sorte de changer la répartition des établissements, mais ce n'est pas évident quand les problèmes sont toujours là. En principe, lorsqu'on met en place un réseau d'éducation prioritaire, il y a des établissements qui font partie de ce réseau et on attend des résultats puisqu'ils ont plus de moyens supplémentaires en moyens matériels et en moyens humains. Donc forcément, à l'issue de tant d'années, les résultats devraient être positifs. Après, cela dépend des zones. Faa'a, c'est différent. C'est vrai qu'à Paea aussi, il devrait être en REP. C'est comme Maco Tevane, et il y a plusieurs établissements. Mais toujours est-il que c'est une question de budget, c'est simple à comprendre. Donc, on pourrait faire bénéficier à des tas de communes, à des tas d'établissements, mais ensuite on est obligé de sélectionner, de procéder à une répartition que 'on propose à l'État. Il ne faut pas oublier que c'est l'État qui décide, et que l'on ne peut que proposer.

Ensuite, concernant le problème d'amiante à Paea, il y a des offres qui ont été faites, mais elles ont été rendues infructueuses parce que les montants sont inacceptables. Donc du coup, un nouvel appel d'offres a été lancé.

Concernant les heures d'école, *En effet, Monsieur le maire, nous sommes en train de réduire le nombre d'heures d'enseignements dans le 1<sup>er</sup> degré : en d'autres termes, nous voulons supprimer 3 heures. Ce qui veut dire qu'ils auront 24 heures d'enseignements par semaine, c'est vrai. Or, ce n'est pas un docteur qui l'a décidé mais la loi car les enseignants du 1<sup>er</sup> degré travaillent 27 heures par semaine. Toutefois, selon la loi, nous devons réduire à 24 heures le temps que nous passons devant les élèves. Pendant 3 heures, ils n'auront pas d'élèves face à eux ce qui signifie qu'ils demeureront au sein de l'établissement.* Donc, ils ont toujours 27 heures les enseignants. Par contre, ce sont les élèves qui ont 24 heures.

Juste pour information, en Australie, ils ont 4,5 heures de présence à l'école par jour de cours. En Polynésie et en France, c'est 6 heures par jour. Donc, selon les résultats de l'évaluation PISA, la France est en 21<sup>e</sup> position et l'Australie en 13<sup>e</sup>. Donc moi, je ne suis pas pour qu'on augmente intensément les heures de cours à l'école parce que, d'abord, il faut respecter le rythme chronobiologique des enfants — ce n'est pas en ajoutant plus d'heures — ; et les enfants, ce sont avant tout des enfants et ils ont besoin de vivre leur enfance. Parce que, si c'est pour en faire des élèves comme en Chine ou au Japon... Et en plus, ça va être difficile, *Monsieur le maire*, parce qu'on n'a pas la même culture : les Chinois et les Japonais ont cette culture du travail que les Polynésiens n'ont pas. Il faut être réaliste, on ne peut pas laisser les élèves passer 10 heures de cours à l'école, ce n'est pas possible ! Et moi, en tant que parent, je ne serai pas d'accord.

Après, c'est vrai aussi que si on veut atteindre l'excellence, il faut que cela fasse partie de la culture, mais ce n'est pas le cas. Donc, ce n'est pas en ajoutant plusieurs heures de cours que les élèves auront de bons résultats. Non ! Par contre, il faut proposer un enseignement qui réponde à la réalité de notre culture, de notre histoire géographique, tout simplement. Quand l'élève se sent bien et qu'on lui propose

des enseignements qui lui plaisent d'abord, c'est important. Il faut que l'élève éprouve du plaisir d'abord d'aller à l'école et ce plaisir va se ressentir au travers de son comportement à l'école quand on lui propose des enseignements de qualité. Et forcément, quand on suscite l'intérêt et l'enthousiasme des élèves, l'élève prend plaisir à travailler, c'est simple. Il y a ce niveau-là, mais il y a aussi le niveau de la posture des enseignants, c'est important, avant tout, il faut être bienveillant et il faut cultiver l'estime de soi. C'est comme ça que les élèves réussissent, tout simplement.

Voilà. Ai-je répondu à toutes les questions ?...

Ah oui, juste une information. Suite aux intempéries du mois de février, des travaux prioritaires doivent être lancés. C'est vrai qu'il y a des priorités qui ont été fixées en fonction du plan Marshall, mais je me suis rendu dernièrement au lycée Diadème...pffffff ! Cela dure depuis des années, il y a des classes qui sont constamment inondées. Et en plus, il y a la crue, vous savez, de la rivière qui traverse le Diadème et, à chaque fois, il y a de la boue partout. Le personnel d'entretien est obligé de nettoyer tout le lycée et donc du coup, il n'y a pas d'école. On est obligé de fermer le lycée et c'est comme ça tout le temps ! Tout le temps, tout le temps... Je me suis rendu et j'ai vu qu'il y avait des bâtiments qui sont vétustes : il y a la toiture qui dégringole, il y a des fils électriques qui pendent un peu partout. Sous les passerelles, sous le pont où il y a la rivière, il y a des fils électriques. Je ne comprends pas comment se fait-il qu'il y ait des fils électriques sous les ponts ! C'est dangereux ! S'il y a des élèves qui passent par-là, ils peuvent être électrocutés ! Je ne sais pas, c'est...c'est dingue ! Je ne comprends pas.

Voilà. Donc nous, on a des priorités, on doit choisir des priorités. Peut-être que certains travaux par rapport au plan Marshal vont être décalés. Moi j'estime que la sécurité, c'est le plus important et c'est vrai, il faut le signaler.

Pour les travaux de 2024, il y a 2,9 milliards en nouvelles autorisations de programme et 1,5 milliard de CP nouveaux. Soit « AP sur 2024 au moins...— c'est quoi ce que tu as écrit ? — de 11 milliards » et « CP sur 2024 de 2,7 milliards ».

Voilà ce que je peux vous donner comme information. Avez-vous d'autres commentaires, d'autres questions ?... Oui, Thilda.

**Le président :** *Monsieur le ministre, vous n'avez pas compris où je voulais en venir concernant l'éducation de nos enfants. En effet, c'est un sujet qui est souvent abordé lors de nos campagnes politiques auprès des associations et partout ailleurs, notamment auprès des associations des parents d'élèves : les premiers éducateurs d'un enfant restent ses parents. S'il n'y a pas ces 3 acteurs (les parents, l'enseignant et l'enfant), cela ne marchera pas. Ce n'est pas possible.*

*Comme je le disais précédemment, dès que l'enfant est dans le ventre de sa mère, celle-ci commence à l'éduquer et poursuit même après son accouchement ; cela ne s'arrête jamais. On doit reconnaître le rôle de la mère. On avait abordé ce sujet à une époque pour que le rôle de la mère soit reconnu, en leur versant, par exemple, un Smig. Par contre, ce ne sera pas pour la mère qui, une fois l'enfant à l'école, ira au bingo. Pas dans ce cas-là. Non, non, non et non. La loi devra être très stricte.*

*C'est à elle de commencer à lui apprendre à lire, dès sa deuxième année elle peut commencer. Ce n'est pas compliqué ! Les deux premiers mots qu'il écrira, en grosses lettres : PAPA, MAMAN. Oui, l'enfant sait qui est papa et qui est maman. C'est comme cela qu'il faut procéder, ensuite l'on ajoutera d'autres mots à côté. Que du concret.*

*C'est moi qui ai appris à mon enfant en situation d'handicap à lire avant qu'il n'aille à l'école. Lorsque je l'ai conduit à l'école, l'enseignant m'a regardé et m'a dit « ce n'est pas ici qu'il faut l'emmener, c'est à Raimanutea. » Là, où il y a les enfants handicapés. J'ai alors dit à l'enseignant « Vous savez, si vous prenez un enfant aveugle et que vous le mettez à côté d'un autre enfant aveugle, tous les deux tomberont dans le trou. Cet enfant a besoin d'enfants qui ont une bonne vue. Eux tous seront ses enseignants.*

*Prenez-le donc à l'essai. » La semaine d'après, il me dit « Laissez-le ici, il sait lire. Il est en avance. » Je vous assure que je vous dis la vérité.*

*Valoriser la fonction de mère de famille faisait partie de notre programme politique à une certaine époque durant notre parcours ; mais alors, lorsqu'on a fait les comptes, les dépenses s'élevaient à tant, etc. Il faut voir ce qui est à notre portée ! Par contre, il faut valoriser le rôle de la mère, du père de famille. Oui, c'est sa responsabilité d'accompagner cet enfant lorsqu'il commence son parcours scolaire. Si elle a déjà commencé à lui enseigner des choses au sein du foyer, jamais l'enfant ne connaîtra le décrochage scolaire. Si l'on opte pour ce système, à 12 ans, nos enfants auront leur Bac. Si, je vous assure que c'est vrai. C'est la ligne de conduite qu'il nous faut tenir : la relation entre un parent et son enfant.*

*Voilà, Monsieur le ministre.*

*Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Thilda, la parole est à vous.*

**M<sup>me</sup> Thilda Garbutt-Harehoe :** *Bonjour Monsieur le président, bonjour au* ministre de l'éducation, ministre de la santé et vos collaborateurs. Et *bonjour* tout le monde ici présent.

Je voudrais revenir sur... C'est peut-être un peu décalé par rapport au bilan financier mais cela rejoindra un de ces quatre les bilans. Par rapport aux heures d'enseignement, vous disiez tout à l'heure de baisser les heures. Lorsque j'ai été présidente du sport scolaire, je me suis rendue compte en envoyant des élèves en Australie qu'il y avait effectivement en Australie le matin, des matières d'enseignement, je vais dire, qui mènent vers le savoir et les savoir-faire ; mais l'après-midi était obligatoire pour le sport et d'autres activités. Donc il faut réfléchir à ces alternatives, parce que libérer les enfants comme on le voit le mercredi après-midi ou le vendredi après-midi au centre-ville, on part dans l'oisiveté. Donc je pense que, là derrière, il faut bâtir. Pour construire un enfant, il faut qu'il ait tous les savoir possibles, ce qu'on appelle le cognitif, mais aussi dans le savoir-être, le sport amène à une volonté, se dépasser et c'est ce qui manque souvent à nos enfants aujourd'hui et même à des adultes : l'estimation de soi. Je pense que derrière tout ça, il faut réfléchir au savoir-être. Voilà, ça, c'est par rapport aux heures qui seront dégagées.

Et deuxièmement, lorsque vous parlez des bâtis qui sont très vétustes — on le sait, on le voit, on a visité — je pense qu'il faut aussi mettre l'accessibilité puisque l'on va vers les écoles inclusives. Bon, là effectivement, il y a une réflexion par rapport aussi à ce que *Monsieur le maire* vient de dire, toute cette partie d'accueil des enfants handicapés, porteurs d'un handicap. On préfère le dire comme cela.

Voilà, c'étaient mes deux petites réflexions, mais qui quelque part rejoindront un jour toute cette partie des finances, parce qu'il faut y penser.

Merci.

**M. Ronny Teriipaia :** Merci, Thilda.

Concernant ce savoir-être, cette oisiveté, il y a un quota horaire à respecter. Au niveau des enseignants — je suis aussi le ministre des enseignants et pas simplement des élèves—, il faut rappeler que ce sont des fonctionnaires d'État, donc ils ont un quota horaire à respecter. C'est comme cela et c'est pour cela qu'ils sont payés.

Il n'y a que trois heures qui vont être dégagées des 27 heures. Donc, en principe, c'est la responsabilité des parents de s'occuper de leurs enfants pendant ce temps-là, au même titre que le mercredi après-midi ou le vendredi après-midi. C'est vrai que certaines communes s'occupent des élèves et c'est très bien. En partenariat avec le ministère de l'éducation, le ministère des sports et aussi de la culture, on essaye d'apprendre autrement. La question de toutes ces activités sportives, de toutes ces activités artistiques

que l'on propose, justement, j'aimerais bien qu'on les réintroduise et qu'on accorde une importance capitale, notamment au niveau de l'enseignement.

Après, il est vrai aussi que l'on privilégie beaucoup les fondamentaux. C'est ce que l'on appelle les fondamentaux : le français et les maths, c'est vrai. Donc du coup, que se passe-t-il ? On prend trop d'heures sur ces fameuses matières fondamentales et on néglige les arts plastiques, la musique, la peinture, le sport, alors que cela permet aux élèves de s'épanouir. C'est comme cela en maternelle, on le fait, mais, après quand ils passent en élémentaire, cela se fait de moins en moins. Alors au collège, c'est pire ! Justement, l'enfant a besoin de toutes ces activités pour grandir, pas simplement faire des activités intellectuelles. Et le matin, c'est le moment le plus crucial pour que les enfants captent tous les apprentissages et tous les enseignements nécessaires. Bon, il est prouvé scientifiquement qu'entre 9 h et 11 h et qu'entre 14 h et 16 h, l'enfant est plus réceptif. Bon après, il faut moduler tout cela en fonction de la réalité. On ne peut pas mettre en place des dispositifs comme on le veut.

Concernant la vétusté, c'est vrai, comme tu le dis Thilda, c'est une réalité. Par rapport à l'accessibilité, toutes les nouvelles structures qui ont été construites, qui ont été mises en place, sont obligées de tenir compte de ce paramètre concernant l'accessibilité. Mais c'est vrai aussi que les anciens établissements n'étaient pas forcément dotés de ce type de dispositif. Donc, on essaye de faire autant que possible... d'adapter avec les moyens que l'on a. Mais c'est vrai aussi qu'il y a des établissements qui sont vieillissants et donc c'est difficile de mettre en place des dispositifs, mais en tout cas, on essaye de le faire.

Voilà, merci.

**Le président :** *Merci.*

*Y a-t-il d'autres interventions ?* On passe à la délibération. Nous passons à l'examen de la délibération du Collège de Tipaerui. Je propose d'appliquer la procédure d'examen simplifiée. Êtes-vous d'accord ? Oui, à l'unanimité. *Nous poursuivons.* Il n'y a pas d'amendement, je mets au vote l'ensemble de la délibération. Ceux qui sont pour ? À l'unanimité. *Merci.* L'ensemble de la délibération est donc adopté.

Nous passons à l'examen de la délibération du lycée professionnel de Mahina. Je vous propose d'appliquer la procédure d'examen simplifiée. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Ceux qui sont pour ? À l'unanimité, même vote, adopté.

Nous passons à la délibération du collège de Paea. Je vous propose d'appliquer la procédure d'examen simplifiée. Même chose. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération : elle est adoptée à l'unanimité. Même vote, adoptée.

Nous passons à l'examen de la délibération du collège Maco Tevane. Pas d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération : adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 120-2023 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2020 DU COLLÈGE DE HAKAHAU - UA POU ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M. le représentant Heinui Le Caill

RAPPORT N° 122-2023 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2021 DU LYCÉE D'UTUROA - RAIATEA ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M. le représentant Mike Cowan

RAPPORT N° 123-2023 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2020 DU COLLÈGE DE RANGIROA ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M. le représentant Edwin Shiro-Abe-Peu

RAPPORT N° 128-2023 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2021 DU COLLÈGE DE MATAURA - TUBUAI ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M<sup>me</sup> la représentante Maite Hauata Ah-Min

**Procédure d'examen simplifiée**

**Le président :** Nous passons au dossier 8 : rapport n° 120-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du collège de Hakahau à Ua Pou et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet. Il n'y a pas d'intervention du gouvernement ?

Je demande au rapporteur, Monsieur Heinui Le Caill, de faire une présentation du rapport.

Vous avez la parole, Monsieur le conseiller.

**M. Heinui Le Caill :** *Merci, Monsieur le président.*

À la rentrée 2020, le Collège de Hakahau disposait de 22 postes pour les personnels non enseignants (- 0,5 poste par rapport à l'année précédente) et de 19 postes d'enseignants, soit un total de 41 postes.

Il faut toutefois souligner qu'une des contraintes majeures du collège est l'instabilité de l'équipe enseignante. En effet, 75 % des enseignants ont moins de deux ans d'expérience dans l'établissement, ce qui n'est pas idéal pour la mise en place de projets pédagogiques. Ce constat s'explique notamment par l'isolement géographique de Ua-Pou, la difficulté de se loger sur l'île ainsi que les procédures de remplacement elles-mêmes.

Les effectifs scolaires sont quant à eux restés stables entre la rentrée 2019 et la rentrée 2020, avec une légère augmentation de deux élèves pour un total de 187 élèves. L'établissement enregistre 92 % d'élèves boursiers, dont 100 % des élèves inscrits au CETAD. La grande majorité des élèves vivent à Ua-Pou. Par ailleurs, le collège accueille 70 élèves en internat soit 38 % des effectifs totaux.

À l'entrée en 6<sup>e</sup>, 35 % des élèves ont un niveau satisfaisant en français et 20 % en mathématiques, ce qui est inférieur à la moyenne territoriale.

S'agissant du taux de réussite au DNB en série générale et technologique, il augmente de plus de 35 % par rapport à la session de 2019 et s'établit à 100 %. En série professionnelle, le taux de réussite au DNB atteint 60 %. Toutefois, ces résultats sont à nuancer par le fait qu'aucune épreuve orale ou écrite ne s'est tenue à cause de la crise sanitaire.

Concernant l'orientation post-3<sup>e</sup>, 20 % des élèves s'orientent vers une 2<sup>nd</sup>e générale et technologique, 50 % vers un baccalauréat professionnel et 30 % en CAP. La moitié reste aux Marquises tandis que l'autre migre vers Tahiti.

Quant aux Certificats polynésiens d'aptitude professionnelle (spécialités « Métiers polyvalents du bâtiment et « Petite et Moyenne hôtellerie), le collège a enregistré un remarquable taux de réussite à hauteur de 86 % pour la spécialisation « Métiers polyvalents du bâtiment (PB) » et à hauteur de 100 % pour la spécialisation « Petite et Moyenne hôtellerie ».

Au niveau du compte financier de l'établissement, les subventions s'élèvent à 34,240 millions F CFP et représentent plus de la moitié des moyens financiers de fonctionnement du collège. Ses ressources propres, s'établissant à 13,552 millions F CFP, représentent plus du quart de ces moyens financiers.

En section d'investissement, aucune recette ni aucune dépense n'a été enregistrée.

En section de fonctionnement, les recettes atteignent 50,272 millions F CFP et les dépenses s'établissent à 47,805 millions F CFP, soit un résultat de fonctionnement excédentaire de 2,466 millions F CFP.

Le fonds de roulement s'établit à 5,595 millions F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire et augmente de 2,631 millions F CFP par rapport à l'exercice précédent. Par conséquent, le nombre de jours en fonds de roulement augmente également et passe de 22 jours en 2019 à 42 jours en 2020.

Le présent projet de délibération a été examiné en commission le 4 décembre 2023 et a suscité des échanges ayant permis à la commission d'aborder les points suivants :

- les difficultés financières de l'établissement se caractérisant par l'absence de programme d'investissement depuis plusieurs années et une faible trésorerie ;
- les préoccupations de sécurité qui concernent la cantine scolaire, menaçant de s'effondrer, et les travaux prévus en 2024 pour pallier cette situation ;
- la mobilisation de l'équipe éducative et des parents afin de motiver les élèves à poursuivre leur formation.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée d'adopter le projet de délibération ci-joint.

*Merci.*

**Le président :** Monsieur Mike Cowan, vous avez la parole.

**M. Mike Cowan :** Monsieur le président, Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs et chers collègues élus, *bonjour.*

Par lettre n° 7835/PR du 3 novembre 2023, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier 2021 du Lycée d'Uturoa – Raiatea et affectation de son résultat.

En 2021, le Lycée d'Uturoa – Raiatea disposait de 133 postes répartis en 70 postes pour le personnel non enseignant et 63 postes pour le personnel enseignant, soit, par rapport à l'année précédente, deux postes supplémentaires pour le personnel non enseignant et 3 postes en moins pour le personnel enseignant.

Au niveau des effectifs scolaires, ceux-ci s'établissaient à 809 élèves contre 856 élèves l'année précédente, soit une baisse de 47 élèves (-5,5 %) liée principalement à l'ouverture du lycée Ihi-Tea no Vavau de Bora Bora et une baisse démographique.

S'agissant des taux de réussite de l'établissement, les résultats au DNB se maintiennent dans l'ensemble et sont supérieurs à la moyenne de Polynésie. Les résultats du baccalauréat maintiennent, dans l'ensemble, des taux de réussite proches des résultats globaux académiques et nationales.

Enfin, pour l'exercice 2021, les subventions représentaient plus des trois cinquièmes (3/5) des ressources de l'établissement. Les ressources propres, essentiellement composées des produits du service de restauration et d'hébergement, représentaient quant à elle plus du quart des moyens financiers du lycée.

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 1 286 862 F CFP et les dépenses à 3 813 633 F CFP.

En section de fonctionnement, les recettes atteignent 142 695 869 F CFP et les dépenses s'établissent à 150 807 091 F CFP ; soit un résultat de fonctionnement déficitaire de 8 111 222 F CFP.

Le fonds de roulement passe donc de 32 375 461 F CFP en 2020 à 23 257 654 F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire 2021, représentant 57 jours de fonctionnement.

Le présent projet de délibération a été examiné en commission le 5 décembre 2023 et a suscité des échanges ayant permis à la commission d'aborder les points suivants :

- le besoin d'une restructuration profonde des bâtiments a été évoqué. Le bâti se trouve, en effet, dans un état de vétusté avancé et nécessite de nombreux travaux de maintenance ;
- en termes d'effectifs scolaires, il est soulevé l'impact immédiat de l'ouverture du lycée de Bora bora sur le nombre d'élèves qui fréquentent le Lycée d'Uturoa-Raiatea. Toutefois, celui-ci continue d'accueillir des élèves du bassin voisin ;
- concernant le climat social général au sein de l'établissement, il est soulevé que l'adoption d'un arrêté municipal destiné à pénaliser les bagarres, par le biais d'une amende, a permis de limiter les rixes entre élèves et d'impliquer davantage les familles ;
- enfin, le ministère a déployé le « pacte enseignant » en Polynésie française, destiné à financer des actions nouvelles et des primes de responsabilités nouvelles à destination des enseignants. Près de 27 enseignants de l'établissement sont impliqués dans cette démarche.

Examiné en commission le 5 décembre 2023, le présent projet de texte a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

*Merci.*

**Le président :** Messieurs les membres de la commission permanente, vous avez la parole.

Ah, je m'excuse ! Monsieur Edwin Shiro-Abe Peu, vous avez la parole. Excuse-moi ! *La parole est à vous.*

**M. Edwin Shiro-Abe Peu :** *Merci*, président. Bonjour tout le monde.

Par lettre n° 7836/PR du 3 novembre 2023, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Collège de Rangiroa et affectation de son résultat.

Pour rappel, cet établissement public d'enseignement s'établit sur cinq sites : le Collège de Rangiroa en REP+ situé à Avatoru ; le CETAD situé à Tiputa, le GOD implanté à Manihi et les élèves du 3<sup>e</sup> cycle accueillis à Fakarava et Arutua. Il accueille des élèves en provenance de 14 atolls et dont près de 40 % sont hébergés en internat.

L'établissement disposait de 90 postes pour l'exercice 2020 répartis en 48 postes de personnel non enseignant et 42 postes de personnel enseignant, soit deux postes en moins par rapport à l'exercice précédent.

Les effectifs scolaires de l'ensemble de l'établissement diminuent en 2020 avec une baisse de 15 élèves pour un total de 451.

À l'entrée en 6<sup>e</sup>, 27 % des élèves ont un niveau satisfaisant en français et 24 % en mathématiques, ce qui est inférieur à la moyenne territoriale.

Le taux de réussite au Diplôme national du brevet (DNB) enregistre une augmentation de six points pour la série général et technologique mais une diminution de cinq points pour la série professionnelle. Ces taux s'établissent respectivement à 81,2 % et 52,3 %. Ainsi, l'établissement comptabilise 51 mentions au titre du DNB série générale et technologique, dont 12 mentions Très Bien, et trois élèves avec mentions au DNB professionnel. À noter que la session 2020 du DNB fut particulière avec des résultats basés sur le contrôle continu, qui sont donc à prendre avec prudence. Effectivement, il n'y a pas eu d'épreuves ponctuelles écrites et orales.

Le taux de réussite au Certificat Polynésien d'Aptitude Professionnelle (CPAP), pour les deux options proposées, à savoir « Petite et Moyenne Hôtellerie » et « Polyvalent du bâtiment », égale l'exercice précédent avec de nouveau 100 % de réussite.

Au niveau des moyens financiers, les subventions représentent plus de la moitié des moyens financiers de fonctionnement du collège et ses ressources propres en représentent presque le tiers.

L'année 2020 se clôture sur un résultat de fonctionnement déficitaire à hauteur de 593 458 F CFP s'expliquant notamment par les travaux de réfection réalisés ainsi que du remplacement de la clôture.

En section d'investissement, les recettes se sont élevées à plus de 1,7 millions F CFP et les dépenses s'établissent à plus de 7,6 millions F CFP.

En section de fonctionnement, les recettes se sont élevées à plus de 86,8 millions F CFP et les dépenses à plus de 87,4 millions F CFP.

Au 31 décembre 2020, le fonds de roulement représentait un peu plus de 42 millions F CFP, soit 170 jours de fonctionnement.

Le présent projet de délibération a été examiné en commission le 5 décembre 2023 et a suscité des échanges ayant permis à la commission d'aborder les points suivants :

- la nécessité de continuer la rénovation des infrastructures, notamment la cuisine, la salle à manger et la salle omnisport ainsi que les dortoirs des élèves ;
- l'urgence à régler les problématiques d'accès à l'eau, qu'elle soit pour se laver ou pour boire. À ce titre, un osmoseur sera installé en 2024 ;
- la possibilité de recourir à l'enseignement à distance afin d'éviter l'échec scolaire.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

*Merci.*

**Le président :** *Merci.*

Nous passons au rapport suivant n° 128-2023. Madame Hauata Ah Min Maite, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Maite Hauata Ah-Min :** *Monsieur le président, Messieurs les ministres de l'éducation et de la santé, Madame la secrétaire générale, nous, élus de l'assemblée, tous les collaborateurs et amis de la presse, par la grâce de notre Seigneur, mes salutations à toutes et à tous en cette nouvelle journée.*

Par lettre n° 7741/PR du 30 octobre 2023, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier 2021 du Collège de Mataura – Tubuai et affectation de son résultat.

En 2021, le collège de Mataura – Tubuai a gagné 1 poste pour le personnel enseignant. L'établissement disposait donc de 51 postes, toutes catégories de personnels confondues, pour un effectif scolaire de 247 élèves.

Au niveau du compte financier de l'établissement de l'exercice 2021, les subventions représentent plus des trois cinquièmes des ressources du Collège de Mataura et les ressources propres, directement tirées de l'activité de l'établissement, plus du quart des moyens financiers. La participation de la CPS et les autres ressources complètent les moyens financiers de l'établissement à hauteur d'environ 6,2 %.

En section d'investissement, si aucune recette n'est enregistrée, les dépenses s'élèvent à 1 923 924 F CFP, rendant le résultat de la section déficitaire du même montant.

En section de fonctionnement, les recettes sont arrêtées à 49 145 285 F CFP, pour des dépenses à hauteur de 46 541 100 F CFP, entraînant un résultat excédentaire de 2 604 185 F CFP.

Le fonds de roulement a été arrêté à 13 845 458 F CFP au 31 décembre 2021, correspondant à 113 jours de fonctionnement.

Le présent projet de délibération a été examiné en commission le 4 décembre 2023 et a suscité des échanges ayant permis à la commission d'aborder les points suivants :

– le collège de Mataura accueille des élèves originaires de Raivavae et de Rapa, avec 65 élèves internes. La direction du collège a récemment effectué une mission pour aller à la rencontre des familles des élèves internes de Raivavae et de Rapa. Un partenariat avec l'association des parents d'élèves (APE) permet l'accompagnement des enfants, pendant le voyage vers Tubuai et sur place ;

– en termes de ressources humaines, il est à noter la nécessité de recruter une assistante sociale. De plus, le collège n'a pas d'infirmier scolaire depuis la rentrée d'août 2023 ; en conséquence, lorsqu'ils tombent malades, les élèves ne peuvent être pris en charge par l'équipe pédagogique, qui n'est pas habilitée à leur prodiguer des médicaments, et sont transportés au dispensaire. Récemment, ce sont trois interventions qui se sont soldées par trois évasons. Une convention est en cours de rédaction pour recruter une infirmière libérale au sein de l'établissement ;

– il a été soulevé la difficulté pour les élèves, poursuivant leurs études sur Tahiti, d'y trouver un logement ou une place en internat ;

– en termes de grands travaux, l'établissement signale la vétusté des locaux (qui ont pratiquement 60 ans). Plusieurs projets de rénovation et de restructuration sont envisagés ;

– enfin, le collège a deux grands projets pour 2024 : le « *Heiva taure'a* » ainsi que le « *Va'a race* ».

Examiné en commission le 5 décembre 2023, le présent projet de texte a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

*Merci.*

**Le président :** *Merci.*

La discussion est ouverte. Membres de la commission permanente, *y a-t-il d'autres interventions ?*

*Oui, la parole est à vous. Monsieur Maraëura, la parole est à vous.*

**M. Tahuhu Maraëura :** *Oui, Monsieur le président, bonjour ; chers ministres, bonjour, et bonjour à nos collègues.*

*Je voulais seulement apporter une précision sur l'établissement de Rangiroa, à savoir le collège et le CETAD. Il n'y a pas de salle omnisports, mais seulement un plateau sportif, c'est ce dont dispose Rangiroa. Pour simplifier, la commune apporte son aide en mettant à disposition de ces deux structures, le collège situé à Tiputa et le CETAD situé à Avatoru, ses salles omnisports. Cependant, et comme il a été dit à Monsieur le ministre, les parents d'élèves demandent avec insistance que le plateau sportif du collège de Rangiroa soit couvert. Autrement, nous ne disposerons d'aucune salle omnisports à Rangiroa appartenant au collège.*

*C'est la précision que je voulais vous apporter.*

*Merci.*

**Le président :** *Merci.*

Oui, Odette.

**M<sup>me</sup> Odette Homai :** *Merci bien.*

*Je reviens sur l'intervention de Monsieur le maire et pour apporter une précision. En fait, il ne s'agit pas seulement que de la salle omnisports, comme il le dit, mais aussi des vestiaires pour les élèves, car ils n'ont pas de vestiaire. Lorsqu'ils ont fini de pratiquer leurs activités sportives, ils n'ont nulle part où se doucher, se laver ; ils ne font que courir.*

*Nous en avons été témoins lorsque nous y sommes allés. Cela nous a fait de la peine de voir les élèves dans l'impossibilité de se changer. Lorsqu'ils se changent, ils le font à l'extérieur et au tuyau. Ce serait bien de penser à eux s'agissant des vestiaires.*

*Merci.*

**Le président :** *Merci.*

Oui, Madame Pascale Flosse.

**M<sup>me</sup> Pascale Haiti :** *Merci, Monsieur le président. Bonjour, Monsieur le ministre.*

Je voulais savoir concernant la rénovation de la toiture du collège de Hakahau. Merci.

**Le président :** *Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Heinui, la parole est à vous.*

**M<sup>me</sup> Maïte Hauata Ah-Min :** *À toutes et à tous, recevez mes chaleureuses salutations.*

*Par cette intervention, je voudrais avant tout vous remercier, Monsieur le ministre de l'éducation, pour ces annonces que vous avez faites dans votre propos introductif concernant la centaine de comptes financiers que nous serons amenés à examiner très bientôt. Merci pour ces annonces. Je voudrais donc souhaiter bon courage à notre commission de l'éducation pour l'examen et l'étude de ces comptes financiers. Donc, voilà.*

Après avoir examiné les bilans financiers de nos collèges et lycées à Tahiti, nous nous penchons désormais sur ceux des établissements situés dans nos archipels, et plus particulièrement les comptes de

l'année 2020 du collège de Hakahau à Ua Pou et du collège de Rangiroa, ainsi que ceux de 2021 du collège de Mataura à Tubuai et du lycée d'Uturoa à Raiatea.

C'est vrai qu'il n'est pas pertinent d'examiner l'état financier d'une situation qui remonte à quatre ans, car notre priorité est de nous concentrer sur les difficultés réelles actuelles rencontrées par nos établissements insulaires.

Après avoir échangé avec les représentants des établissements et les parents d'élèves lors des commissions de l'éducation le 4 et le 5 décembre 2023, nous avons précisément identifié les besoins de chaque établissement inscrit à l'ordre du jour.

Ce n'est plus une surprise en effet, ces quatre établissements rencontrent tout d'abord des problématiques liées à la vétusté des bâtiments, avec certains d'entre eux qui avoisinent la soixantaine, comme le collège de Mataura à Tubuai et le lycée d'Uturoa à Raiatea.

Quand j'évoque les problèmes de bâti, je ne fais pas référence à des problèmes mineurs, mais à des problèmes majeurs qui remettent indiscutablement en question la sécurité de nos enfants.

Ces difficultés se retrouvent en premier lieu au niveau des cantines et des cuisines.

Au collège de Mataura à Tubuai, la cantine, qui date de 1964, nécessite une rénovation majeure pour garantir le bien-être de ses élèves, tout comme la cuisine.

Le collège de Rangiroa a également débuté des travaux de rénovation de sa cuisine afin qu'elle ne soit plus dangereuse, mais il reconnaît encore avoir besoin de l'expertise de la DGEE pour entreprendre des rénovations plus importantes.

La situation est encore plus critique au collège de Hakahau à Ua Pou où depuis 2011, des incidents tels que la chute de la hotte dans la cantine scolaire et l'effondrement de la cuisine pédagogique en 2018 ont été signalés. Il y a même eu une expertise qui a conclu que ce bâtiment ne pouvait plus être utilisé en toute sécurité. En 2024, il est inadmissible que la cantine scolaire, qui est aussi ancienne que la cuisine qui s'est effondrée, n'ait toujours pas été rénovée. Cela représente un danger évident pour nos élèves mais également pour le personnel scolaire. Il est crucial de ne pas attendre qu'un incident plus grave survienne et qu'il mette en danger la vie de quelqu'un.

La sécurité de nos élèves est un point sur lequel nous ne pouvons absolument pas prendre de risques et je sais pouvoir compter sur l'engagement de notre gouvernement pour trouver la solution pour éviter d'attendre encore 10 ans pour effectuer ces travaux !

En ce qui concerne les autres travaux, il est indispensable de procéder à la rénovation du plateau sportif et à l'aménagement d'un préau pour le collège de Mataura à Tubuai. Il est incompréhensible qu'au fil des années, ce collège ne bénéficie même pas d'un préau alors que les écoles voisines ont toutes bénéficié de ces nouvelles constructions.

Au lycée d'Uturoa à Raiatea, une partie significative des locaux sont inaccessibles et notamment l'un des internats. Pourtant, nous savons à quel point les internats sont plus qu'essentiels dans nos archipels. Nous avons confiance en la capacité de notre gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour réaliser les travaux requis, d'autant plus que certains d'entre eux ont déjà été inscrits dans le budget du pays de l'année 2024. Nous espérons ainsi que ces chantiers seront achevés dans les meilleurs délais.

Concernant les ressources humaines affectées à ces établissements, le collège de Mataura à Tubuai rencontre actuellement une difficulté majeure, car il est dépourvu d'infirmière depuis août 2023. Cette situation est fréquente dans nos archipels, que ce soit pour le recrutement du corps enseignant ou des autres professionnels essentiels. En effet, l'insularité dissuade bon nombre de personnes de venir. Bien

que des indemnités supplémentaires aient été proposées, elles paraissent être insuffisantes pour attirer du personnel qualifié.

Plus précisément, le défi du recrutement d'une infirmière dans nos établissements scolaires réside dans la nécessité de disposer de professionnels diplômés d'État.

Au niveau de la médecine, je suis consciente que l'accès aux études est souvent difficile, car elles ne sont pas disponibles sur le territoire. L'Institut de formation des professionnels de santé Mathilde Frebault (l'IFPS) proposait des formations pour devenir infirmier, aide-soignant ou encore auxiliaire de santé, mais malheureusement les programmes de formation pour les infirmiers et les aides-soignants ont été suspendus en 2021, sous décision de l'ancien gouvernement. Cependant, il est manifeste que nous avons besoin de professionnels paramédicaux qualifiés du pays pour garantir la qualité et la continuité des soins de santé à *Mā'ohi Nui (NDT, en Polynésie française)*. C'est pourquoi le gouvernement Brotherson envisage la réouverture de l'IFPS pour la rentrée de septembre 2024.

En attendant, il est crucial de trouver des solutions temporaires, que ce soit en recrutant une infirmière libérale ou en faisant appel à une infirmière d'État en disponibilité. Il est réconfortant de constater l'intervention des pompiers dans ces situations, étant donné que nous avons déjà dû faire face à trois évacuations sanitaires depuis le mois d'août. De même, je souhaite exprimer ma reconnaissance envers le dispensaire de Mataura, dont l'engagement se traduit par des déplacements pour assurer la prise en charge de nos élèves. Leur dévouement est précieux, et je les encourage vivement à continuer dans cette voie en attendant de trouver des solutions à long terme.

Poursuivons sur la question de la santé. Les parents des atolls et îles les plus éloignées comme Mangareva ou Rikitea appellent à l'aide. De plus en plus d'enfants de nos archipels éloignés sont diagnostiqués enfants atteints du trouble du spectre de l'autisme. Néanmoins, pour bénéficier des soins d'un orthophoniste par exemple, parents et enfants doivent se déplacer sur Tahiti et à leurs frais. D'autant plus que plusieurs séances de rééducation sont nécessaires. Trouvons des solutions pratiques pour ces enfants éloignés de Tahiti ! Merci.

Petite anecdote, certains parents et professionnels osent penser que le trouble du spectre de l'autisme qui, mieux décelé aujourd'hui et en augmentation, serait peut-être une conséquence transgénérationnelle des essais nucléaires effectués par la France dans notre pays.

Au niveau des équipements dont disposent nos établissements des archipels, il arrive parfois que les priorités ne soient pas les mêmes qu'ici. Par exemple, dans l'archipel des Tuamotu, l'accès à un réseau d'eau convenable dépend largement des précipitations. Au collège de Rangiroa, les élèves se douchent au quotidien à l'eau saumâtre depuis des années et c'est pour cela que le collège de Rangiroa a besoin d'un osmoseur. Si la France est signataire depuis 1980 du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui reconnaît l'accès à l'eau potable comme « droit humain », ici ce n'est pas le cas ! Je ne parviens toujours pas à comprendre pourquoi, depuis toutes ces années, rien n'a été fait pour ce collège.

Lors de la commission de l'éducation, il nous a été assuré que l'osmoseur avait été inscrit dans le budget primitif du pays pour l'année 2024. Sauf erreur de ma part, je n'ai pas vu cette inscription dans le budget général de l'année 2024. Monsieur le ministre, pourriez-vous me confirmer si cet investissement est effectivement prévu pour l'année 2024 ? Je vous remercie.

En ce qui concerne la connectivité à la fibre optique, nous sommes confrontés à des situations similaires à celles observées dans d'autres collèges que nous avons examinés l'année précédente et qui sont également situés dans des archipels. En effet, le collège de Mataura à Tubuai dispose de la fibre optique. Mais en raison de l'état du bâti, l'établissement rencontre de nombreux problèmes de câblage qui rendent les équipements inopérants. Il est impératif de résoudre ces problématiques de câblage afin de permettre à nos enfants de pouvoir pleinement utiliser les équipements disponibles.

En outre, nous pouvons relever un souci de cohérence au niveau des équipements utilisés par les élèves lors de leur passage au collège. En effet, en primaire, les élèves travaillent avec des tablettes alors qu'en secondaire ils utilisent des ordinateurs pour les évaluations. Or, il a été constaté que cette divergence entre les matériels fausse les évaluations, car les élèves ne sont pas familiers avec l'utilisation des ordinateurs. De plus, ces appareils sont souvent très anciens. Nous savons que la DGEE est, en général, assez vive sur ces sujets. Nous espérons donc que ce service du pays restera attentif à cette problématique liée aux équipements.

Autre spécificité et pas des moindres, mais qui, cette fois-ci, n'est plus liée aux équipements, mais à l'insularité des archipels.

Cela pose des défis dès le début du collège, avec un taux d'échec scolaire conséquent, causé par le déracinement des enfants dès la 6<sup>e</sup>. Cette situation s'explique par le fait que les établissements scolaires insulaires attirent les enfants des îles environnantes. Par exemple, au collège de Mataura à Tubuai, une bonne partie des élèves viennent des îles de Rapa et Raivavae.

Au collège de Rangiroa, les élèves de Makatea, Mataiva, Tikehau, Kaukura, Niau, Apataki poursuivent leur scolarité dans l'établissement dès l'entrée au collège. Cela signifie que l'enfant doit quitter son foyer à l'âge de 11 ans, ce qui est très brutal pour les familles ainsi que pour l'enfant lui-même.

Afin de remédier à cette problématique, une solution s'est avérée efficace, à savoir l'enseignement à distance. Les parents d'élèves sont également favorables à cette approche : il est préférable de privilégier l'enseignement à distance, au moins jusqu'à la 3<sup>e</sup>.

Les plateformes telles que le CNED se révèlent très utiles, mais nous remarquons de plus en plus leurs limites, que ce soit au niveau des refus ou des préoccupations ressenties en raison de l'absence d'accompagnement physique. Comme suggéré lors de la commission de l'éducation, pourquoi ne pas envisager la création de cellules d'accompagnement dans les différentes îles et atolls ?

À l'entrée au lycée, la plupart des élèves sont contraints de s'inscrire dans des lycées à Tahiti, faute de lycées présents dans les archipels. Cependant, il arrive encore aujourd'hui que certains élèves des îles ne trouvent pas de place en internat à Tahiti, même s'ils sont admis en classe de 2<sup>nd</sup>e. Et pourtant, il est d'usage que la priorité soit accordée aux élèves qui résident dans les îles. Comment justifier cette situation ? Ne pourrait-on pas envisager l'implantation de plus de lycées dans nos archipels, ou de classes de seconde ?

Il est crucial que la DGEE demeure vigilante face à ces problématiques et qu'elle assure un accompagnement continu aux parents tout au long du processus d'inscription en classe de 2<sup>nd</sup>e. Une meilleure sensibilisation sur le remplissage des formulaires d'inscription et un suivi rigoureux des dossiers sont nécessaires.

Enfin, s'agissant des études postbac, l'initiative du campus connecté est une bonne idée, mais c'est dommage qu'elle se limite uniquement aux formations continues. Le gouvernement a prévu le développement de l'enseignement à distance dans son programme, mais quel est l'état d'avancement de cette mesure ? Ne serait-il pas envisageable d'étendre ces enseignements aux formations initiales et plus générales ? Ensuite, pourquoi les salles dédiées, biens équipées et souvent inoccupées de ces campus, ne pourraient-elles pas être mises à la disposition des lycéens ou collégiens également ? Le lycée d'Uturoa ou le collège de Rangiroa en profiteraient grandement.

C'est au bénéfice de ces commentaires que j'invite tous mes collègues élus composant notre assemblée à permettre l'adoption favorable de ces comptes financiers.

*Merci. Que l'amour règne.*

**Le président :** *Merci bien.*

*Monsieur le ministre, la parole est à vous...*

Madame Tepuaraurii, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi :** *Oui, Monsieur le président, merci.*

Par rapport aux comptes financiers qu'on a étudiés concernant les îles de Tahiti, effectivement ici on a des comptes financiers qui nous viennent des quatre archipels pour le coup et là — je l'avais soulevé pour les établissements de Tahiti —, on a ici aussi de la vétusté mais à un niveau au-dessus. C'est ce qui est ressorti des échanges que l'on a pu avoir lors des commissions, avec parfois effectivement des situations catastrophiques, une extrême vétusté. Enfin, bon, voilà, à l'extrême, on a trouvé cela.

Alors, bien entendu, on sait très bien que dans les archipels, et en particulier aux Tuamotu, c'est difficile avec l'air marin, et il faut trouver des matériaux qui permettent effectivement de résister à cet air salin qui est très érosif mais bon, évidemment, on n'a pas forcément la maîtrise là-dessus. Et surtout, si on trouve les matériaux, genre l'aluminium, cela coûte super cher et évidemment cela vient tout de suite engendrer des coûts extrêmement élevés. C'est le cas aux Tuamotu, mais c'est aussi le cas par exemple on l'a vu avec Hakahau à Ua Pou, où là effectivement on a un projet de reconstruction des cuisines qui avait bien été acté déjà précédemment et qui serait imminent. C'est l'occasion alors de demander ce qu'il en est justement, parce qu'effectivement — comme je viens de le dire — les coûts ont flambé, bien entendu, on le sait aussi, avec l'augmentation du prix des matériaux à l'importation.

Le problème effectivement, comme je disais à Tahiti, la vétusté, l'insécurité, la sécurité, tout cela, finalement avaient un impact relatif sur la réussite scolaire. Ici, on voit dans les îles qu'il y a un grand taux d'échec, qui n'est pas lié forcément à cette vétusté, etc., mais enfin, bon, quand même nos enfants méritent d'avoir de bonnes conditions d'enseignement. Et comme cela a été soulevé à l'instant, c'est principalement le déracinement, on le voit bien, qui fait que les enfants n'arrivent pas à étudier correctement parce qu'ils sont loin, parce qu'ils sont toujours des bébés quand on les envoie loin de leurs parents. On a vu très récemment des films qui ont tourné en boucle sur la toile, qui étaient poignants, de parents qui laissent partir leurs enfants tout petits. Alors, c'est déjà bien effectivement que parfois on puisse les garder jusqu'en 6<sup>e</sup>, mais l'enseignement à distance est effectivement quelque chose que l'on doit pousser. Mais on le voit bien, on l'a entendu dans les commissions, le CNED a ses limites. Après, l'enjeu effectivement du numérique, tout est lié, on le voit bien, le numérique est important, mais faire un enseignement à distance tout seul, là aussi ce n'est pas facile. Déjà même des adultes tous seuls à s'autoformer c'est compliqué, alors des enfants, n'en parlons pas. Donc, c'est une des causes de cet échec.

Ensuite, il y a également le manque de personnel. On le voit aussi — particulièrement, cela a été soulevé pour Hakahau mais pour les autres aussi —, que malgré qu'il y ait une indexation qui soit hyper favorable aux Marquises, puisqu'elle est au-dessus de 1,84 que l'on a à Tahiti et dans certains autres archipels, je crois qu'on est à 2,03 ou 2,05 aux Marquises — 2,03 —, malgré cela on a du mal à faire venir des gens. Donc, *a priori* il y aurait des mesures incitatives qui seraient mises en place : cela se confirme-t-il et quelle serait la nature de ces mesures incitatives ?

Dire aussi effectivement que cet échec que l'on constate est aussi dû à la difficulté de mettre à disposition un accompagnement pour les enfants. Par exemple, l'orthophoniste c'est du domaine du privé. Les orthophonistes ne vont pas s'installer effectivement sur n'importe quelle île, et donc du coup c'est inégal pour les enfants qui en auraient besoin dans nos îles où il n'y a pas d'orthophoniste. Mais là évidemment c'est compliqué. Avez-vous éventuellement des pistes ? Mais c'est réaliste de dire que c'est compliqué. Enfin, tout cela n'aide pas nos enfants des îles effectivement à avoir les meilleures conditions. Mais c'est vrai qu'il est important que l'on puisse mettre les moyens nécessaires pour leur donner les conditions les plus favorables pour se sentir bien dans leur établissement. Et effectivement, comme cela a été dit, la DGEE s'est exprimée en disant qu'effectivement ces problèmes-là sont récurrents particulièrement dans les îles et ils essayent de gérer. Mais bon, cela a été soulevé aussi, le manque de

moyens humains les contraint un petit peu à une gestion au cas par cas. Donc, parfois effectivement les projets sont là, mais c'est difficile de les mettre en œuvre, en plus de tous les freins que je viens de citer.

Enfin, toujours est-il que, même conclusion que pour les précédents dossiers, nous soutenons évidemment tous ces comptes financiers dans le grand espoir que les moyens continueront à être mis en place et même davantage pour, je le répète, donner l'égalité des chances à nos enfants des îles en particulier, et même un peu plus, pour leur permettre d'avoir un meilleur taux de réussite et de ne pas à avoir à s'éloigner trop de chez eux.

Merci.

**Le président :** *Monsieur le ministre, la parole est à vous.*

**M. Ronny Teriipaia :** *Merci* pour toutes ces observations, ces commentaires et ces questions.

Je vais essayer de traiter tous les domaines qui ont été abordés.

C'est vrai que le contexte géographique ne facilite pas la mise en place de dispositifs notamment pour la réussite de nos élèves, mais on essaye en tout cas. Je pense que tous les gouvernements qui étaient en place ont essayé de faire de leur mieux pour mettre en place les dispositifs qui puissent répondre à la réussite de nos élèves.

Par rapport à l'enseignement à distance — je reviendrai là-dessus —, c'est vrai que c'est un des moyens qui pourraient favoriser la réussite des élèves ; mais c'est vrai que quand on est tout seul, ce n'est pas évident, on a besoin d'un accompagnement physique ; et certes, quand il s'agit d'enfants, il faut toujours être par derrière, on le sait tous d'ailleurs. Il y a le problème de connexion, il y a le problème aussi des structures qui accueillent tout ce matériel, il y a un problème aussi d'entretien — il ne faut pas oublier, c'est important — parce que ces machines, il faut les entretenir. Donc du coup, si l'on n'a pas les personnes sur place pour s'en occuper... Je sais que dans le 1<sup>er</sup> degré, des enseignants prennent sur eux pour s'occuper de tout ce qui est numérique, et qui ne sont pas payés d'ailleurs ; mais, au secondaire, ils le sont, et ce n'est pas juste (*Rire.*), il faut le savoir.

Avec la question des campus connectés, cela répond en tout cas aux besoins de nos étudiants qui sont dans les archipels. On peut réfléchir à la question de mettre à disposition des collèges pour des lycéens et des collégiens, mais cela suppose toute une organisation et une planification. En fait, c'est un lycée-collège à Uturoa : il y a le collège et le lycée dans le même établissement.

Concernant l'internat, il y a des travaux de réhabilitation qui sont prévus et ils devraient démarrer en octobre 2024. Donc, on s'est déjà rendus sur place et on a vu qu'il y avait un bâtiment qui était fermé. Et effectivement, c'est difficile de pouvoir répondre à la demande tout de suite en termes de réhabilitation, mais on essaye de faire ce qu'il faut, parce qu'ensuite il faut délocaliser les élèves et il faut trouver un espace pour qu'ils puissent être relogés dans de bonnes conditions.

Le problème dans les archipels notamment, il faut le savoir, c'est qu'il n'y a pas assez de PE, il n'y a pas de profs dans les archipels. Donc du coup, on a souvent des problèmes au niveau des affectations à la rentrée parce qu'il y a des profs qui refusent d'aller dans les archipels trop éloignés, surtout ceux qui sont les plus diplômés. Ensuite, on est obligé de procéder de manière dégressive : s'il y a un master qui ne veut pas y aller, on descend à la licence ; et puis s'il n'y a pas la licence, on prend le bachelier, tout simplement. Parfois, quand c'est trop éloigné, eh bien on a du mal à recruter. Ça, c'est une réalité. Donc du coup, il faut que l'on favorise aussi la réussite aux concours des originaires pour justement essayer de faire en sorte qu'ils aillent dans les archipels éloignés.

Concernant la cuisine à Ua Pou, l'appel d'offres a été lancé pour huit lots. Seuls deux plis ont été réceptionnés pour le lot 1 et 2. — C'est quoi le lot 1 et 2 ? — Concernant le désamiantage, on a répondu à la demande, mais on a lancé une nouvelle consultation pour renégocier la procédure. C'est cela des

fois qui prend du temps. Tout le monde ne répond pas à la demande, au marché et, du coup, cela retarde et on a l'impression que l'on ne fait rien alors que ce n'est pas de notre faute. Il faut attendre qu'ils répondent. Mais en tout cas, cela a été lancé. Aussi, les entreprises ne répondent pas rapidement.

Ensuite, *Monsieur le maire de* Rangiroa, concernant le retard pour le plateau sportif d'Avatoru, en fait, il y a un problème pour le plateau sportif : comme c'est dans l'axe de la piste de l'aérodrome, donc du coup, il y a un calcul qui doit se faire. On ne peut pas rénover comme cela, il faut faire attention à cela ; mais, c'est en cours.

Concernant le problème d'eau et de douches, il y a l'arrivée de l'osmoseur solaire qui va se faire. Par contre, pour les toilettes, on n'est pas au courant, on n'a pas eu de remontée là-dessus. Voilà, les vestiaires ! Bon, ce n'est pas propre aux Tuamotu, même au collège de Papara, pendant un certain nombre d'années, les élèves se douchaient dehors au tuyau parce qu'il n'y avait pas de vestiaire et du coup, on a remédié à cela. Enfin, cela a été fait quand ? Y a un ou deux ans. Mais, c'est une réalité, même à Tahiti on se douche dehors !

La difficulté de recrutement dans les îles, c'est une réalité, mais aussi les absences courtes qui sont difficiles à remplacer à cause du problème de rotation des avions : quand il n'y a pas assez de rotations, on ne peut pas envoyer les agents qu'il faut quand il le faut.

À Tubuai, il y a eu un problème par rapport au recrutement de l'infirmière parce que l'infirmière, en fait, n'avait pas les diplômes requis. C'est justement le problème que tu signalais à l'instant par rapport au fait qu'il n'y a pas assez d'infirmiers ici.

Le problème des orthophonistes, c'est une réalité effectivement, mais il y a un travail qui est actuellement en cours avec le ministre de la santé. On est en train de réfléchir à la question. Toujours est-il que c'est un problème de contexte géographique.

Avez-vous d'autres questions ?

Ah oui, par rapport aux violences — j'ai oublié de revenir là-dessus —, c'est vrai qu'il y a souvent des problèmes de violence dans les établissements, et les équipes essayent de faire le nécessaire. Il faut aussi savoir que les agents de la vie scolaire sont invités, c'est même fortement recommandé, à mettre en place des projets pour pouvoir s'occuper de ces élèves. C'est un problème, c'est une réalité. Après, il y a aussi le problème de pilotage des établissements. Tout dépend du pilote : s'il y a un bon pilote, forcément l'établissement fonctionne bien. Et il y a aussi cette possibilité de mettre en place — cela existe déjà — la CLSPD, vous savez, la fameuse commission au sein des communes. Il me semble que Pirae a déjà tenu une CLSPD, deux autres communes aussi avec Raivavae — je crois, je ne sais plus exactement — et Tairapu Est. Donc, j'invite tous les *maires* à mettre cela en place. C'est vrai que c'est obligatoire si on a 10 000 habitants, mais bon on ne va pas attendre d'atteindre 10 000 habitants pour mettre cela en place. Cela peut contribuer justement à aider tout le système éducatif, notamment en matière de violence, pour que l'on puisse discuter de la prise en charge de nos élèves, surtout ceux qui sont — comment dirais-je ? — au seuil de la délinquance. Voilà. Il faut le rappeler, et donc il a fallu que l'on se déplace la dernière fois pour que certains *maires* mettent cela en place. Mais bon, ce serait bien que l'on fasse sur toute la Polynésie.

Voilà.

*(Présidence de M. Edwin Shiro-Abe Peu, vice-président de la commission permanente.)*

**Le président :** *Merci, Monsieur le ministre.*

Madame Thilda, à vous la parole.

**M<sup>me</sup> Thilda Garbutt-Harehoe :** Je voudrais réagir sur certains points. On vient d'entendre dans certains collèges, ils n'ont qu'un plateau sportif et pas de préau. Je pense qu'il faut essayer de rendre obligatoire... lorsque l'on fait la construction d'un collège ou d'un lycée, c'est par lot, et souvent le dernier lot doit être pour le préau. Et ce n'est pas normal, parce que ce sont quand même des heures obligatoires d'enseignement, et donc le préau doit être rendu obligatoire au même titre qu'une salle de classe même si cela doit coûter. Voilà, pour moi c'est important. Et qui dit préau, il faudrait adjoindre des vestiaires parce que l'on doit quitter le lieu pour aller jusqu'aux toilettes qui se trouvent bien plus loin que le lieu de sport et cela, il faut encore une surveillance supplémentaire. Je pense que, petit à petit, il faudrait inclure cela obligatoirement. Après, c'est un coût, on cherchera où.

Je voudrais aussi revenir sur la partie logement. Lorsque l'on entend qu'on manque de personnel à cause de l'isolement ou à cause du logement... Je suis présidente d'un foyer de jeunes filles des îles et elles payent quand elles viennent des îles pour venir ici. Moi je pense qu'il faudrait effectivement avoir des logements de fonction — oh, il ne faut pas dépasser 6 millions, il ne faut pas voir trop grand non plus, mais à peu près avoisiner 6 millions —, et puis les personnes qui y vont paieraient un petit loyer, comme nos élèves des îles, quand ils viennent ici, ils payent un loyer.

Bon, chance à eux quand ils sont dans un internat, mais tout le monde ne rentre pas dans un internat et choisit un logement privé. Par exemple chez nous, c'est 35 000 F CFP le mois avec petit déjeuner, mais là-bas ce sont quand même des adultes qui ont un salaire. Je pense qu'il faut réfléchir comme cela et amortir ces logements de fonction quelque part par ces loyers. Je ne sais pas comment, dans quelle formule.

Après vous avez parlé en tout dernier lieu du CLSPD. Effectivement, nous avons eu sur Pirae... Bon nous avons un CLSPD qui fonctionne plus ou moins bien, qui a été institué en 2011, qui n'a pas été repris et qui a seulement ressurgi il y a quelques temps. Mais lorsque Madame Nahema Temarii est venue à Pirae, nous avons tenu un CLSPD. C'est bien d'avoir tous les ministres, en tous les cas, concernés, mais il faut savoir que les maires n'invitent pas tout le monde. Donc là aussi, nous risquons, nous, quand on n'est pas dans la majorité, on risque de ne pas être invité. Voilà, c'est juste pour rappeler cela. Mais sinon, quand l'objectif tourne autour de la sécurité, c'est sûr qu'on en trouve, enfin les écoles en tous les cas sont impactées par ce problème.

C'était mes petites remarques.

*(Présidence de M. Oscar, Manutahi Temaru, président de la commission permanente.)*

**Le président :** *Merci.*

*Monsieur le ministre, la parole est à vous.*

**M. Ronny Teriipaia :** C'est vrai que le CLSPD, c'est important. Bon, après, il faut que tout le monde comprenne qu'il y va de l'intérêt de nos élèves, donc de nos enfants. Il faut mettre tous ces clivages politiques de côté, cela ne sert à rien. En fait, il faut axer sur les élèves.

Concernant les logements de fonction que tu évoquais, oui c'est une possibilité sur laquelle on peut réfléchir. Cela pourrait entrer dans le cadre d'aide au logement que l'on met en place au niveau des étudiants. Par rapport à cette réalité où il n'y a pas de préau, il n'y a pas de vestiaire, c'est vrai, mais cela fait partie d'un ensemble de situations qui existent déjà depuis longtemps. Peut-être qu'il y a beaucoup de choses à rénover, à parfaire, mais c'est le même cas pour certains établissements scolaires qui ont été construits quasiment en bord du littoral alors que l'on sait pertinemment que dans le PPMS, il y a un plan particulier, il y a un volet qui concerne le tsunami et l'on construit des établissements pas loin de la mer ! Je ne comprends pas, donc on n'a pas bien réfléchi. C'est le cas du lycée de Bora, c'est le cas du collège de Taiohae. Donc à l'avenir, il faudra éviter de... Il ne faut pas oublier de prendre tout cela en compte, cela nous évitera de jeter l'argent par la fenêtre. Parce que là, actuellement, le problème

qui se pose avec le collège de Taiohae, c'est que l'on sera obligé de le délocaliser et de le mettre plus haut, à cause justement de ce problème de tsunami.

En fait, on a hérité d'une situation très dégradée par rapport à la vétusté, mais bon, c'est comme cela, c'est la réalité. Eh bien, *on va de l'avant*, on fait avec.

Merci.

**Le président :** *Merci, Monsieur le ministre.*

Nous passons au vote de la délibération du collège de Hakahau. Qui sont pour ? À l'unanimité. *Merci bien.*

Pour le lycée de Uturoa, nous passons au vote : même vote. Adoptée.

On passe au collège de Rangiroa, même vote, à l'unanimité. Adoptée.

Pour le collège de Mataura, même vote ? Adoptée.

RAPPORT N° 98-2023 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET DE SES BUDGETS ANNEXES DU DÉPARTEMENT DE PSYCHIATRIE, DU CENTRE DE TRANSFUSION SANGUINE, DU SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENTE (SAMU / CESU), DE L'HÔTEL DES FAMILLES, DE L'ÉCOLE DE SAGES-FEMMES ET DE L'UNITÉ DE CONSULTATIONS ET DE SOINS AMBULATOIRES (UCSA) ET AFFECTATION DE LEUR RÉSULTAT

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Pauline Niva et Rachelle Flores

**Le président :** Nous passons au rapport n° 98-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes administratifs de l'exercice 2022 du budget principal du Centre hospitalier de la Polynésie et de ses budgets annexes du Département de psychiatrie, du Centre de transfusion sanguine, du Service d'aide médicale urgente (SAMU/CESU), de l'Hôtel des familles, de l'École de sages-femmes et de l'Unité de consultations et de soins ambulatoires (UCSA) et affectation de leur résultat.

Le gouvernement souhaite-t-il intervenir ? Monsieur le ministre, souhaitez-vous prendre la parole ?

Vous avez la parole.

**M. Cédric Mercadal :** *Bonjour.* Je suis vraiment content de vous voir, franchement !

Le CHPF, on le sait tous, est un élément important de l'offre de soins. Il nous permet à tous, quand nous avons un réel problème, d'être l'hôpital de dernier secours. C'est celui qui gère toutes les difficultés d'oncologie, d'urgence et autres, là où dans les cliniques, ce n'est pas possible. Il fait le lien avec notre population qui est la plus en difficulté. Donc parler des comptes du CHPF qui étaient si compliqués... Moi, je l'ai vécu, un bilan compliqué, un budget compliqué. Je vois très bien ce que cela a pu donner, un budget difficile.

Il va falloir revoir les modalités de financement de cet hôpital et faire un travail tout au long de l'année sur les établissements pour faire en sorte que les financements, chaque année, soient optimaux et que cet hôpital tourne. Il va falloir faire des analyses. Des analyses ont été déjà apportées, des bilans ont été proposés, des diagnostics ont été faits. Maintenant, c'est dans les mesures de transition qu'il va falloir travailler pour pouvoir aménager les modes de financement *via* la PSG pour demain. Nous avons un an pour travailler. Il fait partie du programme de la PSG de travailler dessus, mais il faudra aussi travailler

en interne sur la gestion, sur l'offre de soins et c'est ce qui est proposé aujourd'hui par sa directrice et un projet qui existe pour l'hôpital 2030.

Il va falloir aussi pallier aux manques d'investissement immobilier qui ont été faits et les étaler sur plusieurs années parce que, si aujourd'hui on devait faire l'ensemble des travaux, cela nous coûterait plusieurs milliards, plusieurs dizaines de milliards. Donc il va falloir « échéancer » l'ensemble des travaux de bâtiment parce que cet hôpital aujourd'hui a 25 ans, qu'il commence à être vieux et il prend l'eau ; et tout le monde qui y va en est conscient. Il faut faire en sorte qu'il y ait une meilleure offre de soins dans nos hôpitaux périphériques pour pouvoir décharger les chambres pour qu'aux urgences, on n'attende pas plusieurs heures, parce que c'est la réalité quotidienne de cet hôpital.

Quand on parle du CHPF, on ne parle pas que de ses comptes, on parle de la vie que l'on a tous parce que l'on a tous eu des parents, des enfants, même nous-mêmes qui avons attendu et qui avons été là pour aller voir les personnes dans les lits. Donc c'est avec une attention particulière que l'on présente ces comptes aujourd'hui, qui n'étaient pas de notre gouvernement, qui ont donné lieu à des grèves et qui ont donné lieu à l'abondement de budget ; et on a tant de fois parlé de ce budget 2022 que je pense que je vais laisser aux orateurs le fait de faire le bilan de cette situation.

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre.

Madame la rapporteure, vous avez la parole. J'ai dit « rapporteure » hein, pas rapporteuse.

**M<sup>me</sup> Pauline Niva :** Rapporteure, avec un « e » à la fin.

*Merci bien, Monsieur le président. Chers élus, celles et ceux qui sont encore présents, bonjour et merci de cette rencontre. Chers ministres, vous qui vous apprêtez à nous quitter ou qui restez, Madame la directrice du CHPF de Taaone ainsi qu'à vos collaborateurs et à tous nos collaborateurs, merci pour cette rencontre.*

*Avant de donner lecture de cette présentation synthétique qui concerne le budget du centre hospitalier, je voudrais vraiment remercier le fils de Monsieur Tapati, car c'est lui qui a développé, qui a traduit ce rapport en langue tahitienne pour qu'il puisse être lu à tous.*

*Le présent projet de délibération a été transmis à l'assemblée par lettre n° 6515/PR du 8 septembre 2023.*

*En section de fonctionnement, le compte administratif 2022 du CHPF du Taaone est arrêté à 25,54 milliards F CFP, ce sont donc les recettes enregistrées ; et pour les dépenses, elles s'élèvent à 26,06 milliards F CFP, c'est donc la somme qui a été utilisée. Nous constatons alors un résultat déficitaire de près de 517 millions F CFP.*

*En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 2,06 milliards F CFP et les dépenses à 1,56 milliard F CFP, soit un résultat excédentaire — nous avons un excédent — de 504 millions F CFP.*

*S'agissant du Département de psychiatrie, les recettes sont arrêtées à 1,482 milliard F CFP et les dépenses à 1,487 milliard F CFP, d'où un résultat déficitaire — nous avons un déficit — de près de 5 millions F CFP.*

*Concernant le Centre de transfusion sanguine, les recettes s'élèvent à près de 436 millions F CFP et les dépenses à 460 millions F CFP, soit un déficit d'environ 24 millions F CFP.*

*Les recettes du SAMU / CESU s'établissent à près de 199 millions F CFP et les dépenses, à plus de 194 millions F CFP, d'où un résultat excédentaire de 4,5 millions F CFP — nous avons un excédent.*

*Pour ce qui est de l'Hôtel des familles, notre hospitel, ses recettes s'établissent à 102,7 millions F CFP et ses dépenses à plus de 88,2 millions F CFP pour un résultat excédentaire de 14,5 millions F CFP. Ce qui signifie que le budget n'a pas été totalement dépensé.*

*S'agissant de l'École de sages-femmes, les recettes sont arrêtées à 36 millions F CFP et les dépenses à 33 millions F CFP, pour un résultat excédentaire de 2,7 millions F CFP.*

*Pour ce qui est des Unités de consultation et de soins ambulatoires destinés aux soins des détenus, les recettes s'élèvent à plus de 232 millions F CFP et les dépenses à 203 millions F CFP, soit un résultat excédentaire à hauteur de 29 millions F CFP.*

*L'examen en commission du présent projet de délibération le 11 octobre 2023 a suscité des échanges portés sur les points suivants :*

- l'équipe mobile de l'activité « psychiatrie » qui a permis le désengorgement de l'unité psychiatrique de Taaone, raison pour laquelle il a été envisagé de la reconduire l'année dernière en 2023 et qui, nous l'espérons, sera reconduite cette nouvelle année ;*
- un « plan de santé mentale » est en cours de rédaction afin d'établir les contours de cette problématique sociétale ; le « pôle de santé mentale » devrait d'ailleurs, pour rappel, ouvrir prochainement ;*
- sur les évacuations sanitaires, on décompte à l'année près de 32 000 évacuations programmées avec une part croissante des évacuations d'urgence. Pour pallier et limiter les évacuations urgentes, il est prévu de mettre en place les tournées des médecins généralistes dans les îles une fois par an ;*
- enfin, le CHPF — comme le disait Monsieur le ministre tantôt — a un nouveau projet d'établissement « Avei'a hôpital 2030 ». Ce projet devrait servir de feuille de route pour les sept prochaines années. Voici quelques projets : la mise en place de la génétique médicale, le réseau de médecine intégrative dans les médecines traditionnelles, la création d'un centre de télésanté numérique pour territorialiser l'offre de soins, le développement de la gériatrie. Ce sont donc là les projets qui seront lancés par le projet « 'Avei'a Hôpital 2030 ».*

*À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime de la commission. Je propose en toute humilité aux membres de l'assemblée d'adopter le projet de délibération ci-joint.*

*Merci.*

**Le président :** *Merci bien.*

*Mesdames et Messieurs de la commission permanente, avez-vous des interventions ?*

Madame Flores, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Rachelle Flores :** *Merci, Monsieur le président. Recevez mes chaleureuses salutations. Veuillez m'excuser car je m'exprimerai dans la langue d'autrui.*

Mes chers collègues, à chaque nouvelle année nous souhaitons une bonne santé à tous car nous savons à quel point cela est précieux. Précieux, car c'est la vie, c'est ce que nous avons tous en commun, sans distinction et c'est pourquoi notre engagement envers la santé se fait généralement à l'unisson. Nous sommes, en tant que représentants, acteurs de la politique sanitaire à adopter pour notre pays afin de donner toutes ses chances à notre *peuple*.

Une politique de santé publique, c'est un système de santé complexe qui s'étend dans toute notre société. Cela concerne la prévention, le développement de l'offre de soin ou bien du modèle de prise en charge de notre santé par notre CPS.

Aujourd'hui, nous étudions l'une des pierres angulaires de notre système de santé, nous allons valider les comptes financiers du Centre hospitalier de la Polynésie française ainsi que ses annexes.

Le pays se doit d'assurer un service de santé de qualité pour sa population. Le CHPF incarne ses responsabilités au quotidien en représentant la santé publique. C'est le lieu où se concentrent principalement les soins sur notre territoire en dehors des structures privées. Et lorsque certains soins ne sont pas disponibles au CHPF, les patients doivent avoir recours aux évènements pour se faire soigner à l'extérieur du territoire.

Nous sommes en 2024 et nous étudions les comptes de 2022 alors que le budget 2024 du CHPF a été adopté difficilement et que son équilibre est tributaire du collectif budgétaire à venir.

Il y a toujours un décalage d'une année sur les comptes administratifs que nous devons valider et ceci n'est pas exclusif au CHPF. Et comme pour chaque compte administratif que nous sommes amenés à valider, nous souhaitons que les services rattrapent leurs retards afin que nous étudions à chaque fois les comptes N-1.

L'étude des comptes de 2022 nous informera difficilement de la situation actuelle de l'hôpital, car il y a déjà un écart de deux ans. Pour avoir une idée de la situation d'aujourd'hui, il est préférable de consulter le budget prévisionnel du CHPF qui comprend des données actualisées.

Ceci dit, les comptes administratifs de 2022 sont riches d'informations voire d'enseignement. Car 2022 est l'année où la crise sanitaire a pris fin, ainsi nous pouvons constater, de manière financière les efforts supplémentaires fournis par le CHPF pour faire face à la crise.

Nous savons, depuis plusieurs années, que le CHPF a des difficultés à trouver son équilibre budgétaire, la crise sanitaire n'a pas prévenu de son arrivée et le CHPF a dû faire face à des hausses d'activités et de dépenses. Ceci nous donne une idée de la capacité de surtension de l'hôpital et des moyens requis pour faire face à une crise.

Ces observations doivent permettre de proposer des pistes de restructuration afin d'avoir un établissement apte à faire face aux besoins du quotidien et prêt à relever le défi d'une crise sanitaire.

Les comptes que nous observons aujourd'hui concernent le CHPF ainsi que ses structures annexes. Globalement, le plus gros déficit est celui du CHPF, les budgets annexes sont équilibrés dans leurs majorités, voire très bénéficiaires tel que l'hôpital. Le CHPF et ses établissements annexes présentent un budget global où nous observons que le déficit constaté provient du CHPF.

Nous avons la charge de valider ces comptes administratifs car le CHPF est un établissement public dont la principale source de financement est la dotation globale de fonctionnement qui représente plus de 58 % des recettes du budget, soit 12,8 milliards F CFP. C'est la CPS qui assure cette dépense pour ses assurés.

La CPS finance cette DGF dont les fonds sont constitués par les cotisations sociales. La DGF contribue à 12 milliards F CFP sur les 26 milliards F CFP nécessaires pour assurer les dépenses de fonctionnement.

Le CHPF fait rentrer des recettes par la vente des services de soins, et cela représente, en 2022, 38 % des recettes du budget, soit 8,533 milliards de F CFP.

Il s'agit du premier exercice où les niveaux des années de références 2018 ou 2019 ont été dépassés. Cela peut être lié à la hausse d'activité dû au *Covid* et il faut rester prudent vis-à-vis de cette tendance, car il n'y a pas de crise sanitaire tous les ans, du moins c'est notre espérance. Pour plus de détails sur les recettes de fonctionnement, je vous invite à consulter le rapport.

Ces recettes doivent permettre le financement des dépenses, dont la principale est la masse salariale. Les charges de personnel représentent plus de 13,418 milliards F CFP dont 145 millions F CFP liés à la crise du *Covid*, soit 1 % du total des charges de personnel.

La ressource humaine est la principale dépense de l'établissement, mais c'est le cas de toutes les structures de santé.

Le personnel soignant est qualifié et cela a un coût qui est le reflet de leurs expertises. Notons aussi que le personnel de santé se fait rare. Selon l'OMS, il manquera 15 millions de personnels de santé d'ici à 2030. Rappelons-nous de la crise mondiale des réanimateurs.

Avec une ressource humaine qui se fait rare, il sera difficile de rendre notre territoire plus attractif que d'autres. Sachant que les grands pays peuvent payer leurs personnels plus que nous pouvons, il va falloir développer une stratégie pour rendre notre *pays* attractif, autrement que financier, car il sera difficile de rivaliser avec les offres extérieures.

À ce titre nous saluons tous les enfants du *pays* qui ont fait le choix de revenir pour se mettre au service de la population. Nous ne doutons pas que le pays va maintenir ses efforts afin de créer le cadre adéquat pour leurs retours et le lancement de leurs activités.

Un autre point qui nous alerte, c'est le coût des médicaments comprenant des molécules onéreuses, nous pouvons voir que cela représente plus de 2,3 milliards F CFP pour la CPS. Les traitements anticancéreux et pour les maladies auto-immunes représentent plus de 80 % de la dépense.

Nous relayons encore une fois les mots exprimés au sénat : « Les charges liées aux maladies radio induites liées aux essais nucléaires des ressortissants de la CPS obèrent gravement le régime maladie de notre Caisse. L'impact financier a été évalué à plus de 5,6 milliards de F CFP par an de 2014 à 2018 et ces charges ne font pas l'objet de compensation par l'État. »

Nous voyons aujourd'hui une partie de ces dépenses. La participation de l'État d'1,5 milliard F CFP à la CPS semble dérisoire vu l'état actuel des coûts.

Nous voyons le coût important des soins. Ces dépenses doivent être assurées lorsque les patients en ont besoin, peu importe le coût car c'est la vie. Notre communauté doit affirmer sa solidarité vis-à-vis de ces dépenses. Nous pensons que cette doctrine doit être respectée, car la santé ne se gère pas comme une entreprise marchande et obéit à des responsabilités plus grandes. On ne peut pas appliquer un raisonnement purement comptable en matière de santé, cela serait insensé.

La philosophe Elisabeth de Fontenay confiait ceci : « on juge la grandeur d'une nation à la façon dont les faibles, les handicapés, les pauvres, les sans-papiers y sont traités. » Nous pouvons ajouter, ainsi que les malades, qui ont besoin de notre solidarité.

Ceci dit, le financement des dépenses est de notre responsabilité commune.

Nous devons aussi faire notre possible pour réduire le développement et l'apparition des maladies non transmissibles liées à notre mode de vie et hygiène de vie. C'est le rôle de la prévention qui doit informer notre population des risques auxquels notre mode de vie les expose.

Prendre soin de soi et de ses proches, c'est faire preuve de solidarité, car éviter la maladie, c'est éviter des drames et des dépenses futures que nous devons tous supporter.

« La solidarité est une force, la famille en est le socle », nous rappelle la DSFE.

Chers collègues, je vous invite à adopter ce compte financier afin de témoigner de notre soutien envers le CHPF. Il est vrai que l'établissement rencontre encore des difficultés pour trouver son équilibre, mais

nous observons tout l'engagement de son personnel au service de notre population. Nous constatons également que des efforts sont fournis afin d'atteindre l'équilibre mais cela nécessitera encore du travail. Accompagnons l'établissement afin que celui-ci maintienne ses efforts en termes de soins et de gestion.

Restons unis afin de garantir la santé de notre *peuple*.

*Merci bien et que l'amour règne toujours.*

**Le président :** Madame Flosse Pascale, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Pascale Haiti :** *Merci, Monsieur le président.*

Monsieur le président, Monsieur le ministre de la santé, Monsieur le ministre de l'équipement, chers collègues,

L'examen des comptes administratifs 2022 du budget du Centre hospitalier du Taaone et des six budgets annexes propres à chacune des entités qui contribuent à l'offre de soins sur le site présente en section de fonctionnement un résultat global déficitaire de 495 221 060 F CFP.

La situation financière du CHPF, en tant que navire amiral, se trouve une nouvelle fois dans le rouge avec un solde négatif de plus de 516 millions F CFP après, il est vrai, deux années particulièrement éprouvantes pour tout le personnel de l'établissement durant la gestion de la crise Covid. Il n'est pas le seul, puisque le département psychiatrie ainsi que le Centre de transfusion sanguine ont également enregistré un niveau de dépenses supérieur à celui des recettes.

Ceci étant dit, les difficultés rencontrées par l'hôpital général pour équilibrer ses comptes malgré son placement sous perfusion d'argent public ne datent pas d'hier ! C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le précédent gouvernement a fait le choix de nommer Madame Claude Panero à sa tête afin de remettre un peu d'ordre dans la maison.

Aussi, après bientôt trois années de travail dévoué conformément à la lettre de mission qui lui a été assignée par les pouvoirs publics, un nouveau projet d'établissement est en passe de voir le jour pour la période 2024-2030. Avec à la clé, pour reprendre les propos de la directrice, « un virage ambulatoire (...), de nouveaux parcours de soins (...) aux fins de diminuer les durées moyennes de séjour pour les malades ».

Mais surtout, nous l'espérons tous, ce nouveau départ s'accompagnera de nouveaux mécanismes de financement, de sorte à ce que l'établissement puisse s'inscrire dans une performance durable et efficace au service de toute la population.

Car, ne nous y trompons pas, mes chers collègues, indépendamment des efforts de productivité que l'on est en droit d'attendre de la part des 1981 agents en poste, un effectif qui s'est accru de 78 personnes en cinq ans, notre hôpital doit pouvoir disposer des ressources financières correspondant à la qualité de son plateau technique. À plus forte raison lorsque l'on sait que la population polynésienne vieillit et que son niveau de santé général est altéré par de nombreuses pathologies dites comportementales.

Mais au-delà de cette indispensable restructuration et remobilisation des professionnels autour d'un projet commun, des améliorations ont déjà été enregistrées, notamment dans l'activité de psychiatrie. En effet, le recours à des équipes mobiles a permis un désengorgement du Taaone tout en apportant une prestation de meilleure qualité. La baisse sensible du taux d'occupation des lits, passant de 100 à 83 % en atteste.

L'ouverture prochaine du pôle de Santé mentale, dans le courant de cette année, devrait également contribuer à une meilleure prise en charge. À ce propos, Monsieur le ministre, pouvez-vous nous dire quels seront les moyens humains dédiés à cette nouvelle unité de soins ?

Nous pouvons également observer une nette reprise d'activité de l'Hôtel des Familles, de l'ordre de 21 % entre 2021 et 2022. D'abord parce que l'épidémie de Covid est passée par là, mais aussi parce que d'importants travaux de rénovation des installations d'accueil ont pu être réalisés durant une bonne partie de l'année.

Quant aux évacuations sanitaires, il est vrai que c'est un autre débat. Mais nous constatons une augmentation : + 59 % entre 2016 et 2022 qui sont en partie financés par la CPS, mais également à l'utilisation des transports militaires pour certaines évacuations sont colossales et limitées. *Air Archipels* qui a une convention avec la CPS ne respecte pas malheureusement. Qu'avez-vous prévu pour l'organisation des Évasans urgentes ?

Mais à n'en pas douter, la prévention est certainement l'arme la plus efficace même si les résultats à attendre s'inscrivent sur le long terme.

Enfin, Monsieur le ministre, nous avons tous observé avec consternation combien le vote du budget 2024 du CHPF par le conseil d'administration réuni le 16 février dernier, a été laborieux. Alors qu'à vous entendre quelques jours plus tôt sur les plateaux télévisés, l'affaire ne devrait être qu'une simple formalité... C'est donc aux forceps que les décideurs ont donc consenti à débloquer la somme de 31 milliards F CFP pour permettre à cet établissement de répondre aux attentes des malades. Mais je continue à m'interroger : pourquoi autant de tergiversations ? Le Pays serait-il aussi mal à point, financièrement parlant, pour qu'il faille attendre un collectif budgétaire en avril pour abonder les financements de 1,7 milliard supplémentaire ?

Merci de bien vouloir nous apporter tous les éclairages qui s'imposent.

Je vous remercie.

**Le président :**

*Merci. Y-a-t-il d'autres interventions ?* Oui, Madame Pauline.

**M<sup>me</sup> Pauline Niva :** *Merci, Monsieur le président.*

C'est une demande que je formule. Quand on voit le budget de l'hospitel, qui est excédentaire, on pourrait supposer que l'accueil et le confort des malades peuvent être améliorés. Je m'explique : on a rencontré certains malades à l'hospitel qui ont besoin d'appeler la famille, d'être en connexion avec leur famille. Or, il n'y a pas de connexion Wifi au sein de l'hospitel. Et d'un. Il n'y a pas de télévision pour qu'ils puissent regarder des films ou des téléromans quand ils s'ennuient dans notre hospitel. Donc la demande : serait-il possible, pour améliorer bien sûr le confort de nos malades qui viennent des îles et qui sont à l'hospitel, de répondre un peu à ces demandes qui sont d'avoir une connexion internet et d'avoir une télévision pour qu'ils puissent regarder des films, des téléromans, pour passer le temps ?

Merci beaucoup.

**Le président :** Merci, Madame la conseillère.

Madame la directrice de notre hôpital, *'ia ora na*, bonjour. Il y a une dizaine d'années, je suis allé à Cuba — vous avez peut-être entendu parler de ça — où il y avait un colloque mondial sur le diabète parce que depuis déjà un certain temps, à Cuba, on n'ampute plus, il n'y a plus d'amputation. Et chez nous, je crois que l'on ampute plus d'une centaine toujours par an. Non, c'est ça ?... Comment ça se fait ?... On continue le même boulot, ce n'est pas possible ça ! Et dès mon arrivée à La Havane, la première question qu'ils m'ont posée : « combien de médecins souhaiteriez-vous qu'on fasse venir chez vous pour apprendre ce que c'est que la prévention ? » Alors, j'ai appelé le Président de notre pays de l'époque et il m'a dit : « Attends, il faut que je réunisse le gouvernement et je te rappellerai. » Il ne m'a jamais

rappelé. Je suis revenu ici, je suis encore allé les rencontrer et leur dire que notre dépense de santé, on peut diviser par 2 si on faisait venir les spécialistes de Cuba chez nous pour regarder le système qui a été mis en place, et on continue à soigner les symptômes de nos malades !

Lisez le livre du docteur Saldmann, c'est un spécialiste français. Qu'est-ce qu'il dit ? « Prenez votre santé en main » et j'entends encore des gens dire « on veut ça, on veut ça... » *Non, nous sommes, nous-mêmes, nos médecins numéro 1. Il est essentiel d'enseigner à notre population à comment devenir le médecin de sa propre santé. Il n'existe aucun autre médecin numéro 1, que nous-même. C'est l'enseignement que nous devons transmettre à notre population. Arrêtons de considérer les médecins tels des magiciens ! C'est pour s'enrichir qu'ils viennent chez nous ! Oui. Si un fumeur arrête de fumer, cela n'est pas bénéfique pour le médecin. S'il continue à fumer, il tombera malade. Et c'est la même chose pour les autres pathologies comme le diabète, etc. Ces maladies ne doivent pas être guéries ! Et nous donc, au niveau de la population, l'on ne s'inquiète pas de qui va payer ! C'est la CPS ! Aiiiiii ! Vraiment ingénieux ce système qui a été conçu par les personnes qui dirigeaient notre pays à l'époque ! PSG, bien sûr ! Aiiiiii, et lorsque je vois les pharmacies, c'est pire que des champignons, ça pousse partout ! Et il en est de même s'agissant des cabinets de médecins, ai ia ia ai !*

*Vous n'avez pas regardé la télévision avant-hier : « La France fait appel aux médecins cubains ». Monsieur le ministre, vous n'avez pas vu ça à la télé ?... (Réaction inaudible de M. le ministre Cédric Mercadal.) S'ils venaient étudier le système de santé de notre pays, ai ia ia ai !*

*À Fidji, il y a un million d'habitants et le budget consacré à la santé dans leur pays est de 15 milliards ! Quinze milliards pour un million d'habitants.*

*Qui a rédigé vos interventions ?... Ai ia ia ia ia ! Combien de fois vous ai-je répété toutes ces choses que je viens encore d'évoquer ce matin ? Vous n'y prêtez peut-être pas attention !*

*Lorsque des spécialistes en médecine issus de l'OMS sont venus me voir à Faa'a, il y a, je crois, cinq ans de cela, j'avais écrit un bout de papier, mais je voulais rencontrer une autorité avant de publier ce papier-là. J'ai dit à ces médecins : « je suis né ici. À l'époque, il n'y avait pas de pharmacie, il n'y avait pas de docteur. Si, il y avait la médecine traditionnelle tahitienne, avec nos accoucheuses, nos mamans, et tout ça. Aujourd'hui, 60 ans après, il y a cinq pharmacies à Faa'a et je ne sais pas combien de spécialistes, de docteurs, et tout ça et tout... Ah c'est magnifique ! Quand vous voyez cela avec vos yeux d'étrangers qui arrivez chez nous. Mais, cela veut dire autre chose aussi : cela veut dire que ce peuple est malade de ce que l'on appelle les nouvelles maladies de civilisation, les maladies de colonisation, je dirai. » C'est la grande problématique rencontrée par notre population. Qui va financer ? Nous. L'État est responsable de cette catastrophe, donc c'est à l'État français de payer, ce n'est pas à nous à payer.*

Voilà. Moi je vous le dis à vous, je l'ai dit au Président, je le dis à qui veut l'entendre, c'est ça la réalité.

*Voilà. Merci*

Monsieur le ministre... Monsieur Maono.

**M. Vincent Maono :** *Merci, Monsieur le président. Je vous adresse mes salutations, à votre cabinet ainsi qu'aux personnes qui sont sous votre autorité. Bonjour et merci à nos deux ministres encore présents, à vos cabinets, aux élus du peuple et de cette commission permanente, aux journalistes ainsi qu'au public qui nous suit actuellement.*

*Non, ceci est mon avis. En regardant dans le rapport, et je remercie les personnes qui ont préparé ce compte financier et tout ce qui va avec, je me suis interrogé, en examinant le compte financier de 2021 qui nous est présenté, sur le résultat positif de 216 millions de francs. Et lorsqu'on s'intéresse à l'exercice 2022, il y a un déficit de près d'un demi-milliard. Je pose donc la question de savoir : qu'en*

*sera-t-il l'année prochaine ? On atteindra les 700 millions de déficit pour ces comptes ?! Enfin, je laisserai Monsieur le ministre répondre et développer sur ce point.*

*Ma question : Monsieur le ministre, nous avons des déchets hospitaliers. Le CET de Nivee est en charge des déchets hospitaliers et je ne vois rien dans le compte financier faisant référence à Nivee et aux dépenses y afférentes. Pourquoi je parle de cela ? C'est nous qui nous sommes battus pour que cela soit mis en place là-bas. Il y a un souci également là-haut mais il n'apparaît pas dans notre compte financier. Voici la demande que je vous adresse Monsieur le ministre.*

*Je vous remercie de votre attention. Merci Monsieur le président.*

**Le président :** Tapati, la parole est à vous.

**M. Tafai, Mitema Tapati :** *Non, merci. Je vais conclure sur la proposition que vous aviez faite précédemment. À mon sens, l'on pourrait peut-être, dès cette année, missionner ce jeune homme (NDT, ministre de la santé) pour qu'il mette en place la réflexion dont vous parliez à l'instant. Je pense que la pratique du « tant de milliard, tant de milliard » est révolue. On ne parle que de milliards ! Sur la question de la santé, combien de personnes se font des milliards sur la mort de ce peuple ? Je le sais et j'en suis certain, j'avais entendu un soir que pour faire fonctionner notre Hôpital cette année (NDT, 2024), il faudrait 37 milliards ! Mais, ces 37 milliards ne feront pas diminuer les pathologies dont souffre cette population, bien au contraire, elles continueront à croître. De plus, l'on n'a pas encore parlé de la PSG qui, elle aussi, ne fera pas diminuer les pathologies de ce peuple. Par contre, il y a des personnes qui se font des milliards juste à côté, et il s'agit bien évidemment des personnes dont vous aviez parlé précédemment.*

*Par ailleurs, l'on s'apprête dans quelques temps ou très bientôt, à légiférer sur le cannabis. La question du « metua pua'a (NDT, fougère *Microsorium grossum*) » et celle du « moa hau'a 'ino (NDT, plante *Rorrippa sarmentosa*) » n'ont toujours pas été examinées ici, alors que ce sont ces remèdes qui ont toujours soigné nos ancêtres jusqu'à nous, à présent. On n'a jamais parlé de cela ici. C'est pour cette raison que je disais qu'il faudrait peut-être que l'on parle moins de milliard et que l'on commence peut-être à parler, tout d'abord, de ce que vous disiez par rapport au fait que l'État français devait assumer sa dette ; et ensuite, poursuivre nos efforts sur la réflexion « Tu es ce que tu manges » n'est-ce pas ? On doit fixer ces missions pour notre ministre, notre jeune homme. Avec le temps qu'il nous reste pour ce mandat, c'est urgent. Je formule le vœu que lorsque l'on adoptera le budget en fin d'année, il ne sera pas similaire à celui que l'on a adopté dernièrement.*

*Voilà ce que j'avais à dire. Je vous remercie.*

**Le président :** Monsieur le ministre.

**M. Cédric Mercadal :** Je vais répondre à toutes les questions de chacun, et s'il y a besoin d'exhaustivité, je répondrai en question écrite à ce moment-là.

En ce qui concerne le pôle de santé mentale, il ouvrira cette année. On a pris des petits retards de travaux, c'était normal. Il va y avoir du raccordement avec le CHPF qui est en cours pour la climatisation, pour prendre en compte tout ça. On est en train de le coupler en même temps avec le plan de santé mentale qui est en cours de rédaction pour que ce soit optimum au sein de l'accueil des effectifs. On aura une période de transition — je ne vais pas vous le cacher — puisqu'on va rentrer d'abord les effectifs de tout le monde pour que tout le monde prenne sa place, s'installe, fasse fonctionner la machine. Et, une fois qu'on aura calé tout ça, on pensera à faire monter en charge ce pôle de santé mentale. La stratégie étant quand même le « hors les murs » parce que la santé mentale n'est pas qu'au sein du CHPF, elle est en fait dans nos îles, dans nos quartiers, et on a vu, comme tu l'as souligné, combien l'influence d'équipes mobiles est nécessaire sur le terrain, et c'est comme ça qu'on va essayer de développer les choses.

Les moyens humains, on est en train de les définir actuellement. On a des études qui sont en train d'être établies. Mais à l'ouverture, ce sera déjà les équipes de l'ensemble des services de psychiatrie, addictologie et pédopsychiatrie qui seront au sein de ces locaux. On est en train de réfléchir aux flux de personnes parce que les espaces sont magnifiques. On vous fera la visite à l'occasion, c'est vraiment important, et on prendra le temps de faire une présentation, je pense, en commission de la santé une fois que l'on aura bien tout défini avec l'ensemble des partenaires, parce qu'ils y travaillent tous actuellement avec le plan, le plan actif. Et l'on viendra sur la commande des matériaux en temps venu puisqu'il y a le matériel à mettre après à l'intérieur du bâtiment. Mais une fois qu'on aura la livraison du bâtiment fin juin-août — je ne veux pas être plus royaliste que le roi —, il y aura la période des conformités et une fois que la période des conformités sera actée parce que les gens sont en sécurité et les raccordements avec le CHPF établis, les gens viendront s'installer au sein du pôle de santé mentale. J'espère que c'est pour la fin de l'année ; on tient les délais, c'est un vrai travail mais c'est tellement nécessaire, tellement nécessaire en ce qui concerne l'addictologie, l'accueil de nos adolescents en pédopsychiatrie dans les moments difficiles, avec une hospitalisation de jour.

En ce qui concerne les évacuations sanitaires, je suis d'accord avec toi, les chiffres ne font qu'augmenter. Il y a une régulation qui doit s'opérer déjà plus forte — on parle des évacuations urgentes — entre le centre 15 et l'autre opérateur qui sont les communes. Il y a une synergie à trouver, parce qu'aujourd'hui la régulation se fait par deux endroits, et l'on entend bien le SAMU qui nous propose vraiment de travailler sur un centre 15, Centre 15 appel 15 plus fort. Tony, je l'entends très souvent me dire « on peut faire une meilleure régulation des urgences et il y a la télésanté et la e-santé d'urgence, et il a raison. On va le travailler conjointement à cette régulation d'évacuation sanitaire, *via* le schéma sanitaire qu'on est en train de refaire. On sait que la délégation va être modifiée et que le schéma des évacuations sanitaires urgentes va être revu. Il va être prorogé d'un an pour être complémentaire de celui du schéma des transports sanitaires global. Il faut qu'il y ait une synergie là-dessus qui nous permettra de diminuer les coûts parce que quand tu as deux schémas qui ne sont pas coordonnés, on se rend compte que les opérateurs, en fait, ne sont pas forcément les bons, ou pas forcément les plus adaptés en fonction des endroits. Et tu sais très bien qu'aux Marquises, c'est justement ça qu'il faut regarder ensemble.

On améliorera aussi les évacuations sanitaires par un troisième moyen, c'est la télémédecine. Dès lors que dans la réforme de la PSG, on a prévu une e-santé et un développement de la e-santé au sein des îles, il faudra favoriser le soin en e-santé dans les îles parce qu'il ne faut pas oublier qu'une Évasan, 75% de son coût c'est de l'hébergement et du billet d'avion, et que l'on pourrait très bien, en facilitant et en prenant en charge les soins dans les îles, diminuer le coût des Évasans, et en fait mieux soigner nos populations au plus près. Ce sera aussi la mise en place de tournées de spécialistes et généralistes mais mieux coordonnées dans nos îles. Cela fera aussi l'objet de ça.

En ce qui concerne le budget, vous savez que le budget du CHPF est toujours très compliqué, il l'a toujours été. On s'était entendu sur un budget, mais au regard des remarques prégnantes des uns et des autres lors du conseil d'administration, on a fait un effort complémentaire qui a été arbitré dans le collectif 1 qui sera amené. Voilà. On a entendu la continuité des contrats qui était nécessaire à pouvoir avoir des tradipraticiens au sein de l'hôpital, à avoir des aides-soignants au sein de l'hôpital. On parle vraiment de personnes de terrain et c'est cela qu'on a prorogé en fait au sein de ce collectif, ce sont les personnes de terrain. On parlait des catégories qui aident nos patients au jour le jour : les infirmiers et aides-soignants, et tous ceux qui portent les chariots et autres qui font marcher la machine. C'est de ça dont on parle et on a continué. Et oui, ce que disait Mireille, c'est que c'était nécessaire et que ce soit fléché RH, c'est nécessaire. C'est sur cela qu'on s'est entendu, c'était ça l'objet des discussions qui ont eu lieu lors des débats.

Madame Pauline, oui, pour l'Hospitel, tu as raison. C'est juste anormal que les patients des îles qui ont besoin d'avoir un contact avec leur population n'aient pas ça. Tu as raison et je sais que la directrice nous a dit que « oui, ce sera fait ». Il n'y a pas de question. Ce n'est pas ce qui coûte le Wifi dans un hospitel, mais c'est ô combien nécessaire quand tu as des patients des Tuamotu ou des patients qui sont loin de leur île et qui veulent juste téléphoner à leur famille, eh bien passer par le Wifi, ça aide et ça ne coûte pas cher ! Cela ne coûte rien, et donc c'est nécessaire. Et cela permet aussi d'avoir les chaînes télé

à côté de ça. On verra pour les téléés, c'est un investissement, il faudra regarder le coût, mais on peut commencer à évaluer.

*Monsieur le maire*, tu as raison, ce sont des maladies de civilisation. On est victimes de 30 ans où on a mal mangé — je rejoins Tapati là-dessus aussi —, où on a promu la malbouffe, et donc tout le programme de prévention et de lutte contre l'obésité et de lutte contre ces maladies doit être fait. On doit remettre l'alimentation et le sport au cœur de l'activité physique de chacun, de nos familles dès le plus jeune âge à l'école. Il faudra aussi gérer la période transitoire qui est du soin et de changer les habitudes alimentaires de notre population. C'est ça qu'on est obligé de faire et qui nous coûte cher, mais si on ne le fait pas, cette difficulté, si on ne le fait pas de gérer les deux en même temps, eh bien on continuera à soigner les bobos sans soigner le mal. Donc soigner le mal, c'est aussi faire la prévention « Mieux manger, prévoir, promouvoir l'alimentation, le sport, le jeûne... », c'est normal.

**Le président :** *Merci.*

**M. Cédric Mercadal :** Nive'e...

**Le président :** Ah, vous n'avez pas fini ! Je croyais que vous aviez fini. (*Rires dans la salle.*)

**M. Cédric Mercadal :** Pour Nive'e, la gestion est dans le fonctionnement. Ce sont des conventions que l'on a avec la Diren qui s'occupe de faire fonctionner l'hôpital. C'est dans l'ensemble du fonctionnement et dans la direction technique en fait que l'on a les dépenses de Nive'e dans les comptes. On pourra te faire un détail si tu le demandes.

Tapati, je suis d'accord, l'État doit venir à un moment donné au pot — c'est nécessaire — des frais de santé. Ils sont dus en partie de cancers à ce qui s'est passé il y a des années. On a eu cette discussion, on l'aura toujours, on n'oubliera pas ce qui a été fait dans ce pays, il y a une dette. Et cette dette, elle n'est pas pour un temps, elle n'est pas pour quelques années, je pense qu'elle est pour toujours.

J'espère avoir répondu à l'ensemble des points.

Je vous remercie.

Ce sont des comptes qui ont été adoptés en d'autres époques, mais c'est bien de rappeler tout ça ensemble. Je vous remercie.

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre. On compte beaucoup sur vous et sur Madame la directrice de notre hôpital pour faire venir les médecins de Cuba. (*Rires dans la salle.*)

*Nous poursuivons.* On passe à la délibération. Il n'y a pas d'amendement, donc je mets au vote la délibération : à l'unanimité. *Merci bien.*

RAPPORT N° 6-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2021-121 APF DU 25 NOVEMBRE 2021 RELATIVE À LA DÉMATÉRIALISATION DANS LE CADRE DU TRANSPORT MARITIME INTÉRIEUR EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Présenté par M<sup>me</sup> la représentante Odette Homai

**Le président :** On passe au prochain rapport : rapport n° 6-2024 relatif à un projet de délibération portant modification de la délibération n° 2021-121 APF du 25 novembre 2021 relative à la dématérialisation dans le cadre du transport maritime intérieur en Polynésie française.

C'est pour ça que notre ministre Jordy est là et je lui souhaite la bienvenue parmi nous. Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale de ce projet.

*Monsieur le ministre, la parole est à vous.*

**M. Jordy Chan :** *Bonjour, Monsieur le président. Bonjour,* Madame la secrétaire générale. Mesdames et Messieurs les représentants, *bonjour.*

Un des objectifs du gouvernement, comme l'a rappelé notre président, c'est la dématérialisation de beaucoup de choses et notamment la modernisation du transport maritime interinsulaire. C'est pourquoi, dès l'année 2024, ce que nous souhaitons, c'est rendre obligatoire l'utilisation du téléservice Revatua qui est un téléservice qui a pour vocation de dématérialiser tout le processus de connaissance que nous connaissons actuellement et qui est fait sur papier pour envoyer les marchandises dans nos îles.

Il y a aura trois bénéfices principaux à cela. Le premier, c'est bien entendu une économie de temps pour les usagers qui n'auront plus à remplir leur connaissance sur papier, à faire la queue au guichet pour pouvoir effectuer toutes les démarches liées au connaissance. Ils auront juste à se connecter en ligne et à effectuer les démarches en ligne. Le deuxième bénéfice, c'est bien entendu une économie en matière de coûts d'exploitation pour les usagers. Et le troisième bénéfice, c'est des arbres qui sont protégés sur notre planète puisque c'est près d'un million de connaissances qui sont établis chaque année et qui parfois contiennent plusieurs dizaines de pages chacun. Et donc vous pouvez imaginer, c'est un impact très positif pour l'environnement si on ne fait pas appel à tous ces papiers.

Le téléservice permet également le téléversement de nombreux documents qui sont obligatoires au transport maritime interinsulaire et l'objectif du projet de délibération qui vous a été soumis pour examen, l'objectif principal, c'est de fixer un délai de sept mois maximum à compter de la publication de la délibération, si elle est votée par l'assemblée, à partir duquel le téléservice sera rendu obligatoire à tous les armements.

Le délai est important pour permettre aux armements de s'adapter, d'adapter s'ils le souhaitent leur système informatique au téléservice, mais également de former leur personnel à l'usage de celui-ci, et plus particulièrement à son usage plus étendu.

Voilà. Tel est l'objet du projet de délibération qui vous est soumis pour examen.

*Merci.*

**Le président :** *Merci*

Monsieur le rapporteur, vous avez la parole... Madame Odette Homai.

**M<sup>me</sup> Odette Homai :** *Merci, Monsieur le président.*

*Chers membres de l'assemblée de Mā'ohi Nui (NDT, de Polynésie française) élus par le peuple, mes salutations à toutes et à tous.*

*Par lettre n° 815/PR du 8 février 2024, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant modification de la délibération n° 2021-121 APF du 25 novembre 2021 relative à la dématérialisation dans le cadre du transport maritime intérieur en Polynésie française.*

*Ce projet de texte approfondi davantage la démarche de simplification des procédures dans le cadre du transport maritime intérieur de Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française), instaurée par la mise en place du téléservice moderne Revatua utilisé depuis 2021. En effet, grâce à la délibération n° 2021-121 APF du 25 novembre 2021, Revatua permet la simplification des connaissances pour des moyens publicitaires, des plannings prévisionnels d'exploitation des navires ainsi que d'autres informations listées par l'arrêté n° 212 CM du 15 février 2018 (listes d'équipages, fiches de mouvement de navire, etc.).*

*Revatua apporte un gain de temps important pour les armateurs, leur personnel et les services administratifs. Il permet aussi une gestion plus efficace de l'ensemble des navires desservant Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française). À ce jour, la majorité des procédures sont effectuées sur l'imminent téléservice Revatua car tous ont été initiés quant à l'utilisation de cette plateforme numérique et ont été associés au projet par diverses actions de formation.*

*Le présent projet de texte vise à créer une obligation, à la charge des transporteurs desservant Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française), de recourir au téléservice Revatua pour améliorer le projet de renouvellement et la communication des documents obligatoires.*

*Ce projet modifie ainsi la délibération n° 2021-121 APF du 25 novembre 2021 comme suit :*  
– *D'une part, à l'article 1<sup>er</sup>, la définition de « transporteur » a été précisée pour définir une « personne morale ou physique dûment habilitée à exercer l'activité de transport de personnes, de biens de toutes sortes dans le cadre du transport maritime intérieur au sens de la réglementation en vigueur applicable » ;*  
– *D'autre part, un nouvel article 4-1 relatif à l'obligation d'utiliser la plateforme numérique pour les documents du transport maritime à la charge des transporteurs. Ainsi, l'utilisation de Revatua est exigée pour une simplification des procédures.*

*Le projet de texte prévoit une application différée de la nouvelle obligation 7 mois après sa publication au Journal officiel de la Polynésie française (JOPF) afin de laisser aux armements un délai approprié pour assurer une prévisibilité suffisante.*

*Examiné en commission le 15 février 2024, ce projet de délibération a suscité des échanges principalement portés sur les points suivants :*  
– *la simplification et la fluidité des démarches qu'apporte le téléservice Revatua, par exemple pour l'établissements des connaissements directement sur la plateforme ou le gain de temps constaté pour le paiement de la prise en charge du fret ;*  
– *les avantages du téléservice relevés par les professionnels, notamment par la suppression du format papier ;*  
– *une réflexion qui sera menée quant à l'utilisation des Fare Ora pour l'utilisation du téléservice dans les îles dépourvues de connexion internet.*

*À l'issue des débats, ce projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission vous propose à tous d'émettre un vote favorable au projet de délibération ci-joint.*

*Merci.*

**Le président :** *Merci bien.*

*Y a-t-il des interventions ?*

Oui, Madame Béatrice Le Gayic.

**M<sup>me</sup> Béatrice Flores-Le Gayic :** *Merci bien, Monsieur le président. Merci beaucoup pour cette présentation en langue polynésienne ; quant à moi, j'interviendrai dans ma langue.*

Aujourd'hui, il nous est demandé de voter un projet de délibération modifiant la délibération n° 2021-121 APF du 25 novembre 2021 relatif à la dématérialisation dans le cadre du transport maritime intérieur en Mā'ohi Nui (NDT, Polynésie française).

En commission de l'équipement et du transport maritime, ce projet de délibération a été très peu discuté et a été voté à l'unanimité des membres de la commission.

Comme l'a rappelé notre rapporteure, Madame Odette Homai, ce projet de texte approfondi la démarche de dématérialisation des procédures dans le cadre de transport maritime intérieur, instaurée par la mise en place du téléservice Revatua depuis 2021.

En gros, ce que l'on nous propose, c'est moins de papier et plus de numérique.

De plus, on nous promet que Revatua apportera un gain de temps important pour les chargeurs, les armateurs et les services administratifs ; et permet une gestion plus efficiente de l'ensemble des navires desservant *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)*.

Pour rappel, Revatua a été développé conjointement par la Direction du système d'information (DSI) et la Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM) afin de mettre en place la dématérialisation des procédures dans le cadre du transport maritime intérieur.

C'est-à-dire que les armateurs ont été sollicité *a posteriori* et peut être pas, alors qu'ils sont un maillon important de la chaîne du transport maritime.

Encore mieux, en parcourant la délibération n°2021-121 APF du 25 novembre 2021, il est précisé que dans les objectifs de Revatua, il est mentionné que ce téléservice permet d'améliorer l'accompagnement de la population des îles dans le cadre de la prise en charge par le Pays de certains frets.

Comme précisé, le téléservice Revatua permet d'améliorer l'accompagnement de la population des îles. Je veux bien y croire, mais aucune information, ni étude préalable, explicitant que l'accès au numérique est plus efficiente que l'accès au papier pour nos îliens.

Mon intervention n'est aucunement une remise en cause de Revatua et sur les objectifs que veulent atteindre les décideurs du transport maritime en *Mā'ohi Nui (NDT, Polynésie française)*.

Mais le passé nous a démontré que le progrès a souvent mis sur le côté de la route de l'espérance les plus fragiles et les plus démunis face à cette révolution intellectuelle et technologique.

On se souvient de l'invention du papier, on est passé de l'oralité à l'écrit ; résultat des courses, nous avons créé des illettrés.

On se souvient des inventions nouvelles sur les technologies liées à la mécanisation, aux nouveaux métiers, aux exigences intellectuelles plus fortes ; résultats des courses, nous avons créé des chômeurs.

Revatua participe et participera à cette évolution progressiste comme les exemples que je viens de citer tantôt.

Les puristes diront : « Revatua facilitera la vie des acteurs du transport maritime en *Mā'ohi Nui (NDT, Polynésie française)* ; Revatua impulsera le souffle de la modernisation dans nos îles ; Revatua limitera les déplacements de nos populations ; Revatua évitera l'accumulation de montagne de papiers ; Revatua sera à la portée de tout utilisateur. Elle est utile, simple et efficace, à la portée d'un clic pour tous documents nécessaires au transport maritime des marchandises et des personnes en *Mā'ohi Nui (NDT, Polynésie française)* ».

En somme, Revatua est là pour vous et avec vous. Ainsi soit-il !

Sauf que deux aspects du projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui m'interpellent.

Le premier, c'est le nouvel article 4-1 relatif à l'obligation de dématérialisation ou de téléversement des documents du transport maritime à la charge des transporteurs.

Certes, l'obligation de la dématérialisation est nécessaire pour l'efficacité du traitement des données et de la lutte contre la fraude. Mais qu'elle soit à la charge des transporteurs me laisse dubitative et mérite plus d'explications du fait que c'est le Pays qui est demandeur de cette dématérialisation.

Le second, Revatua apportera une amélioration significative à un service à nos usagers, c'est-à-dire aux populations de nos îles.

Ayant vécu quelques temps dans les îles, le contact humain avec l'équipage et du subrécargue du transporteur maritime est essentiel pour les îliens. Ce contact n'est pas seulement oral, il est également tactile avec la présence d'un document de propriété d'une marchandise, c'est-à-dire le justificatif papier.

De plus, les liaisons Internet ne sont pas optimales dans nos îles. Je crains qu'une fracture numérique soit instaurée entre l'administration de Tahiti et nos populations des îles.

Cette fracture numérique amplifiera les difficultés de nos îliens car ils seront amenés à s'attacher d'une tierce personne pour les aider dans la démarche de dématérialisation des connaissances de leurs marchandises et de matériaux de construction, ce qui augmenterait leurs coûts de transport.

Ceci étant, la mise en œuvre de Revatua doit être prudente, comme le dit si bien notre président-*fondateur* : elle doit être faite « *step by step* ».

Si la dématérialisation des actes comptables et administratifs est nécessaire, et surtout un mot à la mode dans notre administration territoriale, elle doit être intelligible et efficace.

Certes, l'argument avancé pour une dématérialisation à tout va, pour se donner bonne conscience, c'est : « Sauver la planète, sauvons la planète ».

Pour mémoire : la planète était là avant nous, et elle sera là après nous. Sauver l'environnement est également prétentieux de notre part, alors que sauver l'espèce humaine est plus appropriée.

En effet, la dématérialisation diminuera l'utilisation du papier, qui *de facto* doit réduire l'abattage d'arbres et, par là même, augmentera la production d'oxygène nécessaire à la vie humaine. Une démonstration simpliste mais ô combien difficile à mettre en œuvre.

Revatua est un voyage vers le large, une belle image. Espérons que nous ne ferons pas appel à la JRCC pour éviter une perte non souhaitée.

Pour ce faire, l'adhésion de tous les armateurs de *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)* est essentielle pour l'application effective de ce téléservice en faveur du transport maritime en *Mā'ohi Nui (NDT, Polynésie française)*.

Formation des cadres et employés des entreprises maritimes en évitant toute suppression d'emplois, avec un accompagnement financier de la part du pays pour ces formations et surtout accompagner nos armateurs dans la modernisation de leur structure informatique. Certains de nos armateurs sont encore à la gestion papier, de ce qui m'est rapporté.

De plus, depuis 2021, date de la mise en service de Revatua, notre administration a déjà une expérience sur l'efficacité et les faiblesses du téléservice, et il serait opportun de consolider la connaissance d'un tel logiciel informatique sur l'échelle de Tahiti, c'est-à-dire solidifier les échanges de données entre les armateurs et l'administration du Pays.

Et dans un second temps, il est plus qu'urgent de mettre en place les structures nécessaires au bon fonctionnement de Revatua dans nos îles et que son accessibilité soit à la portée de tous, en particulier nos îliens non desservis par voie aérienne.

Comme je l'ai mentionné au début de mon intervention, le projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui a reçu un vote unanime des membres de la commission.

Si mes questionnements peuvent être perçus comme un rejet de la présente délibération, pour ma part, mon intervention n'est qu'une mise en garde sur l'application de Revatua dans nos îles.

Comme le dit si bien notre Président du Pays : « Ne confondons pas vitesse et précipitation ».

Le groupe Tavini huiraa tirera votera en faveur du présent projet délibération.

*Merci, que l'amour règne. Merci, Monsieur le président.*

**Le président :** Y a-t-il d'autres interventions ?

Oui, Madame Tepuaurii.

**M<sup>me</sup> Tepuaurii Teriitahi :** *Merci, Monsieur le président. Monsieur le ministre, bonjour.*

Toutes les initiatives qui sont prises pour améliorer et simplifier la vie quotidienne de nos concitoyens, quel que soit leur lieu de résidence, que ce soit évidemment dans l'agglomération urbaine de Tahiti ou, de surcroît, dans une île éloignée, ne peuvent que susciter l'adhésion de la représentation territoriale au-delà des clivages politiques.

Je me félicite effectivement que ce projet Revatua, qui est un projet qui n'est pas né en 2024, qui a été effectivement mis en place en 2021 et accéléré en 2022, qui était dans une première phase — on va dire — de test et qui a effectivement montré son efficacité, mais aussi certainement certaines limites dont la DPAM a tiré certainement des leçons. Aujourd'hui, on voit que l'on va vers, effectivement, l'obligation qui va être faite à tous les transporteurs de dématérialiser leurs documents.

Je rejoins un petit peu les mise en garde, les points de vigilance que Béatrice vient de nous citer, parce que c'est vrai que le système marche, on l'a vu ; les opérateurs y trouvent un intérêt, cela aussi a été dit. Maintenant, effectivement, il y a la limite du numérique. On sait aussi que, d'une façon transversale, on est pour l'amélioration et le développement du numérique pour nos îles, mais force est de constater aujourd'hui, qu'on n'y est pas encore. Cela peut être effectivement un premier point de vigilance. Le second, c'est effectivement la capacité des uns et des autres à s'accaparer le système — on va dire cela comme cela — parce qu'effectivement, on n'est pas tous égal devant le numérique.

Alors bon, je ne maîtrise pas trop, trop bien le détail du dossier, mais à qui cela s'adresse exactement ? Parce que, tout le monde n'est pas transporteur. Cela s'adresse-t-il à tous ceux qui ont un bateau ou cela ne s'adresse-t-il qu'à un type de transporteurs ? Peut-être que cela pourra un peu rassurer ceux qui pensent effectivement qu'il y a une inégalité face à cet accès, et donc à cette méthode nouvelle.

Mais en tout cas, concernant les bienfaits de la numérisation, évidemment on n'est plus que favorable puisque Madame la directrice de la DPAM, qui est là parmi nous, a donné un exemple concret en commission en disant que « le volume de papier généré par les 17 000 connaissements et qui est stocké en une année remplirait à lui seul un bureau entier ».

Et donc effectivement là, l'image est claire. Rien qu'au niveau dématérialisation, au niveau économie de papier, c'est un bonus ; au niveau simplification, je pense que c'est un bonus aussi, cela a fait ses preuves. Donc après, il y a certainement encore une petite démarche d'accompagnement à avoir, mais enfin bon, voilà, les vertus sont à tous les niveaux.

Et donc, il n'y a pas de raison pour que l'on ne soutienne pas, comme cela a été le cas pendant la commission, cette proposition et effectivement l'encourager même, parce que cela ne peut être que favorable pour nos concitoyens les plus éloignés comme je l'ai dit en préambule.

Voilà. *Merci.*

**Le président :** *Merci.*

Monsieur le ministre, vous avez la parole.

**M. Jordy Chan :** *Merci,* Mesdames et Messieurs les représentants pour vos questions et vos interventions.

Je vais répondre point par point concernant les questions qui ont été soulevées.

Pour ce qui concerne la nature des transporteurs qui sont concernés par le projet de délibération, il s'agit des caboteurs, donc ceux qui organisent le transport interinsulaire.

Pour ce qui concerne les charges qui sont à la charge des transporteurs, il faut savoir que l'intégralité du coût d'investissement et d'exploitation du système en question, Revatua, est supporté par le Pays. Aujourd'hui, ce sont 80 millions F CFP qui ont été engagés pour moderniser le secteur. Ce qui est à la charge du transporteur, c'est uniquement l'achat de la signature électronique, et également l'achat du matériel, le scan et le pointage des QR code qui peut être fait par téléphone. Donc ce sont des coûts d'investissement qui sont relativement limités.

En ce qui concerne la fracture numérique dans les îles, c'est une problématique dont on est totalement conscient, et c'est pourquoi on a décidé de rendre obligatoire l'utilisation du téléservice uniquement pour les armateurs, mais pas pour les particuliers, pour les usagers particuliers parce qu'on est conscient qu'il y aura beaucoup de difficultés à déployer le système dans ce cas de figure. Ce que l'on souhaite, c'est mettre en place ce téléservice, cette obligation de manière progressive et c'est pour cela que l'on fonctionne également en mode agile. C'est-à-dire qu'à chaque fois que l'on a des retours d'expérience notamment des armateurs, mais également des chargeurs sur le téléservice, on prend en compte ces retours d'expérience pour redévelopper l'application afin de pouvoir corriger les éventuels bugs ou en tous cas les éventuels défauts de la plateforme.

Et enfin, concernant l'accompagnement des armateurs c'est une démarche dans laquelle nous sommes pleinement engagés puisque le téléservice a été mis en service depuis 2021. La Direction polynésienne des affaires maritimes n'a pas souhaité le rendre obligatoire dès la mise en service du téléservice tout simplement pour pouvoir permettre aux armateurs de s'adapter à celui-ci. Donc cela fait déjà plus de deux ans qu'il est en service. Mais là l'obligation, en tout cas aux armateurs, va permettre de donner un dernier petit coup de pouce pour l'adoption plus généralisée du téléservice.

*Merci.*

**Le président :** *Merci, Monsieur le ministre.*

Nous passons à la délibération. *Finally !*

Je vous propose de faire une délibération simplifiée. Il n'y a pas d'amendement donc je mets au vote l'ensemble de la délibération : à l'unanimité. *Merci bien.*

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**Le président :** *Merci bien, Monsieur le ministre. Merci de votre présence.* Voilà, *merci.*

*Je vous invite tous à nous rassembler autour de ce drapeau, TNTV nous prendra en photo pour manifester notre soutien à nos frères et sœurs du peuple kanak qui luttent pour leur indépendance.*

La séance est close. *Merci bien.*

*(Il est 14 heures 19 minutes.)*

LA SECRÉTAIRE,



Jeanne Vaianui



LE PRÉSIDENT,



Oscar, Manutahi Temaru